



Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie

Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers

2026

DELIBERATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE du Mercredi 4 mars 2026



*Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie*

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2026

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° RAA-2026-03-02-Délibérations



*Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie*

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

2026

SOMMAIRE

Délibération du Conseil d'Administration

- Séance du : 4 mars 2026

ORDRE DU JOUR

1. DELIBERATIONS

N°CA04032026-1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 FEVRIER 2026

N°CA04032026-2 – AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

N°CA04032026-3 – BUDGET PRIMITIF 2026

N°CA04032026-4 – MODALITES D'APPLICATION DU VOTE ELECTRONIQUE DANS LE CADRE DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS AU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSPV) ET A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CATSIS)

N°CA04032026-5 – MODALITES D'APPLICATION DU VOTE ELECTRONIQUE DANS LE CADRE DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2026



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 4 mars 2026

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

DELIBERATION N° BCA04032026-1

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS D'AIX LES BAINS À GRESY-SUR-AIX N°23/27A9, 23/27A10, 23/27A11, 23/27A12, 23/27A14, 23/27A16, 23/27A17, 23/27A18, 23/27A19, 23/27A20, 23/27A21 ET 23/27A22

L'An Deux-Mille-Vingt-Six, le 4 mars à 17H30, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 20 février deux-mille-vingt-six, se sont réunis en présentiel et en visioconférence au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 5 membres présents.

ETAIENT PRESENTS
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3ème Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration
ETAIT PRESENT EN VISIOCONFERENCE
M. Jean-Paul MARGUERON, 2ème Vice-Président du Conseil d'Administration
ASSISTAIENT
Colonel hors classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint
Médecin-Chef par intérim Patrick CHEMOUNI
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction

VOTES		
Nombre de membres en exercice :	5	Pour : 5
Nombre de membres présents :	5	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	5	Abstention : 0

N°BCA04032026-1- AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS D'AIX LES BAINS À GRESY-SUR-AIX N°23/27A9, 23/27A10, 23/27A11, 23/27A12, 23/27A14, 23/27A16, 23/27A17, 23/27A18, 23/27A19, 23/27A20, 23/27A21 ET 23/27A22

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Christophe GAY

Vu la délibération n°CA12022025-6 du conseil d'administration (CA) du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en date du 12 février 2025 portant délégation de compétence du Conseil d'Administration au Président et au Bureau du Conseil d'Administration (BCA) notamment pour les décisions relatives à la commande publique ;

Vu la délibération n°BCA29032023-4 en date du 29 mars 2023 autorisant le lancement d'une consultation d'appel d'offres restreint pour les marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains ;

Vu la délibération n°BCA15112023-2 en date du 15 novembre 2023 autorisant la signature des marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains ;

Vu la délibération n°BCA18092024-3 en date du 18 septembre 2024 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains, n°23/27A3, 23/27A4, 23/27A11, 23/27A19, 23/27A20 et 23/27A21 ;

Vu la délibération n°BCA12022025-1 en date du 12 février 2025 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains, n°24/05M2 et 23/27A4 ;

Vu la délibération n°BCA04062025-3 en date du 4 juin 2025 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains, n°23/27A4, 24/05M6/7, 24/05M8, 23/27A10, 23/27A11, 23/27A12, 23/27A13, 23/27A14, 23/27A17, 23/27A18, 23/27A19 et 23/27A20 ;

Vu la délibération n°BCA24092025-1 en date du 24 septembre 2025 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains, n°23/27A1, 23/27A4, 23/27A5, 23/27A12 et 23/27A15 ;

Vu la délibération n°BCA15102025-1 en date du 15 octobre 2025 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains, n°23/27A9, 23/27A10, 23/27A11, 23/27A17, 23/27A19, 23/27A20, 23/27A21 et 23/27A22 ;

Vu la délibération n°BCA10122025-1 en date du 10 décembre 2025 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains, n°23/27A11, 23/27A12, 23/27A15, 23/27A16, 23/27A19 et 23/27A21 ;

Vu la délibération n°BCA14012026-1 en date du 14 janvier 2026 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains, n°23/27A4, 24/05M8, 23/27A11, 23/27A17 et 23/27A19 ;

Vu la délibération n°BCA04022026-1 en date du 04 février 2026 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains, n°24/05M8, 23/27A11, 23/27A12, 23/27A14, 23/27A19 et 23/27A22 ;

Vu la délibération n°BCA12022025-3 en date du 12 février 2025 actualisant les règles des procédures internes d'achats du SDIS 73 ;

Vu l'article R.2124-2 2° du Code de la commande publique ;

Vu les articles L.2194-1, R.2194-2 à R.2194-4, R.2194-8 et R.2194-9 du Code de la commande publique ;

Vu les marchés de travaux n°23/27A9, 23/27A10, 23/27A11, 23/27A12, 23/27A14, 23/27A16, 23/27A17, 23/27A18, 23/27A19, 23/27A20, 23/27A21 et 23/27A22 ;

Vu l'avis rendu par la Commission d'Appel d'Offres du SDIS 73, le 4 mars 2026, sur les propositions d'avenants aux marchés n°23/27A12, 23/27A17, 23/27A19 et 23/27A21, dont l'augmentation est supérieure à 5 % du montant initial du marché ;

Considérant que, pour que le représentant du pouvoir adjudicateur puisse signer et notifier ces avenants, il est nécessaire qu'ils soient préalablement validés ;

Présentation :

Ces avenants concernent des prestations modificatives en plus et moins-values pour des adaptations techniques demandées par la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

La présentation détaillée des avenants est la suivante :

Marché 23/27A9 lot n°9 « Isolation thermique par l'extérieur »

Titulaire : **PEINTURE REVOLTA BLAUDEAU (P.R.B.)**

Montant du marché initial : **122 213,92 € HT soit 146 656,70 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°1 : **128 787,18 € HT soit 154 544,61 € TTC**

Montant de l'avenant n°2 présenté : **- 2 983,20 € HT soit - 3 579,84 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **+ 2,94 %**

Nouveau montant du marché : **125 803,98 € HT soit 150 964,77 € TTC**

Modifications :

- La non réalisation de 220 m² de peinture de façade sur béton prévue au poste 4 de la DPGF. Demande faite par la maîtrise d'œuvre.

Moins-value de 2 983,20 € HT soit 3 579,84 € TTC.

Marché 23/27A10 lot n°10 « Menuiseries extérieures / Occultations »

Titulaire : **BORELLO ISOCLAIR**

Montant du marché initial : **260 345,90 € HT soit 312 415,08 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°1 : **260 861,35 € HT soit 313 033,62 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°2 : **265 113,13 € HT soit 318 135,76 € TTC**

Montant de l'avenant n°3 présenté : **- 772,82 € HT soit - 927,38 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **+ 1,53 %**

Nouveau montant du marché : **264 340,31 € HT soit 317 208,38 € TTC**

Modifications :

- La non réalisation de 14 ml de seuil alu prévu à l'article 2.1 de la DPGF. Demande faite par la maîtrise d'ouvrage.

Moins-value de 868,42 € HT soit 1 042,10 € TTC.

- L'ajout d'un verrou sur l'oscillo-battant de la salle de télé suite à l'installation d'une estrade devant la fenêtre. Demande faite par la maîtrise d'ouvrage.

Plus-value de 95,60 € HT soit 114,72 € TTC.

Marché 23/27A11 lot n°11 « Cloisons – Doublages – Faux plafonds »

Titulaire : **ALBERT ET RATTIN**

Montant du marché initial : **322 675,00 € HT soit 387 210,00 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°1 : **309 202,78 € HT soit 371 043,34 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°2 : **312 964,52 € HT** soit **375 557,42 € TTC**
Montant du marché suite à avenant n°3 : **309 634,52 € HT** soit **371 561,42 € TTC**
Montant du marché suite à avenant n°4 : **322 945,96 € HT** soit **387 535,15 € TTC**
Montant du marché suite à avenant n°5 : **324 799,97 € HT** soit **389 759,96 € TTC**
Montant du marché suite à avenant n°6 : **326 511,07 € HT** soit **391 813,28 € TTC**

Montant de l'avenant n°7 présenté : **- 225,00 € HT** soit **- 270,00 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **+ 1,12 %**

Nouveau montant du marché : **326 286,07 € HT** soit **391 543,28 € TTC**

Modifications :

- La suppression de la fixation des appareils lourds prévue au poste 8.3 de la DPGF. Demande faite par la maîtrise d'œuvre.

Moins-value de 1 400,00 € HT soit **1 680,00 € TTC.**

- Plus-value liée au renforcement du doublage intérieur de la zone vestiaires de l'aire de lavage (25 m²). Demande faite par la maîtrise d'œuvre.

Plus-value de 1 175,00 € HT soit **1 410,00 € TTC.**

Marché 23/27A12 lot n°12 « Menuiseries intérieures bois »

Titulaire : **CARRE MENUISERIE**

Montant du marché initial : **179 681,00 € HT** soit **215 617,20 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°1 : **185 012,00 € HT** soit **222 014,40 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°2 : **200 071,60 € HT** soit **240 085,92 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°3 : **201 367,60 € HT** soit **241 641,12 € TTC**

Montant de l'avenant n°4 présenté : **+ 1 004,00 € HT** soit **+ 1 204,80 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **+ 12,63 %**

Nouveau montant du marché : **202 371,60 € HT** soit **242 845,92 € TTC**

Modifications :

- L'ajout de patères inox pour les douches et la réalisation d'un meuble sous évier. Demande faite par la maîtrise d'ouvrage.

Plus-value de 1 004,00 € HT soit **1 204,80 € TTC.**

Marché 23/27A14 lot n°14 « Carrelage - Faïence »

Titulaire : **CONCEPTION REALISATION CARRELAGES (CRC)**

Montant du marché initial : **130 883,20 € HT** soit **157 059,84 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°1 : **128 063,25 € HT** soit **153 675,90 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°2 : **121 301,34 € HT** soit **145 561,61 € TTC**

Montant de l'avenant n°3 présenté : **- 2 296,68 € HT** soit **- 2 756,02 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **- 9,08 %**

Nouveau montant du marché : **119 004,66 € HT** soit **142 805,59 € TTC**

Modifications :

- L'ajout de socle en plinthes assorties au carrelage 45x45 du sol. Demande faite par la maîtrise d'œuvre.

Plus-value de 350,00 € HT soit **420,00 € TTC.**

- La suppression de la pose de plinthes sur escalier (rampant) prévue au poste 4.3 de la DPGF (43,40 ml). Demande faite par la maîtrise d'œuvre.

Moins-value de 1 128,40 € HT soit **1 354,08 € TTC.**

- La suppression de la plus-value frise prévue au poste 5.2 de la DPGF (272 ml). Demande faite par la maîtrise d'œuvre.

Moins-value de 1 316,48 € HT soit 1 579,78 € TTC.

- La suppression de la pose de faïence sur la tablette WC suspendu prévue au poste 5.3 de la DPGF (4 m²). Demande faite par la maîtrise d'ouvrage.

Moins-value de 201,80 € HT soit 242,16 € TTC.

Marché 23/27A16 lot n°16 « Peinture »

Titulaire : **UC BATIMENT**

Montant du marché initial : **93 801,00 € HT soit 112 561,20 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°1 : **82 961,00 € HT soit 99 553,20 € TTC**

Montant de l'avenant n°2 présenté : **+ 900,00 € HT soit + 1 080,00 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **- 10,60 %**

Nouveau montant du marché : **83 861,00 € HT soit 100 633,20 € TTC**

Modifications :

- La réalisation de peinture complémentaire sur des éléments de boiserie, faux limon, plinthes escalier, gaines techniques.... Demande de la maîtrise d'œuvre.

Plus-value de 900,00 € HT soit 1 080,00 € TTC.

Marché 23/27A17 lot n°17 « Serrurerie »

Titulaire : **PETTINI CHAUDRONNERIE**

Montant du marché initial : **144 161,50 € HT soit 172 993,80 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°1 : **170 034,50 € HT soit 204 041,40 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°2 : **172 538,50 € HT soit 207 046,20 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°3 : **172 220,50 € HT soit 206 664,60 € TTC**

Montant de l'avenant n°4 présenté : **- 1 180,00 € HT, soit - 1 416,00 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **+ 18,65 %**

Nouveau montant du marché : **171 040,50 € HT soit 205 248,60 € TTC**

Modifications :

- Le remplacement de 7 gâches électriques à émission en 12V par des gâches électriques à rupture 24V. Demande de la maîtrise d'ouvrage.

Plus-value de 336,00 € HT soit 403,20 € TTC.

- La suppression de la grille lave botte extérieur prévue au poste 6.2.1 de la DPGF. Demande de la maîtrise d'œuvre.

Moins-value de 280,00 € HT soit 336,00 € TTC.

- La suppression des parois latérales INOX prévues au poste 6.2.3 de la DPGF. Demande de la maîtrise d'œuvre.

Moins-value de 1 236,00 € HT soit 1 483,20 € TTC.

Marché 23/27A18 lot n°18 « Portes sectionnelles »

Titulaire : **FERMIPOSE**

Montant du marché initial : **56 950,00 € HT soit 68 340,00 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°1 : **59 899,00 € HT soit 71 878,80 € TTC**

Montant de l'avenant n°2 présenté : **- 1 250,00 € HT soit - 1 500,00 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **+ 2,98 %**

Nouveau montant du marché : **58 649,00 € HT soit 70 378,80 € TTC**

Modifications :

- Moins-value liée à la pose d'une porte accordéon de 4500 mm de hauteur au lieu d'une porte de 5000 mm prévue à la DPGF. Demande de la maîtrise d'œuvre.
Moins-value de 1 250,00 € HT soit 1 500,00 € TTC.

Marché 23/27A19 lot n°19 « Electricité / Courants faibles / Panneaux photovoltaïques »

Titulaire : **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES**

Montant du marché initial : **585 932,00 € HT soit 703 118,40 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°1 : **581 803,29 € HT soit 698 163,95 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°2 : **611 278,13 € HT soit 733 533,76 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°3 : **612 339,69 € HT soit 734 807,63 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°4 : **618 506,47 € HT soit 742 207,77 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°5 : **633 623,76 € HT soit 760 348,51 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°6 : **639 047,62 € HT soit 766 857,14 € TTC**

Montant de l'avenant n°7 présenté : **+ 2 403,44 € HT soit + 2 884,13 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **+ 9,48 %**

Nouveau montant du marché : **641 451,06 € HT soit 769 741,27 € TTC**

Modifications :

- L'ajout d'un coffret prises forain équipé de 4 prises mono. Demande de la maîtrise d'ouvrage.
Plus-value de 688,05 € HT soit 825,66 € TTC.
- Le raccordement de l'alimentation de la tour de manœuvre (câblage en 3G5, percement béton et pose boîtes de dérivation). Demande de la maîtrise d'ouvrage.
Plus-value de 264,00 € HT soit 316,80 € TTC.
- La réalisation du tirage d'une alimentation sous fourreau en 5G6 depuis le TGBT jusqu'à la tour de manœuvre. Demande de la maîtrise d'ouvrage.
Plus-value de 998,80 € HT soit 1 198,56 € TTC.
- La fourniture et pose de protections dans le TGBT (création de départ monophasé 16A avec différentiel 30mA dédié pour le coffret forain et pour la tour de manœuvre). Demande de la maîtrise d'ouvrage.
Plus-value de 594,00 € HT soit 712,80 € TTC.
- La réalisation des tests et mise en service. Demande de la maîtrise d'ouvrage.
Plus-value de 290,40 € HT soit 348,48 € TTC.
- La suppression de la formation des utilisateurs pour le câblage VDI prévue au poste 2.12.17 de la DPGF. Demande faite par la maîtrise d'ouvrage.
Moins-value de 123,37 € HT soit 148,04 € TTC.
- La suppression de la formation des utilisateurs pour la télédistribution prévue au poste 2.13.8 de la DPGF. Demande faite par la maîtrise d'ouvrage.
Moins-value de 61,69 € HT soit 74,39 € TTC.
- La suppression de la formation des utilisateurs pour l'alarme incendie prévue au poste 2.14.9 de la DPGF. Demande faite par la maîtrise d'ouvrage.
Moins-value de 246,75 € HT soit 296,10 € TTC.

Marché 23/27A20 lot n°20 « Chauffage / Rafraîchissement / Traitement d'air / sanitaire »

Titulaire : **ADITEC**

Montant du marché initial : **891 236,38 € HT soit 1 069 483,66 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°1 : **886 423,18 € HT soit 1 063 707,82 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°2 : **886 114,83 € HT soit 1 063 337,80 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°3 : **895 538,69 € HT soit 1 074 646,43 € TTC**

Montant de l'avenant n°4 présenté : **5 537,10 € HT** soit **6 644,52 € TTC**
Variation par rapport au marché initial : **+ 1,10 %**
Nouveau montant du marché : **901 075,79 € HT** soit **1 081 290,95 € TTC**

Modifications :

- L'ajout de plans 1 vasque dans le local stationnaire et l'aire de lavage et de plans 2 vasques dans les sanitaires hommes aile B R+1 et dans les douches hommes aile C R+1, non comptabilisés dans la DPGF mais présents sur les plans Architecte. Oubli de la maîtrise d'œuvre.

Plus-value de 5 537,10 € HT soit **6 644,52 € TTC**.

Marché 23/27A21 lot n°21 « VRD »

Titulaire : **FERRAND**

Montant du marché initial : **670 111,10 € HT** soit **804 133,32 € TTC** (dont **41 814,50 € HT** au titre de la tranche optionnelle A « Aire de manœuvre » affermie le 10 avril 2024)

Montant du marché suite à avenant n°1 : **694 176,10 € HT** soit **833 011,32 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°2 : **726 938,95 € HT** soit **872 326,74 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°3 : **738 690,75 € HT** soit **886 428,90 € TTC**

Montant de l'avenant n°4 présenté : **- 2 520,00 € HT** soit **- 3 024,00 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **+ 9,86 %**

Nouveau montant du marché : **736 170,75 € HT** soit **883 404,90 € TTC**

Modifications :

- La suppression de la plateforme pour transformateur prévue au poste 1329 de la DPGF. Demande de la maîtrise d'ouvrage.

Moins-value de 820,00 € HT soit **984,00 € TTC**.

- La pose de deux arceaux de protection des candélabres du réseau d'éclairage au lieu des 7 prévus au poste 4205 de la DPGF. Demande de la maîtrise d'ouvrage.

Moins-value de 1 700,00 € HT soit **2 040,00 € TTC**.

Marché 23/27A22 lot n°22 « Espaces verts / Clôture / Portail »

Titulaire : **GONTHIER ESPACES VERTS**

Montant du marché initial : **119 751,00 € HT** soit **143 701,20 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°1 : **105 081,00 € HT** soit **126 097,20 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°2 : **110 790,00 € HT** soit **132 948,00 € TTC**

Montant de l'avenant n°3 présenté : **+ 1 100,00 € HT** soit **+ 1 320,00 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **-6,56 %**

Nouveau montant du marché : **111 890,00 € HT** soit **134 268,00 € TTC**

Modifications :

- L'ajout d'une clôture panneaux hauteur 1 mètre sur mur de soutènement. Demande de la maîtrise d'œuvre.

Plus-value de 1 100,00 € HT soit **1 320,00 € TTC**.

Le total des avenants présentés dans ce rapport est de **- 339,79 € TTC**, soit une diminution de moins de **- 0,004%** par rapport au montant initial des marchés de travaux de cette opération.

La totalité des avenants (y compris ceux présentés) représente une augmentation de **+ 4,51 %** de l'ensemble des marchés de travaux de l'opération.

**

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- valider les avenants aux marchés de travaux n°23/27A9, 23/27A10, 23/27A11, 23/27A12, 23/27A14, 23/27A16, 23/27A17, 23/27A18, 23/27A19, 23/27A20, 23/27A21 et 23/27A22, présentés ci-avant, dans le cadre de l'opération de travaux relative à la construction du CSP d'Aix-les-Bains,
- l'autoriser à signer ces avenants aux marchés de travaux n°23/27A9, 23/27A10, 23/27A11, 23/27A12, 23/27A14, 23/27A16, 23/27A17, 23/27A18, 23/27A19, 23/27A20, 23/27A21 et 23/27A22.

**

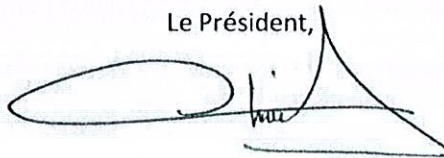
DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Christophe GAY, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- valide les avenants aux marchés de travaux n°23/27A9, 23/27A10, 23/27A11, 23/27A12, 23/27A14, 23/27A16, 23/27A17, 23/27A18, 23/27A19, 23/27A20, 23/27A21 et 23/27A22, présentés ci-avant, dans le cadre de l'opération de travaux relative à la construction du CSP d'Aix-les-Bains,
- autorise le Président du Conseil d'Administration à signer ces avenants aux marchés de travaux n°23/27A9, 23/27A10, 23/27A11, 23/27A12, 23/27A14, 23/27A16, 23/27A17, 23/27A18, 23/27A19, 23/27A20, 23/27A21 et 23/27A22.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Leysse, le 4 mars 2026

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

DELIBERATION N° BCA04032026-2

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE
BATIMENTS ET AMENAGEMENTS DES EXTERIEURS DE L'ETAT-MAJOR DU SDIS À SAINT ALBAN LEYSSE
N°24/15M8, 24/15M11 ET 24/15M12**

L'An Deux-Mille-Vingt-Six, le 4 mars à 17H30, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 20 février deux-mille-vingt-six, se sont réunis en présentiel et en visioconférence au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Leysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 5 membres présents.

ETAIENT PRESENTS
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration
ETAIT PRESENT EN VISIOCONFERENCE
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
ASSISTAIENT
Colonel hors classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint
Médecin-Chef par intérim Patrick CHEMOUNI
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction

VOTES		
Nombre de membres en exercice :	5	Pour : 5
Nombre de membres présents :	5	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	5	Abstention : 0

N°BCA04032026-2– AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENTS DES EXTERIEURS DE L'ETAT-MAJOR DU SDIS À SAINT ALBAN LEYSSE N°24/15M8, 24/15M11 ET 24/15M12

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Christophe GAY

Vu la délibération n°CA12022025-6 du conseil d'administration (CA) du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en date du 12 février 2025 portant délégation de compétence du Conseil d'Administration au Président et au Bureau du Conseil d'Administration (BCA) notamment pour les décisions relatives à la commande publique ;
Vu la délibération n°BCA18092024-5 en date du 18 septembre 2024 autorisant la signature des marchés de travaux relatifs à la construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73 ;
Vu la délibération n°BCA11122024-4 en date du 11 décembre 2024 autorisant la signature du lot n°14 du marché de travaux relatif à la construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73 ;
Vu la délibération n°BCA04062025-2 en date du 4 juin 2025 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux de construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73, n°24/15M1, 24/15M4 et 24/15M15 ;
Vu la délibération n°BCA24092025-2 en date du 24 septembre 2025 autorisant la signature d'un avenant aux marchés de travaux de construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73, n°24/15M14 ;
Vu la délibération n°BCA15102025-2 en date du 15 octobre 2025 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux de construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73, n°24/15M1 et 24/15M2 ;
Vu la délibération n°BCA10122025-2 en date du 10 décembre 2025 autorisant la signature d'un avenant au marché de travaux de construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73, n°24/15M15 ;
Vu la délibération n°BCA14012026-2 en date du 14 janvier 2026 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux de construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73, n°24/15M4, 24/15M12 et 24/15M15 ;
Vu la délibération n°BCA04022026-2 en date du 4 février 2026 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux de construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73, n°24/15M9, 24/15M12 et 24/15M15 ;
Vu la délibération n°BCA12022025-3 en date du 12 février 2025 actualisant les règles des procédures internes d'achats du SDIS 73 ;
Vu l'article R.2123-1 1° du Code de la commande publique ;
Vu les articles L.2194-1, R.2194-2 à R.2194-4, R.2194-8 et R.2194-9 du Code de la commande publique ;
Vu les marchés de travaux n°24/15M8, 24/15M11 et 24/15M12 ;
Vu l'avis rendu par la Commission MAPA Travaux interne du SDIS 73, le 4 mars 2026, sur les propositions d'avenants aux marchés n°24/15M11 et 24/15M12, dont l'augmentation est supérieure à 5 % du montant initial du marché ;
Considérant que, pour que le représentant du pouvoir adjudicateur puisse signer et notifier ces avenants, il est nécessaire qu'ils soient préalablement validés ;

Présentation :

Ces avenants concernent des prestations modificatives en plus et moins-values pour des adaptations techniques demandées par la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

La présentation détaillée des avenants est la suivante :

Marché n°24/15M8 lot n°8 « Cloison – Doublage – Faux plafond – Faïence »

Titulaire : **ENTREPRISE DE PLATRERIE LAYE**

Montant du marché initial : **134 000,00 € HT soit 160 800,00 € TTC**

Montant de l'avenant n°1 présenté : **- 3 615,00 € HT soit - 4 338,00 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **- 2,70 %**

Nouveau montant du marché : **130 385,00 € HT soit 156 462,00 € TTC**

Modifications :

- La suppression de deux trappes d'accès en plafond CF 1H et de la pose de trois trappes de visite et leur remplacement par deux trappes d'accès métallique. Demande faite par la maîtrise d'œuvre.

Moins-value de 25,00 € HT soit 30,00 € TTC.

- L'ajout de faux plafonds BA13 avec joue BA13 en remplacement d'ilots acoustiques. Demande faite par la maîtrise d'œuvre.

Plus-value de 550,00 € HT soit 660,00 € TTC.

- L'ajout de parement BA18 sur des gaines techniques dans le bâtiment F. Demande faite par la maîtrise d'œuvre.

Plus-value de 455,00 € HT soit 546,00 € TTC.

- La réalisation de placard + plage supérieure pour fermeture dans le réfectoire du bâtiment E. Demande faite par la maîtrise d'ouvrage.

Plus-value de 325,00 € HT soit 390,00 € TTC.

- La réalisation d'une ligne supérieure de faïence dans le réfectoire du bâtiment E. Demande faite par la maîtrise d'ouvrage.

Plus-value de 300,00 € HT soit 360,00 € TTC.

- La suppression de huit ilots acoustiques 165 x 80.5 cm non posés, prévus au poste 2.4.2 de la DPGF. Demande faite par la maîtrise d'œuvre.

Moins-value de 5 220,00 € HT soit 6 264,00 € TTC.

Marché n°24/15M11 lot n°11 « Peinture »

Titulaire : **KARAMAN**

Montant du marché initial : **15 001,25 € HT soit 18 001,50 € TTC**

Montant de l'avenant n°1 présenté : **+ 759,33 € HT soit + 911,20 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **+ 5,06 %**

Nouveau montant du marché : **15 760,58 € HT soit 18 912,70 € TTC**

Modifications :

- La réalisation du nettoyage du mur rideau. Demande faite par la maîtrise d'ouvrage.

Plus-value de 759,33 € HT soit 911,20 € TTC.

Marché n°24/15M12 lot n°12 « Electricité : courants fort et faible »

Titulaire : **INEO RHONE ALPES AUVERGNE**

Montant du marché initial : **111 529,78 € HT soit 133 835,74 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°1 : **122 878,66 € HT soit 147 454,40 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°2 : **130 263,49 € HT soit 156 316,20 € TTC**

Montant de l'avenant n°3 présenté : **+ 3 544,49 € HT soit + 4 253,39 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **+ 19,98 %**

Nouveau montant du marché : **133 807,98 € HT soit 160 569,59 € TTC**

Modifications :

- La réalisation de l'alimentation et la protection (disjoncteur avec différentiel et sous-compteur) des 2 PAC supplémentaires. Demande faite par la maîtrise d'œuvre.

Plus-value de 1 877,33 € HT soit 2 252,80 € TTC.

- L'ajout de trois luminaires supplémentaires dont une applique dans la kitchenette de la salle de réunion du bâtiment E et deux pavés LED extérieurs sous le préau du bâtiment F. Demande faite par maîtrise d'ouvrage.

Plus-value de 240,50 € HT soit 288,60 € TTC.

- L'installation d'un deuxième vidéoprojecteur ultra-courte focale dans la salle de formation du Bâtiment E. Demande faite par la maîtrise d'ouvrage.

Plus-value de 1 426,66 € HT soit 1 711,99 € TTC.

Le total des avenants présentés dans ce rapport est de 826,59 € TTC, soit une augmentation de + 0,03 % par rapport au montant initial des marchés de travaux de cette opération.

La totalité des avenants (y compris ceux présentés) représente une augmentation de + 2,60 % de l'ensemble des marchés de travaux de l'opération.

**

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- valider les avenants aux marchés de travaux n°24/15M8, 24/15M11 et 24/15M12, présentés ci-avant, dans le cadre de l'opération de travaux relative à la construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73.
- l'autoriser à signer ces avenants aux marchés de travaux n°24/15M8, 24/15M11 et 24/15M12.

**

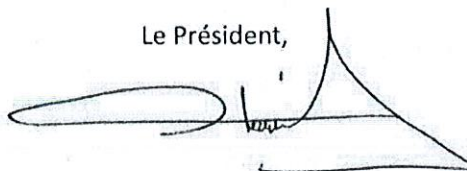
DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Christophe GAY, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- valide les avenants aux marchés de travaux n°24/15M8, 24/15M11 et 24/15M12, présentés ci-avant, dans le cadre de l'opération de travaux relative à la construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73.
- autorise le Président du Conseil d'Administration à signer ces avenants aux marchés de travaux n°24/15M8, 24/15M11 et 24/15M12.

Le Président,



André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Leysse, le 4 mars 2026

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

DELIBERATION N° BCA04032026-3

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE RELATIF À L'ACQUISITION DE PIECES DETACHEES DITES GENERIQUES (MECANIQUES ET ELECTRIQUES) POUR VEHICULES LEGERS ET FOURGONS DE MOINS DE 3,5 TONNES, N°26/02A

L'An Deux-Mille-Vingt-Six, le 4 mars à 17H30, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 20 février deux-mille-vingt-six, se sont réunis en présentiel et en visioconférence au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Leysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 5 membres présents.

ETAIENT PRESENTS
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3ème Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration
ETAIT PRESENT EN VISIOCONFERENCE
M. Jean-Paul MARGUERON, 2ème Vice-Président du Conseil d'Administration
ASSISTAIENT
Colonel hors classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint
Médecin-Chef par intérim Patrick CHEMOUNI
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction

VOTES		
Nombre de membres en exercice :	5	Pour : 5
Nombre de membres présents :	5	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	5	Abstention : 0

N°BCA04032026-3– AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE RELATIF À L'ACQUISITION DE PIÈCES DÉTACHÉES DITES GÉNÉRIQUES (MECANIQUES ET ELECTRIQUES) POUR VEHICULES LEGERES ET FOURGONS DE MOINS DE 3,5 TONNES, N°26/02A

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Christophe GAY

Vu la délibération n°CA12022025-6 du conseil d'administration (CA) du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en date du 12 février 2025 portant délégation de compétence du Conseil d'Administration au Président et au Bureau du Conseil d'Administration (BCA) notamment pour les décisions relatives à la commande publique ;
Vu la délibération n°BCA12022025-3 en date du 12 février 2025 actualisant les règles des procédures internes d'achats du SDIS 73 ;

Vu l'article R.2124-2 1° du Code de la commande publique ;

Vu les articles R.2162-2, R.2162-4 2° et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique ;

Vu la consultation lancée le 16 janvier 2026 ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres du 4 mars 2026 ;

Le SDIS de la Savoie a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de pièces détachées (mécaniques et électriques), dites génériques, pour des véhicules légers et fourgons de moins de 3,5 tonnes, nécessaires à l'entretien des véhicules en service sur le département de la Savoie.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire conclu sans minimum et avec un maximum, fixé comme suit :

- Sans minimum
- Maximum : 150 000 € HT / an (période initiale et reconductions)

La durée du marché sera d'un an à compter de sa notification, reconductible trois fois de manière tacite pour les mêmes montants, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

En séance du 4 mars 2026, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché à la société SAVOIE PIECES AUTO (73000 CHAMBERY).

**

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- l'autoriser à signer les pièces du marché n°26/02A relatif à l'acquisition de pièces détachées dites génériques (mécaniques et électriques) pour véhicules légers et fourgons de moins de 3,5 tonnes, attribué à la société SAVOIE PIECES AUTO (73000 CHAMBERY), ainsi que toutes les pièces consécutives à cette décision.

**

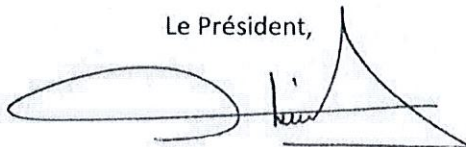
DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Christophe GAY, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- autorise le Président du Conseil d'Administration à signer les pièces du marché n°26/02A relatif à l'acquisition de pièces détachées dites génériques (mécaniques et électriques) pour véhicules légers et fourgons de moins de 3,5 tonnes, attribué à la société SAVOIE PIECES AUTO (73000 CHAMBERY), ainsi que toutes les pièces consécutives à cette décision.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal line and a small flourish.

André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Leysse, le 4 mars 2026

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

DELIBERATION N° BCA04032026-4

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE RELATIF À LA
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE FERMETURE EXTERIEURE DU SDIS 73, N°25/22A**

L'An Deux-Mille-Vingt-Six, le 4 mars à 17H30, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 20 février deux-mille-vingt-six, se sont réunis en présentiel et en visioconférence au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Leysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 5 membres présents.

ETAIENT PRESENTS
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration
ETAIT PRESENT EN VISIOCONFERENCE
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
ASSISTAIENT
Colonel hors classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint
Médecin-Chef par intérim Patrick CHEMOUNI
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction

VOTES		
Nombre de membres en exercice :	5	Pour : 5
Nombre de membres présents :	5	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	5	Abstention : 0

N°BCA04032026-4– AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE RELATIF À LA MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE FERMETURE EXTERIEURE DU SDIS 73, N°25/22A

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Christophe GAY

Vu la délibération n°CA12022025-6 du conseil d'administration (CA) du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en date du 12 février 2025 portant délégation de compétence du Conseil d'Administration au Président et au Bureau du Conseil d'Administration (BCA) notamment pour les décisions relatives à la commande publique ;
Vu la délibération n°BCA12022025-3 en date du 12 février 2025 actualisant les règles des procédures internes d'achats du SDIS 73 ;

Vu l'article R.2124-2 1° du Code de la commande publique ;

Vu les articles R.2162-2, R.2162-4 2° et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique ;

Vu la consultation lancée le 30 décembre 2025 ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres du 4 mars 2026 ;

Le SDIS de la Savoie a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert pour la maintenance de ses équipements de fermeture extérieure.

Le parc immobilier du SDIS 73 de la Savoie est composé de 78 bâtiments répartis sur toute la Savoie, totalisant environ 62 000 m² de surface de plancher. Il est équipé de 350 systèmes de fermeture extérieure, à 82% motorisés, le reste étant manuel. Ces systèmes se répartissent suivant divers types d'équipements.

Le présent marché est donc dédié à l'entretien et la maintenance de tous les systèmes de fermetures manuels ou motorisés. Cette maintenance sera de 3 niveaux : préventive, corrective, et curative.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire conclu sans minimum et avec un maximum, fixé comme suit :

- Sans minimum
- Maximum : 150 000 € HT / an (période initiale et reconductions)

La durée du marché sera d'un an à compter de sa notification, reconductible trois fois de manière tacite pour les mêmes montants, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

En séance du 4 mars 2026, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché à la société FEA – Fermetures et Automatismes (38530 PONTCHARRA).

**

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- l'autoriser à signer les pièces du marché n°25/22A relatif à la maintenance des équipements de fermeture extérieure du SDIS 73, attribué à la société FEA – Fermetures et Automatismes (38530 PONTCHARRA), ainsi que toutes les pièces consécutives à cette décision.

**

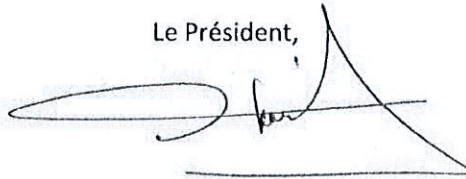
DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Christophe GAY, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- autorise le Président du Conseil d'Administration à signer les pièces du marché n°25/22A relatif à la maintenance des équipements de fermeture extérieure du SDIS 73, attribué à la société FEA – Fermetures et Automatismes (38530 PONTCHARRA), ainsi que toutes les pièces consécutives à cette décision.

Le Président,



André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 4 mars 2026

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

DELIBERATION N° BCA04032026-5

OBJET : ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE NEGOCIE RELATIF À LA MAITRISE D'ŒUVRE SUR ESQUISSE "PLUS" POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT-JEAN DE MAURIENNE, N°25/06A

L'An Deux-Mille-Vingt-Six, le 4 mars à 17H30, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 20 février deux-mille-vingt-six, se sont réunis en présentiel et en visioconférence au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 5 membres présents.

ETAIENT PRESENTS
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration
ETAIT PRESENT EN VISIOCONFERENCE
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
ASSISTAIENT
Colonel hors classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint
Médecin-Chef par intérim Patrick CHEMOUNI
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction

VOTES			
Nombre de membres en exercice :	5	Pour :	5
Nombre de membres présents :	5	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	5	Abstention :	0

N°BCA04032026-5– ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE NEGOCIE RELATIF À LA MAITRISE D'ŒUVRE SUR ESQUISSE "PLUS" POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT-JEAN DE MAURIENNE, N°25/06A

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Christophe GAY

Vu la délibération n°CA12022025-6 du conseil d'administration (CA) du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en date du 12 février 2025 portant délégation de compétence du Conseil d'Administration au Président et au Bureau du Conseil d'Administration (BCA) notamment pour les décisions relatives à la commande publique ;
Vu la délibération n°BCA12022025-3 du Bureau du CA du SDIS, en date du 12 février 2025, actualisant les règles des procédures internes d'achats du SDIS 73 ;

Vu la délibération n°BCA10042024-3 du Bureau du CA du SDIS, en date du 10 avril 2024, validant le pré-programme et le lancement de l'opération de construction du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Jean de Maurienne ;

Vu la délibération n°BCA10042024-4 du Bureau du CA du SDIS, en date du 10 avril 2024, autorisant le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération de construction du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Jean de Maurienne ;

Vu la délibération n°BCA12022025-2 du Bureau du CA du SDIS, en date du 12 février 2025, relative à la définition de la composition d'un jury de concours de maîtrise d'œuvre au SDIS de la Savoie ;

Vu la délibération n°BCA04062025-4 du Bureau du CA du SDIS, en date du 4 juin 2025, validant le choix des trois équipes de maîtrise d'œuvre admises à concourir pour l'opération de construction du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Jean de Maurienne ;

Vu la délibération n°BCA02072025-2 du Bureau du CA du SDIS, en date du 2 juillet 2025, validant le programme et le lancement de l'opération de construction du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Jean de Maurienne ;

Vu la délibération n°BCA14012026-3 du Bureau du CA du SDIS, en date du 14 janvier 2026, validant le choix du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre restreint pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Jean de Maurienne ;

Vu l'arrêté n°2025-21 du Président du jury de concours en date du 10 mars 2025 arrêtant la composition du jury de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Jean de Maurienne ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2125-1.2°, L.2172-1, R.2172-2, R.2122-6, R.2162-15 à R.2162-21 relatifs au concours de maîtrise d'œuvre ;

Vu le procès-verbal du jury de concours du 21 mai 2025 relatif à l'examen des candidatures en vue de la sélection des trois candidats admis à concourir ;

Vu le procès-verbal du jury de concours du 7 janvier 2026 relatif à l'examen et au classement des projets des 3 équipes participantes et l'avis motivé émis par les membres du jury pour le choix du lauréat ;

Considérant l'avis motivé du jury de concours sur le choix du lauréat de ce concours restreint de maîtrise d'œuvre et la négociation qui a été menée avec le lauréat pour la conclusion du marché de maîtrise d'œuvre ;

La procédure du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre d'incendie et de secours (CIS) de Saint-Jean de Maurienne a été lancée sur la base de :

- Projet consistant en la réalisation d'un Centre de Secours Principal comprenant :
 - ✓ Un hall de remisage de véhicules (pour 4 véhicules médicaux, une quinzaine de PL et des VL),
 - ✓ Une partie administrative,
 - ✓ Une zone de départ en intervention,
 - ✓ Des locaux de vie et veille opérationnelle,
 - ✓ Une zone d'équipements techniques,
 - ✓ Une aire de manœuvre avec une tour d'entraînement,
 - ✓ Un parking opérationnel / formation / personnel (dont emplacements sous remisage couvert)
 - ✓ Un garage 2 roues / chenil / local vélo
 - ✓ Un site protégé par une clôture et portails

- Surface des bâtiments de l'ordre de 3 550 m² + espaces extérieurs d'environ 1 200 m²
- Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux (bâtiments et VRD) : 5 840 000 € HT soit 7 008 000 € TTC
- Mission de maîtrise d'œuvre : Mission de base composée des éléments de mission suivants (article R.2431-4 du Code de la Commande Publique) :
 - ✓ Etudes d'esquisse (ESQ) et mise au point suite concours
 - ✓ Etudes d'avant-projet sommaire (APS)
 - ✓ Etudes d'avant-projet définitif (APD) / Dossier(s) relatif(s) au(x) autorisation(s) administrative(s)
 - ✓ Etudes de projet (PRO) / Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
 - ✓ Assistance apportée au Maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT)
 - ✓ Examen de la conformité au projet des études d'exécution réalisées par les entreprises/entrepreneurs ainsi que leur visa (VISA) et études de synthèse (SYN)
 - ✓ Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
 - ✓ Assistance apportée au Maître d'ouvrage lors des opérations de réception ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).
- Etapas de la procédure :
 - ✓ Avis d'appel public à la concurrence paru le 18 février 2025 au JOUE, au BOAMP et sur le Profil acheteur du SDIS ;
 - ✓ Date limite de réception des candidatures : Mardi 25 mars 2025
 - ✓ Jury relatif au choix des 3 équipes admises à concourir : Mercredi 21 mai 2025
 - ✓ Envoi du dossier de consultation aux 3 équipes participantes : Vendredi 04 juillet 2025
 - ✓ Réunion questions / réponses et visite du site : Mercredi 16 juillet 2025
 - ✓ Remise des projets par les 3 équipes participantes : Vendredi 10 octobre 2025
 - ✓ Analyse des projets par la commission technique : D'octobre à décembre 2025
 - ✓ Jury relatif au choix du lauréat du concours : Mercredi 07 janvier 2026
 - ✓ Choix du lauréat du concours par l'Assemblée délibérante : Mercredi 14 janvier 2026

Conformément aux dispositions des articles R.2122-6 et R.2172-2 du Code de la commande publique, une procédure d'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence faisant suite au concours d'architecture a ensuite été engagée par l'acheteur avec le lauréat désigné, ATELIER CATHERINE BOIDEVAIX ARCHITECTE (74290 ALEX).

Le lauréat du concours a été invité à remettre une offre pour le 02 février 2026. Cette offre initiale a fait l'objet d'une négociation.

La négociation du contrat de maîtrise d'œuvre avec ce lauréat a été conduite par l'acheteur et a porté sur les termes du contrat et le projet Esquisse plus. Le lauréat a été rencontré le 05 février 2026. Il avait jusqu'au 27 février 2026 pour formaliser une réponse à l'acheteur.

La négociation a permis d'arrêter le projet de contrat de maîtrise d'œuvre.

Les éléments du marché négocié sont les suivants :

- Coût prévisionnel des travaux (Co) : 5 840 000 euros HT (valeur février 2025)
- Taux de rémunération (t) : 10,90 %
- Forfait provisoire de rémunération (Co x t) : 636 560,00 euros HT

Le calcul du forfait définitif de rémunération fera l'objet d'un avenant lorsque sera connu le coût prévisionnel définitif des travaux, en phase d'Avant-Projet Définitif, puis fera l'objet d'un ajustement éventuel en phase Projet.

**

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- attribuer le marché n°25/06A relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction du CIS de Saint-Jean de Maurienne à la société ATELIER CATHERINE BOIDEVAIX ARCHITECTE (74290 ALEX) en tant qu'architecte mandataire du groupement composé des sociétés BUREAU D'ETUDES PLANTIER (BET Structures), BAL ECONOMISTE (Economiste de la construction), ABAC INGENIERIE (BET Fluides / Energies renouvelables), VRD CONCEPTION ARA (BET VRD) et LUXURIANCE CONSEIL (BET HQE), pour un forfait provisoire de rémunération de 636 560,00 euros HT soit 763 872,00 euros TTC correspondant à un taux de rémunération de 10,90 % sur la base de la part de l'enveloppe financière affectée aux travaux de 5 840 000 € HT,
- l'autoriser à signer les pièces correspondantes du marché n°25/06A relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction du CIS de Saint-Jean de Maurienne, ainsi que toutes les pièces consécutives à cette décision,
- l'autoriser à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires et notamment le permis de construire.

**

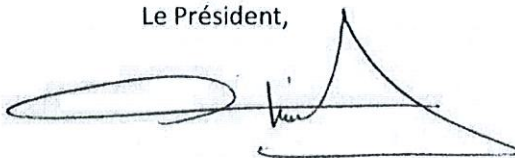
DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Christophe GAY, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- attribue le marché n°25/06A relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction du CIS de Saint-Jean de Maurienne à la société ATELIER CATHERINE BOIDEVAIX ARCHITECTE (74290 ALEX) en tant qu'architecte mandataire du groupement composé des sociétés BUREAU D'ETUDES PLANTIER (BET Structures), BAL ECONOMISTE (Economiste de la construction), ABAC INGENIERIE (BET Fluides / Energies renouvelables), VRD CONCEPTION ARA (BET VRD) et LUXURIANCE CONSEIL (BET HQE), pour un forfait provisoire de rémunération de 636 560,00 euros HT soit 763 872,00 euros TTC correspondant à un taux de rémunération de 10,90 % sur la base de la part de l'enveloppe financière affectée aux travaux de 5 840 000 € HT,
- autorise le Président du Conseil d'Administration à signer les pièces correspondantes du marché n°25/06A relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction du CIS de Saint-Jean de Maurienne, ainsi que toutes les pièces consécutives à cette décision,
- autorise le Président du Conseil d'Administration à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires et notamment le permis de construire.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a smaller, more complex signature.

André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Leysse, le 4 mars 2026

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

DELIBERATION N° BCA04032026-6

OBJET : LIBERALITES REQUES DU COMITE D'ŒUVRE SOCIALE DU PERSONNEL DU SDIS DE LA SAVOIE

L'An Deux-Mille-Vingt-Six, le 4 mars à 17H30, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 20 février deux-mille-vingt-six, se sont réunis en présentiel et en visioconférence au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Leysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 5 membres présents.

ETAIENT PRESENTS
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration
ETAIT PRESENT EN VISIOCONFERENCE
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
ASSISTAIENT
Colonel hors classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint
Médecin-Chef par intérim Patrick CHEMOUNI
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction

VOTES		
Nombre de membres en exercice :	5	Pour : 5
Nombre de membres présents :	5	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	5	Abstention : 0

N°BCA04032026-6– LIBERALITES REÇUES DU COMITE D'ŒUVRE SOCIALE DU PERSONNEL DU SDIS DE LA SAVOIE

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Eric PENNE

Le comité d'œuvre sociale du personnel du SDIS de la Savoie (COS) a permis aux agents de 2008 à 2023 de bénéficier d'une aide financière, sous la forme de chèque-vacances ou de chèque emploi service universel (CESU), financée par une subvention annuelle de 168 K€ versée par le SDIS.

Le COS ayant cessé le versement de ses prestations à compter de l'exercice 2024, le SDIS a adhéré au comité national d'œuvre sociale (CNAS), conformément à la délibération n° BCA31012024 du 31 janvier 2024.

Afin d'acter sa dissolution, le COS doit clôturer ses comptes bancaires qui présentent un solde de +25 732,62 euros.

Conformément à ses statuts, le COS doit reverser cette somme au SDIS.

**

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir acter le reversement de 25 732,62 euros par le Comité d'Oeuvre Sociale du personnel au SDIS de la Savoie.

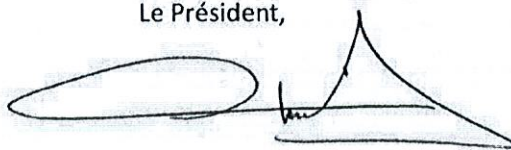
**

DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Eric PENNE, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, décide d'acter le reversement de 25 732,62 euros par le Comité d'Oeuvre Sociale du personnel au SDIS de la Savoie.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal line and a small flourish.

André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Leysse, le 4 mars 2026

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

DELIBERATION N° BCA04032026-7

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS

L'An Deux-Mille-Vingt-Six, le 4 mars à 17H30, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 20 février deux-mille-vingt-six, se sont réunis en présentiel et en visioconférence au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Leysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 5 membres présents.

ETAIENT PRESENTS
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration
ETAIT PRESENT EN VISIOCONFERENCE
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
ASSISTAIENT
Colonel hors classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint
Médecin-Chef par intérim Patrick CHEMOUNI
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction

VOTES		
Nombre de membres en exercice :	5	Pour : 5
Nombre de membres présents :	5	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	5	Abstention : 0

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Eric PENNE

Il est proposé la mise à jour des tableaux des emplois permanents à temps complet et à temps non complet, qui a reçu un avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial le 4 mars 2026.

Les modifications prennent notamment en compte les recrutements, les nominations et promotions ainsi que les mouvements de personnels intervenus ou à venir.

Les tableaux sont modifiés ainsi :

Filière SPP

- **Transformation d'1 poste de commandant en 1 poste de capitaine dans le cadre du recrutement de l'adjoint au chef du Groupement Opérations.**
- **Suppression d'1 poste de commandant en détachement pour stage au 01/02/2026.**
- **Transformation d'1 poste de lieutenant hors classe en 1 poste de lieutenant 2^{ème} classe.**
- **Transformation de 7 postes d'adjudant en 7 postes de sergent suite à un nombre de nominations inférieur au nombre de transformations prévues initialement et aux ajustements par rapport aux recrutements.**
- **Transformation de 6 postes d'adjudant en 6 postes de caporaux suite à ajustements liés aux futurs recrutements.**
- **Transformation de 2 postes de caporaux-chefs en 2 postes de caporaux dans le cadre d'un retour de disponibilité d'un agent et suite à un nombre de nominations inférieur au nombre de transformations prévues initialement.**

Filière administrative et filière technique

- **Transformation d'1 poste d'agent de maîtrise en 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour le poste de magasinier au service Centre de Soutien Logistique du Groupement Logistique.**

Ouverture aux contractuels

Par dérogation, cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel de droit public selon les dispositions prévues à l'article L332-14 du code général de la fonction publique précise que pour des besoins de continuité de service, un agent contractuel peut être recruté pour occuper un emploi permanent afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente d'un recrutement d'un fonctionnaire territorial. Ce contrat est conclu pour une durée déterminée d'un an.

Si c'est le cas, ce poste sera pourvu par un agent contractuel de catégorie C de la filière technique rémunéré sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints techniques.

La rémunération sera déterminée en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent et son expérience.

- **Transformation d'1 poste d'agent de maîtrise principal en 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour le poste d'opérateur maintenance au service Centre de Soutien Logistique du Groupement Logistique.**

Ouverture aux contractuels

Par dérogation, cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel de droit public selon les dispositions prévues à l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique qui précise qu'un agent contractuel peut être recruté lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions fixées par le code général de la fonction publique.

Si c'est le cas, ce poste sera pourvu par un agent contractuel de catégorie C de la filière technique rémunéré sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints techniques.

La rémunération sera déterminée en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent et son expérience.

L'agent ainsi recruté sera engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En résumé :

Pour le tableau des emplois permanents à temps complet :

	Tableau des emplois Délibération 26/11/2025	Tableau des emplois Propositions modifications CST 04/03/2026	Observations
Nombre SPP	517	516	
Nombre SPPO	115	114	Suppression d'un poste de Cdt suite fin de détachement pour stage
Nombre SPPNO	402	402	
Nombre PATS	111	111	
Nombre total agents temps complet	628	627	
Nombre apprentis	3	3	

Pour le tableau des emplois permanents à temps non complet :

	Tableau des emplois Délibération 26/11/2025	Tableau des emplois Propositions modifications CST 04/03/2026	Observations
Nombre SPPO	1,1	1,1	
Nombre PATS	1,6	1,6	
Nombre total agents à temps non complet (équivalent temps plein)	2,7	2,7	

Pour le tableau des emplois non permanents à temps complet :

	Tableau des emplois Délibération 26/11/2025	Tableau des emplois Propositions modifications CST 04/03/2026	Observations
Nombre PATS	2	2	
Nombre total agents temps complet	2	2	

Effectif budgétaire proposition CST 4/3/26
TABEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Cadres d'emplois	Grades	Catégorie	Effectif (tableau des emplois) Proposition CST du 4/3/26
Filière Sapeurs-pompiers professionnels			516
Services généraux (1)			808
Emploi fonctionnel : directeur (colonel HC)			1
Emploi fonctionnel : directeur adjoint (colonel)			1
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels de SPP	Lieutenant-colonel	A	9
	Commandant	A	17
	Capitaine	A	26
Lieutenants de SPP	Lieutenant hors classe	B	9
	Lieutenant de 1ère classe	B	24
	Lieutenant de 2ème classe	B	19
Sous-officiers de SPP	Adjudant	C	241
	Sergent	C	88
Sapeurs et caporaux de SPP	Caporal-chef	C	29
	Caporal	C	82
SDB (2)			9
Médecins et pharmaciens de SPP	Médecin de classe exceptionnelle	A	2
	Pharmacienne de classe exceptionnelle	A	1
	Médecin hors classe	A	1
	Pharmacienne de classe normale	A	1
Cadres de santé de SPP	Cadre de santé	A	1
Infirmiers de SPP	Infirmier hors classe	A	1
	Infirmier	A	1
Personnels adm., techn., et spécialisés (3+4+5)			111
Filière administrative (3)			68
Attachés territoriaux	Attaché principal	A	8
	Attaché	A	4
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur ppal de 1ère classe	B	10
	Rédacteur ppal de 2ème classe	B	13
	Rédacteur	B	4
Adjoint administratif territorial	Adjt adm ppal de 1ère classe	C	18
	Adjt adm ppal de 2ème classe	C	4
	Adjoint administratif	C	4
Filière technique (4)			44
Ingénieurs territoriaux	Ingénieur principal	A	5
	Ingénieur	A	4
Techniciens territoriaux	Technicien ppal de 1ère classe	B	3
	Technicien ppal de 2ème classe	B	1
	Technicien	B	7
Agent de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	C	5
	Agent de maîtrise	C	4
Adjoint techniques territoriaux	Adjt tech ppal de 1ère classe	C	2
	Adjt tech ppal de 2ème classe	C	3
	Adjoint technique	C	7
Filière médico-social (5)			1
Assistant territorial socio-éducatif	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET			627

Effectif budgétaire proposition CST 4/3/26

TABEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Cadres d'emplois	Grades	Cat	Effectif tableau des emplois Proposition CST du 4/3/26
Filière SPP			1,1
SDS			1,1
Médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels	Médecin de classe normale	A	0,6
	Pharmacien de classe normale	A	0,5
Personnels adm., techn., et spécialisé			1,6
Filière administrative			0,5
Adjoint administratif territoriaux	Adjoint adm principal de 1ère classe	C	0,5
Filière technique			0,4
Adjoint techniques territoriaux	Adjoint tech principal de 1ère classe	C	0,4
Filière médico-sociale			0,7
Psychologues territoriaux	Psychologue de classe normale	A	0,7
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET			2,7

TABEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Contrat de Projet			2
Ingénieurs territoriaux	Ingénieur	A	1
		A	1
Données complémentaires			
Apprentis			3
3 Apprentis DélibBCA 10/04/2024	Apprenti au SIC		1
	Apprenti au SIC		1
	Apprenti au groupement volontariat		1
Agents en détachement (agents non payés par le SDIS)			4
Capitaine		A	2
Lieutenant 2ème classe		B	1
Adjt adm ppal 1c		C	1
Agents en disponibilité (agents non payés)			24
PATS			4
SPP			20

**

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver la mise à jour du tableau des emplois permanents et non permanents telle que présentée ci-dessus.

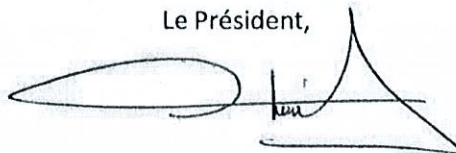
**

DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Eric PENNE, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des emplois permanents et non permanents telle que présentée ci-dessus.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a smaller, more complex flourish.

André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 4 mars 2026

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

DELIBERATION N° BCA04032026-8

**OBJET : REFERENTIEL INTERNE D'ORGANISATION DE LA FORMATION ET DE L'EVALUATION « EQUIPIER
SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE »**

L'An Deux-Mille-Vingt-Six, le 4 mars à 17H30, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 20 février deux-mille-vingt-six, se sont réunis en présentiel et en visioconférence au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 5 membres présents.

ETAIENT PRESENTS
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration
ETAIT PRESENT EN VISIOCONFERENCE
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
ASSISTAIENT
Colonel hors classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint
Médecin-Chef par intérim Patrick CHEMOUNI
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction

VOTES		
Nombre de membres en exercice :	5	Pour : 5
Nombre de membres présents :	5	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	5	Abstention : 0

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Eric PENNE

Considérant la nécessité, prévue à l'article 6 de l'arrêté du 22 août 2019 modifié, de déterminer après avis des instances concernées, la durée des formations aux activités opérationnelles ou d'encadrement des sapeurs-pompiers volontaires non-officiers ainsi que les modalités et la périodicité des formations de maintien et de perfectionnement des acquis ;

Vu l'avis favorable de la CATSIS en date du 17 novembre 2025 ;

Vu l'avis favorable du CCDSVP en date du 10 décembre 2025 ;

Conformément aux actions de transformation pour des missions plus efficaces et sécurisées, prévues dans la feuille de route 2025, un RIOFE (Référentiel Interne d'Organisation de la Formation et de l'Evaluation) prévoit la mise en œuvre d'un nouveau cursus de formation de l'équipier SPV.

Ce nouveau cursus, expérimenté lors de l'année 2025, permet de confirmer les enseignements suivants :

- Une conformité du parcours pédagogique à la logique d'engagement opérationnel par mission ;
- La capacité à valider les blocs de compétences en adéquation avec les référentiels nationaux ;
- Une souplesse offerte par une formation ouverte et à distance exigeante mais bénéfique ;
- Une préparation en CIS qui reste à renforcer mais dont l'impact pour les CIS est maîtrisé ;
- Un gain significatif en matière de réduction du temps de stage en présentiel (-30%) ;
- Un besoin de temps présentiel supplémentaire sur le module « prompt secours incendie » ;
- Une opportunité de déconcentrer et d'alléger le module « opérations diverses » ;
- Des règles d'indemnisation adaptées (forfaitisation de l'indemnisation hors présentiel) ;
- Une programmation de stages qui permet d'accéder à l'emploi d'équipier SSUAP en 2 mois.

Ce RIOFE prévoit également :

- Des prérogatives en matière de formation de maintien et perfectionnement des acquis (comme prévu à l'article 6 de l'arrêté du 22 août 2019 modifié) ;
- Des règles en matière de dispense de formation permettant d'accélérer le cursus de formation, en particulier pour les titulaires du brevet de Jeune Sapeur-Pompier ou de diplômes de premier secours en équipe ;
- Des règles en matière de reprise d'activité après une interruption d'engagement (comme prévu à l'article R723-56 du Code de la Sécurité Intérieure) ;
- Un rappel sur la qualification des équipes pédagogiques.

Le retour d'expérience conduit ainsi à une version améliorée du RIOFE (présenté en annexe) et proposée à la validation.

**

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- approuver les modalités du nouveau cursus de formation des équipiers SPV telles que prévues dans le Référentiel Interne d'Organisation de la Formation et de l'Evaluation « Equipier de sapeur-pompier volontaire » - version 2025.

**

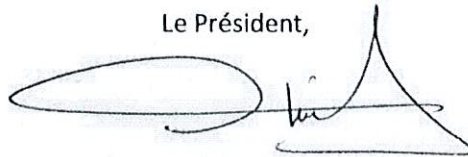
DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Eric PENNE, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- approuve les modalités du nouveau cursus de formation des équipiers SPV telles que prévues dans le Référentiel Interne d'Organisation de la Formation et de l'Evaluation « Equipier de sapeur-pompier volontaire » - version 2025.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a smaller, more complex flourish.

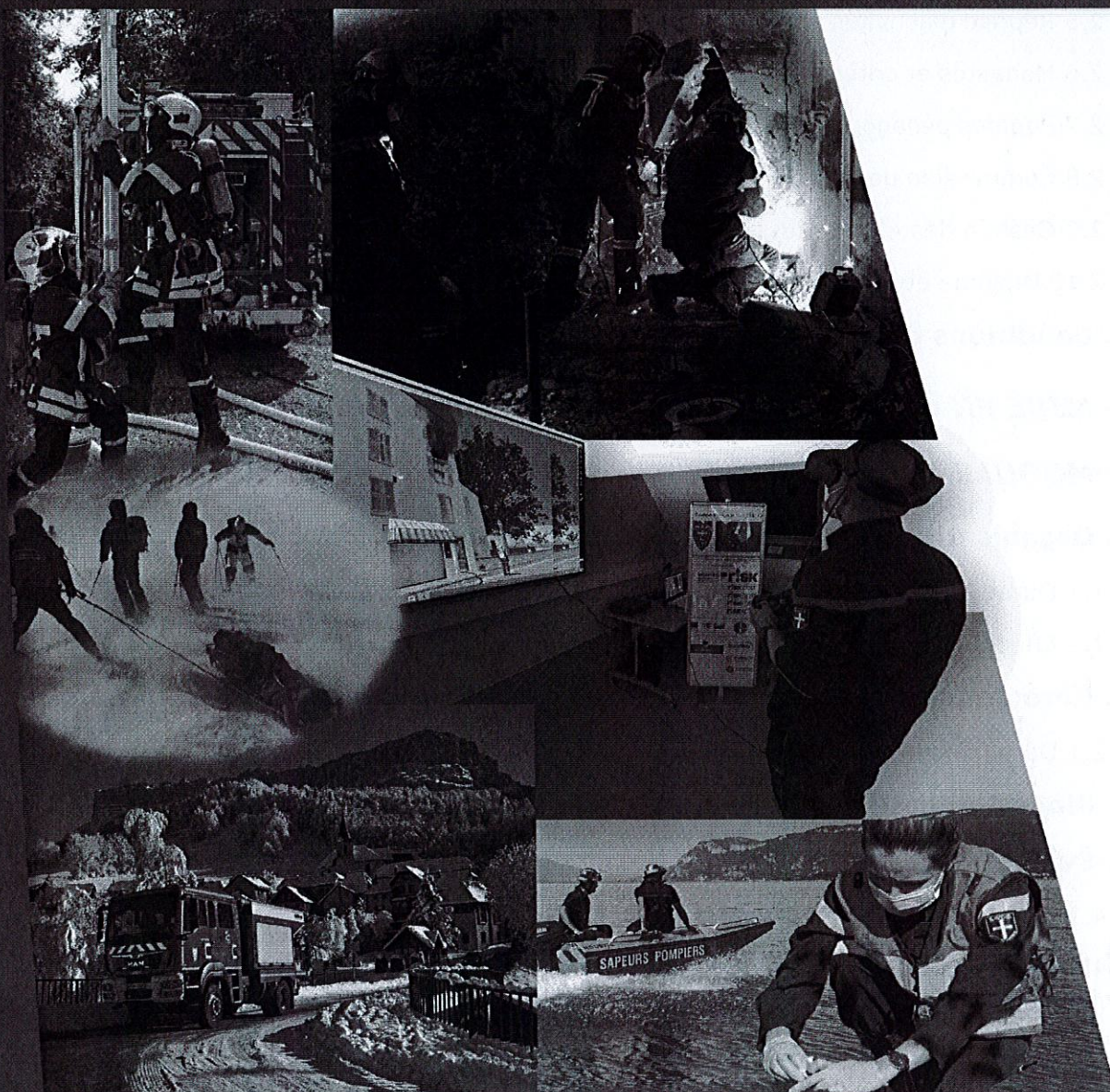
André POINTET



SDIS 73

REFERENTIEL INTERNE D'ORGANISATION DE LA FORMATION ET DE L'ÉVALUATION

Equipier de sapeur-pompier volontaire



Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie
Groupement formation
226, rue de la Perrodière – 73230 Saint-Alban-Leyssie

Table des matières

I - OBJECTIFS ET FINALITE DE LA FORMATION	8
1. Finalité de la formation.....	8
1.1 A qui s'adresse ce référentiel	8
1.2 Formation visée	8
2. Conception de la formation et de l'évaluation.....	9
2.1 Stratégie pédagogique globale	9
2.2 Déroulement de la formation d'équipier de sapeur-pompier volontaire	11
2.3 Compétences, employabilités et formation continue.....	12
2.4 Dispense de formation	14
2.5 Reprise d'activités après une interruption longue.....	16
2.6 Modalités et critères d'évaluation	17
2.7 Equipes pédagogiques	17
2.8 Commission de validation « Jury »	19
2.9 Gestion des « non-réussites »	20
2.10 Diplôme et attestation.....	20
3. Conditions d'accès à la formation - Prérequis.....	21
II - MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION ET DE L'EVALUATION....	23
A – MODULE « Règles de sécurité individuelle et collective ».....	23
1. Organisation du module	23
1.1 Durée	23
1.2 Effectifs d'apprenants/taux d'encadrement	23
2. Déroulement et matériels pédagogiques du module.....	23
2.1 Déroulement	23
3. Blocs Compétences.....	23
4. Evaluation.....	24
4.1 Outils et critères d'évaluation de la FOAD	24
4.2 Outils et critères d'évaluation du module en présentiel « Règles de sécurité Individuelle et Collective »	24
5. Gestion des « non-réussites »	24

B – MODULE « Prompt Secours SSUAP »	24
1. Organisation du module	24
1.1 Durée	24
1.2 Effectifs d'apprenants/taux d'encadrement	25
2. Déroulement et matériels pédagogiques du module	25
2.1 Déroulement	25
2.2 Matériels	25
3. Blocs Compétences	25
3.1 Compétences des domaines d'activités opérationnels	26
3.2 Compétences transversales	26
4. Evaluation.....	26
4.1 Outils et critères d'évaluation de la FOAD	26
4.2 Outils et critères d'évaluation du module « Prompt Secours SSUAP »	27
5. Gestion des « non-réussites »	27
6. Outils pédagogiques	27
C - Module « Equipier SSUAP ».....	28
1. Organisation du module	28
1.1 Durée	28
1.2 Effectifs d'apprenants/taux d'encadrement	28
2. Déroulement du module	28
2.1 Déroulement	28
2.2 Matériels	28
3. Blocs Compétences	29
3.1 Compétences des domaines d'activités opérationnels	29
3.2 Compétences transversales	29
4. Evaluation.....	29
4.1 Outils et critères d'évaluation de la FOAD	29
4.2 Outils et critères d'évaluation du module « Equipier SSUAP » :	30
5. Gestion des « non-réussites »	30
6. Outils pédagogiques	30
D - Module « Equipier Opérations Diverses »	31

1. Organisation du module	31
1.1 Durée	31
1.2 Effectifs d'apprenants/taux d'encadrement	31
2. Déroulement du module	31
2.1 Déroulement	31
2.2 Matériels	31
3. Blocs Compétences	32
3.1 Compétences des domaines d'activités opérationnelles	32
3.2 Compétences transversales	32
4. Evaluation.....	32
4.1 Outils et critères d'évaluation de la FOAD	32
4.2 Outils et critères d'évaluation du module « Equipier Opérations Diverses »	32
5. Gestion des « non-réussites »	33
6. Outils pédagogiques	33
<i>E - Module « Prompt Secours Incendie »</i>	<i>34</i>
1. Organisation du module	34
1.1 Durée	34
1.2 Effectifs d'apprenants/taux d'encadrement	34
2. Déroulement du module	34
2.1. Déroulement	34
3. Bloc de compétences	35
3.1 Compétences des domaines d'activités opérationnels.....	35
3.2 Compétences transversales	35
4. Evaluation.....	35
4.1 Outils et critères d'évaluation de la FOAD	35
4.2 Outils et critères d'évaluation du module « Prompt Secours Incendie »	36
5. Gestion des « non-réussites »	36
6. Outils pédagogiques	36
<i>F - Module « Equipier Incendie »</i>	<i>37</i>
1. Organisation du module	37
1.1 Durée	37

1.2 Effectifs d'apprenants/taux d'encadrement	37
2. Déroulement du module	37
2.1. Déroulement	37
2.2. Matériels	37
3. Bloc de compétences	38
3.1 Compétences des domaines d'activités opérationnels.....	38
3.2 Compétences transversales	38
4. Evaluation.....	38
4.1 Outils et critères d'évaluation de la FOAD	38
4.2 Outils et critères d'évaluation du module « Equipier Incendie »	39
5. Gestion des « non-réussites »	39
6. Outils pédagogiques	39
<i>G - Module « Perfectionnement Incendie »</i>	<i>40</i>
1. Organisation du module	40
1.1 Durée	40
1.2 Effectifs d'apprenants/taux d'encadrement	40
2. Déroulement du module	41
2.1. Déroulement	41
2.2. Matériels	41
3. Référence aux blocs de compétences du RNAC Equipier SPV	41
3.1 Compétences des domaines d'activités opérationnels.....	41
3.2 Compétences transversales	41
4. Evaluation.....	41
4.1 Outils et critères d'évaluation de la FOAD	41
4.2 Outils et critères d'évaluation du module « Perfectionnement Incendie »	42
5. Gestion des « non-réussites »	42
6. Outils pédagogiques	42
Annexe A.1 – Fiche Répertoire.....	44
Annexe A.4 - Fiche suivi des compétences.....	45
Annexe A.5 - Programme pédagogique du Module « Règles de sécurité individuelle et collective »	47
Annexe B.1 – Fiche Répertoire.....	48

Annexe B.2 – Fiche Logistique	49
Annexe B.3 – Fiche MSP	50
Annexe B.4 – Fiche Suivi des compétences.....	51
Annexe B.5 – Déroulé pédagogique du Module « Prompt Secours SSUAP »	52
Annexe B.6 – Suivi des techniques 1/2	55
Annexe B.6 – Suivi des techniques 2/2	56
Annexe B.7 – Procès-Verbal d’attribution.....	57
Annexe B.8 – Fiche individuelle d’évaluation.....	58
Annexe B.9 – Fiche individuelle d’accompagnement.....	59
Annexe C.1 – Fiche Répertoire.....	60
Annexe C.2 – Fiche Logistique	61
Annexe C.3 – Fiche MSP.....	62
Annexe C.4 – Fiche Suivi des compétences.....	63
Annexe C.5 – Déroulé pédagogique du Module Equipier SSUAP	64
Annexe C.6 – Suivi des techniques	67
Annexe C.7 – Procès-Verbal d’attribution	68
Annexe C.8 – Fiche individuelle d’évaluation	69
Annexe C.9 – Fiche individuelle d’accompagnement.....	70
Annexe D.1 – Fiche Répertoire	71
Annexe D.2 – Fiche Logistique.....	72
Annexe D.3 – Fiche MSP	73
Annexe D.4 – Fiche Suivi des compétences	74
Annexe D.5 – Déroulé pédagogique du Module Equipier Opérations diverses.....	75
Annexe D.7 – Procès-verbal d’attribution	78
Annexe D.8 – Fiche individuelle d’évaluation.....	79
Annexe D.9 – Fiche individuelle d’accompagnement	80
Annexe E.1 – Fiche Répertoire.....	81
Annexe E.2 – Fiche Logistique	82
Annexe E.3 – Fiche MSP.....	83

Annexe E.4 – Fiche Suivi des compétences	84
Annexe E.5 – Déroulé pédagogique du Module Equipier Prompt Secours Incendie	85
Annexe E.7 – Procès-Verbal d’attribution	89
Annexe E.8 – Fiche individuelle d’évaluation	90
Annexe E.9 – Fiche individuelle d’accompagnement.....	91
Annexe F.1 – Fiche Répertoire	92
Annexe F.2 – Fiche Logistique	93
Annexe F.3 – Fiche MSP	94
Annexe F.4 – Fiche Suivi des compétences	95
Annexe F.5 – Déroulé pédagogique du Module Equipier Incendie.....	96
Annexe F.7 – Procès-Verbal d’attribution	98
Annexe F.8 – Fiche individuelle d’évaluation	99
Annexe F.9 – Fiche individuelle d’accompagnement	100
Annexe G.1 – Fiche Répertoire	101
Annexe G.2 – Fiche Logistique.....	102
Annexe G.3 – Fiche MSP	103
Annexe G.4 – Fiche Suivi des compétences.....	104
Annexe G.5 – Déroulé pédagogique du Module Perfectionnement Incendie	105
Annexe G.7 – Procès-Verbal d’attribution.....	107
Annexe G.8 – Fiche individuelle d’évaluation.....	108
Annexe G.9 – Fiche individuelle d’accompagnement.....	109

I - OBJECTIFS ET FINALITE DE LA FORMATION

1. Finalité de la formation

1.1 A qui s'adresse ce référentiel

Ce référentiel est à destination de tous les acteurs de la formation d'un équipier SPV :

- L'apprenant
- Le chef de CIS
- Le chef de compagnie
- Le responsable pédagogique
- L'équipe pédagogique
- Le Groupement Formation

1.2 Formation visée

La formation initiale d'équipier de sapeur-pompier volontaire est définie de la façon suivante par le référentiel national des activités et compétences afférent :

- Un module transverse préalable à tous les domaines d'activité ;
- Un module « secours d'urgence aux personnes » ;
- Un module « opérations diverses » ;
- Un module « incendie » ;
- Un module « secours routier » ;
- Un module de compétences transversales lissées sur les 5 domaines précédents.

Le SDIS a choisi de concevoir une recombinaison des blocs de compétences de ces six modules tels que présentée ci-après :

- Un module « Règles de sécurité individuelle et collective »
- Un module « Prompt Secours et Soins d'Urgence aux Personnes » ;
- Un module « Equipier Secours et Soins d'Urgence aux Personnes » ;
- Un module « Equipier Opérations Diverses » ;
- Un module « Prompt Secours Incendie » ;
- Un module « Equipier Incendie » ;
- Un module optionnel « Perfectionnement Incendie » ;

- Des compétences transversales lissées sur tous les modules de la formation initiale de l'équipier SPV à l'exception du module « Règles de sécurité individuelle et collective ».

L'activité « Intervenir au sein d'une équipe de secours routier » fait l'objet d'un RIOFE spécifique.

Le module optionnel « Perfectionnement Incendie » est un module relevant de la Formation d'Adaptation aux Risques Locaux (FARL) et non de la formation initiale au titre de l'article 25 de l'arrêté du 22 août 2019 modifié. Il s'adresse aux équipiers SPV ayant terminé le Module « Équipier Incendie » et étant affectés dans des Centres d'Incendie et de Secours couvrant des structures denses et complexes et/ou des centres anciens tels que désignés ainsi dans le SDACR 2024-2029. Pour autant, au regard de l'incitation forte des équipiers SPV affectés dans ces CIS à suivre ce module, le SDIS a choisi d'intégrer l'organisation de la formation et les modalités d'évaluation du module optionnel « Perfectionnement Incendie » au RIOFE Équipier SPV.

2. Conception de la formation et de l'évaluation

2.1 Stratégie pédagogique globale

La formation se déroule en 3 phases de manière chronologique selon le module concerné :

- **Une phase de Formation Ouverte et A Distance (FOAD) :** afin d'acquérir avant la formation, à l'aide des documents supports, les connaissances théoriques nécessaires pour développer ensuite une formation de qualité.

Un suivi de la **FOAD** est mis en place afin de mesurer la capacité du stagiaire à intégrer le stage. Il peut s'agir de tests à la fin d'une séquence de FOAD ou simplement d'indicateurs générés par la plateforme. Ce suivi de la FOAD fait partie intégrante de l'accompagnement pédagogique et du développement des compétences de l'apprenant. Pour exemple, un apprenant ayant passé un temps clairement insuffisant au suivi de certaines séquences ou n'ayant pas atteint 80% de bonnes réponses au test de connaissances de fin de séquence verra sa convocation en formation en stage être repoussée au profit d'une séquence spécifique à réaliser lors de sa préparation en CIS.

Chaque apprenant dispose d'un encadrant désigné par le chef de CIS pour l'accompagner pendant cette phase de FOAD et organiser sa préparation en CIS. Le groupement Formation s'assure de l'achèvement.

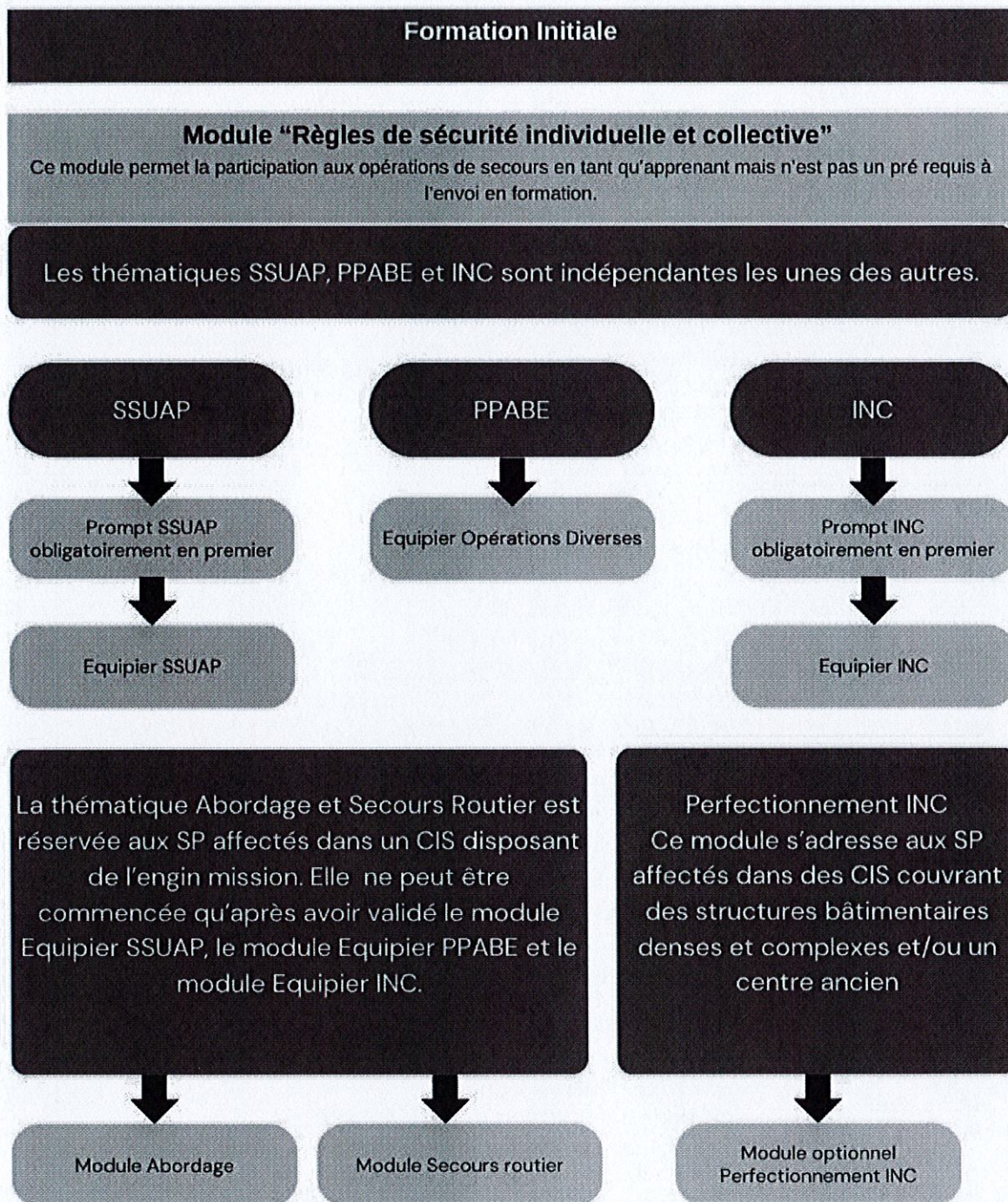
Si les besoins d'un apprenant ou du service le nécessite, la phase de FOAD peut être réalisée sous la forme d'une formation présentielle d'apport de connaissances.

- **Une phase de préparation en CIS :** Cette phase a pour but de permettre à l'apprenant d'acquérir les connaissances relatives aux matériels, à leurs caractéristiques et à leur fonctionnement avant la formation en présentiel. Cette préparation est dirigée par un encadrant désigné par le chef de CIS. Il suit le développement des compétences de l'agent par le biais d'un livret pédagogique.

Ces deux premières phases peuvent se dérouler en simultané et sont obligatoires.

- **Formation en présentiel (stage) :** Cette phase vise à permettre l'apprentissage des techniques opérationnelles liées aux matériels utilisés et leurs mises en œuvre. Reposant majoritairement des mises en situation concrètes, elle immerge l'apprenant dans ses futures missions opérationnelles.

2.2 Déroulement de la formation d'équipier de sapeur-pompier volontaire



2.3 Compétences, employabilités et formation continue

Module	Déroulé	Compétences	Déli- vrance	Emplois	FMPA
Règles de sécurité Individuelle et Collective	2h30 de FOAD 1h en CIS	Agir selon les règles relatives à la santé, la sécurité et la qualité de vie en service	Attestation de blocs de compétences	Apprenant conformément aux dispositions en vigueur au sein du SDIS.	Sans objet.
Prompt Secours SSUAP	8h de FOAD 4h de préparation en CIS 4 jours de stage	Agir selon les règles relatives à la santé, la sécurité et la qualité de vie en service / Agir en qualité d'équipier prompt secours / S'adapter à son environnement / Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité / Sécuriser la zone d'intervention / Pratiquer des actes de soins d'urgence sur prescriptions médicales	Attestation de blocs de compétences	Equipier Lot SSUAP 2 ^{ème} équipier au VSSUAP	8 h/an suivant un programme de secourisme et de gestes de soin d'urgences défini annuellement par note du groupement formation.
Equipier SSUAP	8h de FOAD 2h de préparation en CIS 4 jours de stage	Agir selon les règles relatives à la santé, la sécurité et la qualité de vie en service / S'adapter à son environnement / Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité / Sécuriser la zone d'intervention / Agir en qualité d'équipier secours d'urgence aux personnes / Pratiquer des actes de soins d'urgence sur prescriptions médicales	Diplôme d'Equipier SSUAP	Equipier au VSSUAP	
Equipier Opérations Diverses	3h de FOAD 4h de préparation en CIS 1 jour de stage	Agir selon les règles relatives à la santé, la sécurité et la qualité de vie en service / S'adapter à son environnement / Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité / Sécuriser la zone d'intervention / Intervenir pour une mission de protection des personnes, des biens et de l'environnement / Intervenir pour une mission impliquant des animaux	Diplôme d'Equipier PPABE	Equipier au VTU	4 h/an suivant un programme de techniques opérationnelles, d'utilisation des engins spécifiques et de préparation aux risques locaux défini annuellement par note du groupement formation.

Equipier Prompt Secours Incendie	8h de FOAD 5h de préparation en CIS 4 jours de stage	Agir selon les règles relatives à la santé, la sécurité et la qualité de vie en service / Agir en qualité d'équipier prompt secours / S'adapter à son environnement / Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité / Sécuriser la zone d'intervention / Eteindre un incendie / Intervenir pour une mission de protection des personnes, des biens et de l'environnement	Attestation de blocs de compétences	Equipier Prompt Secours Incendie (Tactiques d'extinction offensives et défensives par l'extérieur, Tactiques de sauvetage T1, T2, T5 et T10 au sens du Guide Stratégique de Doctrine Départemental « Incendie de structures » du 10 novembre 2022)	20 h/an suivant un programme de lutte contre l'incendie, de techniques opérationnelles, d'utilisation des engins spécifiques et de préparation aux risques locaux défini annuellement par note du groupement formation.
Equipier Incendie	4h de FOAD 2h de préparation en CIS 4 jours de stage	Agir selon les règles relatives à la santé, la sécurité et la qualité de vie en service / S'adapter à son environnement / Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité / Sécuriser la zone d'intervention / Eteindre un incendie	Diplôme Equipier Incendie	Equipier Incendie (Toutes tactiques d'extinction et Tactiques de sauvetage T7 et T8 au sens du Guide Stratégique de Doctrine Départemental « Incendie de structures » du 10 novembre 2022)	
Perfectionnement Incendie	3h de FOAD 1h30 de préparation en CIS 2 jours de stage		Attestation de blocs de compétences	Equipier Incendie (Mise en œuvre des tactiques d'extinction dans des milieux complexes et Tactiques de sauvetage T5, T7, T8 et T9 au sens du Guide Stratégique de Doctrine Départemental « Incendie de structures » du 10 novembre 2022)	

Les employabilités sont données à titre indicatif. Elles précisent les missions pour lesquelles l'apprenant a été formé. L'emploi opérationnel d'un agent relève de la validation d'une formation mais également d'une aptitude médicale, de règles opérationnelles et d'une décision de son chef de Centre d'Incendie et de Secours.

Les règles d'attribution des emplois opérationnels ne sont donc pas détaillées dans le présent document, elles relèvent de la prérogative du groupement en charge de l'opération dans leur conception et des chefs de Centre d'Incendie et de Secours dans leur application.

Enfin, en raison de besoins spécifiques et de manière exceptionnelle (réforme majeure, nouveau matériel, modification de procédure de sécurité, pandémie,

contexte géopolitique dégradé, etc.), le volume horaire de FMPPA peut être modifiée à la hausse comme à la baisse par note de service du groupement formation.

2.4 Dispense de formation

La finalité de la dispense de formation est de prendre en compte les compétences ou les expériences déjà acquises pour réduire partiellement ou totalement la durée d'une formation en vue de sa validation.

La demande de dispense de formation constitue une démarche personnelle. Cependant, elle doit nécessairement répondre au besoin du service. Elle doit par ailleurs être corrélée à l'inscription à la formation visée par la demande.

Le candidat doit donc répondre aux conditions d'accès et aux prérequis de formation. En ce sens, l'obtention d'une dispense totale ou partielle n'est possible que lorsque le grade, les prérequis et les conditions d'accès à la formation sont déjà acquis. Lorsque le candidat ne remplit pas ces conditions, son dossier n'est pas recevable.

La dispense se réalise sur la base :

- d'attestation(s) de formation, de titre(s) et de diplôme(s) déjà obtenu(s) ;
- d'expérience(s) acquise(s).

La commission qui étudie une demande de dispense de formation sur la base d'attestation(s) de formation, de titre(s) et de diplôme(s) peut statuer directement à partir de l'analyse des documents fournis par le candidat.

La commission qui apprécie les demandes de dispense sur la base d'expérience(s) statue en deux temps :

- un premier temps sur la recevabilité administrative de la demande ;
- un second temps permettant d'apprécier les compétences détenues par le candidat au regard des compétences exigées par le référentiel national d'évaluation. Lors de cette phase, la commission statue au vu du dossier, mais elle peut demander une évaluation des compétences selon les modalités qu'elle souhaite mettre en œuvre (entretien, mise en situation, ...).

En cas de validation totale, le diplôme ne fait apparaître aucune mention précisant qu'il a été délivré par la voie de la dispense de formation.

En tout état de cause, certains profils de sapeur-pompier sont susceptibles de solliciter plus fréquemment une dispense de formation. Les profils présentés ci-après représentent un intérêt certain pour le service et font l'objet d'une proposition de dispense de formation standardisée.

A - Les sapeurs-pompiers titulaires depuis moins de deux ans du Brevet National de Jeune Sapeur-Pompier ou de Jeune Marin Pompier.

Conformément au référentiel national d'évaluation pris en application de l'article 1^{er} de l'arrêté du 3 décembre 2021 relatif à la formation et au brevet national de Jeune Sapeur-Pompier et de Jeune Marin Pompier, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie en tant qu'organisme de formation reconnaît par dispense de formation aux titulaires du brevet national de JSP/JMP, les blocs de compétences du référentiel national d'activités et de compétences de l'équiper de sapeur-pompier volontaire suivants comme acquis :

- I.a) Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS)
- I.b) Agir en qualité d'équipier prompt-secours
- I.c) S'adapter à son environnement
- II.1. Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité uniquement pour les tactiques T1 (Sauvetage à vue par communication existante), T2 (Sauvetage à vue sur façade accessible et sol dégagé avec échelle à 2 plans), T5 (Sauvetage à vue sur façade non accessible ou sol non dégagé avec échelle à crochets) et T10 (Mise en sécurité par évacuation ou confinement) du Guide Stratégique de Doctrine Départemental « Incendie de Structure » du 10 novembre 2022
- II.2. Sécuriser la zone d'intervention
- II.3. Eteindre un incendie uniquement pour les tactiques offensives par l'extérieur et les tactiques défensives par l'extérieur telles que définies par le Guide Stratégique de Doctrine Départemental « Incendie de Structure » du 10 novembre 2022
- V.7. Intervenir pour une mission de protection des personnes, des biens et de l'environnement à l'exception des techniques d'utilisation du lot de sauvetage en hauteur et de la tronçonneuse
- V.8. Intervenir pour une mission impliquant des animaux

Cette proposition de dispense de formation standardisée vise à permettre le recrutement de JSP/JMP en qualité de sapeurs-pompiers volontaires en limitant leur formation initiale au module « Equipier SSUAP », Equipier « Incendie » et à un complément de formation au LSPCC et à l'utilisation de la tronçonneuse du module « Equipier Opérations Diverses ».

B - Les sapeurs-pompiers titulaires du diplôme de Premier Secours en Equipe de niveau 1 ou 2, à jour de recyclage

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie en tant qu'organisme de formation reconnaît par dispense de formation aux titulaires du diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 ou de niveau 2 à jour de

recyclage, la validation des blocs de compétences du référentiel national d'activités et de compétences de l'équiper de sapeur-pompier volontaire suivants :

- I.b) Agir en qualité d'équipier prompt-secours
- I.c) S'adapter à son environnement

Cette proposition de dispense de formation standardisée vise à permettre le recrutement des titulaires des diplômes de PSE 1 ou de PSE 2 :

- En leur permettant la validation du module « PS SSUAP » dès la validation en CIS du module « Règles de sécurité individuelle et collective » ;
- En limitant leur formation initiale, activité du secours et des soins d'urgence à personne, au module « Equipier SSUAP ».

2.5 Reprise d'activités après une interruption longue

A - Interruption de moins de 5 ans

Les sapeurs-pompiers volontaires ayant cessés leur activité depuis moins de 5 ans peuvent retrouver leurs employabilités antérieures relatives au présent RIOFE à condition d'être à jour des formations de maintien et de perfectionnement devant être réalisées pendant l'année de la reprise d'activité.

B - Interruption de plus de 5 ans

Les sapeurs-pompiers volontaires ayant cessés leur activité depuis plus de 5 ans peuvent retrouver leurs employabilités antérieures relatives au présent RIOFE à condition de suivre les parcours de formation suivants :

Activité	Déroulé pédagogique	Evaluation diagnostique	Validation totale des blocs de compétences	Absence de validation totale des blocs de compétences
Secours et soins d'urgence à personnes	FOAD PS SSUAP Prépa CIS PS SSUAP FOAD EQ SSUAP Prépa CIS EQ SSUAP FMPA devant être réalisées pendant l'année de reprise	Inscription en stage d'Equipier SSUAP Evaluation diagnostique par un FOR SSUAP.	Employabilité d'Equipier SSUAP	Suivi du stage Equipier SSUAP
Lutte contre l'incendie	FOAD PS INC Prépa CIS PS INC FOAD EQ INC Prépa CIS EQ INC	Inscription en stage d'Equipier INC Evaluation diagnostique par	Employabilité d'Equipier INC	Suivi du stage Equipier INC

	FMPA devant être réalisées pendant l'année de reprise	un FOR_ACC INC.		
Protection des Personnes, des Biens et de l'Environnement	FOAD EQ OD Prépa CIS EQ OD FMPA devant être réalisées pendant l'année de reprise	Evaluation diagnostique par un ACC_PRO.	Employabilité d'Equipier OD	Suivi du stage Equipier OD.

2.6 Modalités et critères d'évaluation

L'évaluation permet de mesurer, d'apprécier, à l'aide de critères adaptés, l'atteinte par le stagiaire, de niveaux de compétences lui permettant d'assurer avec autonomie les missions.

Certaines compétences référencées doivent être impérativement reconnues comme étant « acquises », d'autres pouvant être acceptées comme étant « en cours d'acquisition ».

Pour valider la formation les compétences doivent être « acquises » pour les cases grisées et à minima être « en cours d'acquisition » pour les cases blanches (cf. référentiel national d'évaluation « équipier de sapeur-pompier volontaire »).

2.7 Equipes pédagogiques

Les équipes pédagogiques intervenants dans les formations relatives au présent RIOFE se composent comme suit :

- Encadrants de FOAD et de préparation en CIS

Sapeur-pompier ayant finalisé sa formation initiale depuis au moins 2 ans, idéalement l'encadrant désigné par le chef de CIS est un sapeur-pompier disposant d'une expérience opérationnelle et d'une appétence pour la transmission de savoirs et le développement des compétences. Il n'y a pas de liste d'aptitude, pas de FMPA, ni de volume horaire d'activité fixé par le SDIS.

- FOR SSUAP

Sapeur-pompier titulaire de la formation initiale et continue « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe » tel que défini par l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile, le FOR SSUAP participe à toutes les formations relatives à l'activité de secours et de soins d'urgence aux personnes. Il est inscrit sur la liste annuelle des personnes compétentes du SDIS.

- FOR de FOR SSUAP

Sapeur-pompier titulaire de la formation initiale et continue « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs » tel que défini par l'arrêté du 15 juin 2024

relatif à la filière pédagogique de sécurité civile, le FOR de FOR SSUAP participe à toutes les formations relatives à l'activité de secours et de soins d'urgence aux personnes. Il est inscrit sur la liste annuelle des personnes compétentes du SDIS. Dans le cadre du présent RIOFE, le FOR de FOR SSUAP assure idéalement les fonctions d'organisateur de session. C'est également lui qui assure les diagnostics pédagogiques visant à réduire les temps de formation par validation anticipée des blocs de compétences. A défaut de FOR de FOR SSUAP, un FOR SSUAP expérimenté représente la qualification minimale pour être désigné en tant qu'organisateur de session par le SDIS.

- ACC PRO

Sapeur-pompier titulaire de la formation d'accompagnateur de proximité. Il est inscrit sur la liste annuelle des personnes compétentes du SDIS.

- ACC PRO INC

Sapeur-pompier titulaire de la formation d'accompagnateur de proximité et d'une préparation spécifique à sa thématique, l'ACC_PRO INC participe à toutes les formations relatives à l'activité de lutte contre l'incendie. Il est inscrit sur la liste annuelle des personnes compétentes du SDIS.

- FOR ACC INC

Sapeur-pompier titulaire de la formation de formateur accompagnateur, le FOR ACC INC participe à l'organisation de toutes les formations relatives à l'activité de lutte contre l'incendie et particulièrement à la mise en œuvre des techniques spécifiques. Il est inscrit sur la liste annuelle des personnes compétentes du SDIS. Dans le cadre du présent RIOFE, le FOR ACC INC expérimenté assure prioritairement les fonctions d'organisateur de session. C'est également lui qui assure prioritairement les diagnostics pédagogiques visant à réduire les temps de formation par validation anticipée des blocs de compétences.

- FOR ACC INC OTR

Sapeur-pompier titulaire de la formation de formateur accompagnateur et de la formation « Outils Taille Réelle » permettant d'encadrer des exercices avec feux réels tels que prévu par la circulaire NORINTE0300094C du 5 octobre 2003. Sa présence est nécessaire lors des feux réels.

- Organisateur de session

Sapeur-pompier en charge de l'organisation logistique et administrative de la session ainsi que de la cohérence pédagogique et de l'animation des formateurs. Sa présence physique n'est pas nécessairement permanente sur toute la durée du stage.

2.8 Commission de validation « Jury »

La délivrance de la certification est assurée par le groupement Formation, après délibération d'une commission appelée « Jury » qui analyse la conformité de l'organisation de la formation et les résultats des évaluations fournies par l'équipe pédagogique.

Cette commission se réunit, a minima, une fois par mois et se compose :

- Du chef de groupement formation ou de son représentant, président ;
- Le responsable de l'action de la formation, rapporteur ;
- D'un officier de sapeur-pompier volontaire ;
- D'un sergent de sapeur-pompier volontaire ;
- Du médecin-chef du service d'incendie et de secours, ou son représentant médecin de la sous-direction santé, pour la validation du bloc de compétences « Pratiquer des actes de soin d'urgence sur prescription médicale » ;
- D'un professionnel de santé ayant participé à la formation, uniquement pour la validation du bloc de compétences « Pratiquer des actes de soin d'urgence sur prescription médicale ».

Les évaluations réalisées tout au long de la formation ont vocation à être prise en compte par la commission validant la formation. Tous les membres de la commission ont voix délibérative. Le quorum est atteint lorsque les trois quarts au moins des membres sont présents. La commission prend ses décisions à la majorité. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

Cette commission est également compétente pour les procédures de dispense de formation.

Le jury contrôle :

- Le respect de l'encadrement (nombre et qualité)
- Le respect du volume horaire
- Le respect de l'atteinte des objectifs des unités de valeurs
- La production des documents de certification
- Le compte rendu du responsable pédagogique
- Les évaluations de la formation des apprenants

La décision finale de certification du jury est notifiée au chef de CIS de l'apprenant concerné sur un procès-verbal (Annexe 9.6 de chaque module). En cas de non réussite de l'apprenant, ce procès-verbal est transmis avec la fiche d'évaluation individuelle et la fiche d'accompagnement de l'agent (respectivement annexe 9.7 et 9.8 de chaque module).

2.9 Gestion des « non-réussites »

Si à la fin de la période de stage, l'apprenant ne valide pas sa formation, celui-ci peut, dans un délai maximum de trois ans, se présenter à nouveau à l'évaluation du ou des blocs de compétences non validés.

Les compétences validées restent acquises.

Les apprenants ayant des compétences en dessous du niveau requis à la fin de la période de formation, se voient proposer par le responsable pédagogique, sous couvert de la commission de validation, soit :

- Un accompagnement pour atteindre le niveau demandé
- Une nouvelle évaluation en présentiel sur une période de formation (stage)
- L'accomplissement d'un stage en intégralité

La traçabilité des compétences ou blocs de compétences non validés est retranscrite sur un document (annexe 9.8) appelé « fiche d'accompagnement ».

2.10 Diplôme et attestation

A l'issue des différents modules, les stagiaires peuvent se voir délivrer les documents suivants :

- a) A leur demande, les stagiaires ayant suivi un module peuvent solliciter la remise d'une attestation de suivi de la formation précisant les dates, horaires et lieux du stage.
- b) A leur demande, les stagiaires ayant suivi et validé partiellement leur formation initiale se voient délivrer une attestation de compétences précisant les blocs de compétences du Référentiel National d'Evaluation « Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire » ayant été validés.
- c) Les stagiaires ayant validé leur formation initiale se voient délivrer un diplôme de portée nationale conforme au modèle fixé par le Référentiel National d'Evaluation « Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire ».
- d) A leur demande, les stagiaires ayant suivi et validé le bloc de compétences « Pratiquer des actes de soin d'urgence sur prescription médicale » se voient remettre une attestation de compétences conforme au modèle fixé par le Référentiel National d'Evaluation « Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire » et précisant les actes de soin d'urgence auxquels ils ont été formés.
- e) A leur demande, les stagiaires ayant suivi et validé la formation d'adaptation aux risques locaux, Module « Perfectionnement Incendie », se voient délivrer une attestation de compétences précisant les tactiques d'extinction et de sauvetage du Guide Stratégique de Doctrine Départemental « Incendie de structures » ayant été validées.

3. Conditions d'accès à la formation - Prérequis

Module	Pré Requis
Règles de sécurité individuelle et collective	- Avoir été identifié comme candidat par le Chef du Centre d'Incendie et de Secours ; - Disposer d'une adresse courriel ; - Disposer d'un accès aux plateformes GEEF et ENASIS.
Pour accéder aux modules suivants de la formation initiale d'Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire, l'apprenant doit : - Être sapeur-pompier volontaire recruté au SDIS ; - Être à jour de sa visite médicale par la SDS ; - Être en possession de son équipement de base (tenue F1, EPI, ...) ; - Être convoqué par le groupement Formation ; - Disposer d'un accès aux plateformes GEEF et ENASIS.	
PS SSUAP	<u>Participation au Module :</u> - Être apte médicalement à suivre une formation pratique SSUAP.
Equipier SSUAP	<u>Participation au Module :</u> - Avoir suivi le module "PS SSUAP" ; - Être apte médicalement à suivre une formation pratique SSUAP. <u>Validation du Module :</u> - Avoir validé le module « PS SSUAP ».
PS INC	<u>Participation au Module :</u> - Être apte médicalement à suivre une formation pratique INC.

Equipier INC	<u>Participation au Module :</u> - Avoir suivi le module "PS INC" ; - Être apte médicalement à suivre une formation pratique INC. <u>Validation du Module :</u> - Avoir validé le module « PS INC ».
Perfectionnement INC	<u>Participation au Module :</u> - Avoir suivi le module "EQ INC" ; - Être apte médicalement à suivre une formation pratique INC ; - Être affecté dans un CIS couvrant des structures bâtementaires denses et complexes et/ou centres anciens. <u>Validation du Module :</u> - Avoir validé le module « EQ INC ».
Equipier Opérations Diverses	<u>Participation au Module :</u> - Être apte médicalement à suivre une formation pratique PPABE.

II - MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION ET DE L'ÉVALUATION

A – MODULE « Règles de sécurité individuelle et collective »

1. Organisation du module

1.1 Durée

Le module est décomposé en deux phases :

- Une phase de Formation Ouverte A Distance (FOAD) d'une durée moyenne de 2 heures et 30 minutes
- Une phase de présentiel en CIS d'une durée moyenne d'1 heure

Le volume horaire de ces deux phases correspond à 3 heures et 30 minutes de formation (cf. voir annexe fiche répertoire du module (annexe A.1)).

1.2 Effectifs d'apprenants/taux d'encadrement

RATIO ENCADRANT / APPRENANTS
1/1 (minimum) 1/6 (optimum) 1/12 (maximum)
ORGANISATEUR DE SESSION
Le chef du Centre d'Incendie et de Secours
NIVEAU D'ENCADREMENT MINIMUM
Sapeur-pompier ayant finalisé sa formation initiale depuis au moins 2 ans. Idéalement l'encadrant désigné par le chef de CIS est un sapeur-pompier disposant d'une expérience opérationnelle et d'une appétence pour la transmission de savoirs et le développement des compétences.

2. Déroulement et matériels pédagogiques du module

2.1 Déroulement

Le déroulement du module est précisé dans le déroulé pédagogique (cf. annexe A.5).

3. Blocs Compétences

Le suivi du module « Règles de sécurité individuelle et collective » permet la validation des blocs de compétences du Référentiel National d'Activités et de Compétences d'Equipier de sapeur-pompier volontaire suivants :

COMPETENCES MODULE « Règles de sécurité individuelle et collective »

I.a) Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS)

4. Evaluation

4.1 Outils et critères d'évaluation de la FOAD

Validation de la FOAD :

- Avoir fait l'intégralité des modules proposés.
- Avoir répondu à au moins 80% de bonnes réponses suite aux différents questionnaires par séquence.

Le suivi de l'apprenant par l'encadrant :

- L'encadrant suit et renseigne en conséquence le livret pédagogique de l'agent.
- Le responsable de l'action de formation en présentiel dispose du livret pédagogique et des résultats de FOAD de tous les apprenants convoqués. Ces éléments sont utilisés pour adapter au maximum la progression pédagogique de chaque apprenant.

4.2 Outils et critères d'évaluation du module en présentiel « Règles de sécurité Individuelle et Collective »

Pendant la formation, l'encadrant réalise une évaluation formative des compétences et comportements. Cette évaluation formative est formalisée sur une fiche récapitulative de suivi des compétences (annexe A.4 du Module).

5. Gestion des « non-réussites »

Le stagiaire recommence les phases de FOAD et de séquence en CIS autant de fois que nécessaire à la validation des compétences. Pour ce faire, il est accompagné par un encadrant spécifiquement désigné par le chef du Centre d'Incendie et de Secours.

B – MODULE « Prompt Secours SSUAP »

1. Organisation du module

1.1 Durée

Le module est décomposé en trois phases :

- Une phase de Formation Ouverte A Distance (FOAD) d'une durée moyenne de 8 heures
- Une phase de préparation en CIS d'une durée moyenne de 4 heures (accompagnement par FOR SSUAP apprécié)
- Un apprentissage en présentiel (stage) de 4 journées de 9 heures chacune

Le volume horaire de ces trois phases correspond à 48 heures de formation (cf. voir annexe fiche répertoire du module (annexe B.1)).

1.2 Effectifs d'apprenants/taux d'encadrement

APPRENANTS		
	6 (minimum)	12 (optimum)
ORGANISATEUR DE SESSION		
FOR SSUAP	1	
FORMATION		
FOR SSUAP	2	3
SDS *	1	1
ACC PRO INC1**	1	1

* prévu par la Sous-Direction Santé dans le cadre du bloc de compétences « Pratiquer des actes de soin d'urgence sur prescription médicale ».

** L'ACC PRO INC intervient une heure sur la matinée du Jour 1 sur la manipulation pratique d'extincteur avec utilisation d'outils à taille réelle.

2. Déroulement et matériels pédagogiques du module

2.1 Déroulement

Le déroulement du module est précisé dans le déroulé pédagogique (cf. annexe B.5).

2.2 Matériels

Le matériel nécessaire à la réalisation du module est précisé dans la fiche logistique (cf. annexe B.2).

3. Blocs Compétences

Le suivi du module « Prompt Secours SSUAP » permet la validation des blocs de compétences du Référentiel National d'Activités et de Compétences d'Equipier de sapeur-pompier volontaire suivants.

3.1 Compétences des domaines d'activités opérationnels

COMPETENCES MODULE Prompt SSUAP	
I.a)	Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS)
I.b)	Agir en qualité d'équipier prompt-secours
I.c)	S'adapter à son environnement

3.2 Compétences transversales

A.	S'impliquer dans son activité
B.	Agir au sein d'un collectif
C.	Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

N.B. : Dans le cadre du suivi du module, l'apprenant développe les compétences relatives à la pratique des gestes de soins d'urgence listés ci-dessous conformément aux articles R6311-18 et R6311-18-1 du code de la santé publique :

- ***Prise de température, de pulsation cardiaque et de pression artérielle par voie non invasive ;***
- ***Recueil de la glycémie par captation capillaire brève ;***
- ***Administration en aérosols de produits non médicamenteux ;***
- ***Scores de gravité clinique ;***
- ***Recueil du taux de saturation en oxygène par voie non invasive***

4. Evaluation

4.1 Outils et critères d'évaluation de la FOAD

Validation de la FOAD :

→ Avoir fait l'intégralité des modules proposés.

→ Avoir répondu à au moins 80% de bonnes réponses suite aux différents questionnaires par séquence.

Le suivi de l'apprenant par l'encadrant :

→ L'encadrant suit et renseigne en conséquence le livret pédagogique de l'agent.

Le responsable de l'action de formation en présentiel dispose du livret pédagogique et des résultats de FOAD de tous les apprenants convoqués. Ces éléments sont utilisés pour adapter au maximum la progression pédagogique de chaque apprenant.

4.2 Outils et critères d'évaluation du module « Prompt Secours SSUAP »

Pendant la formation, l'évaluation est suivie sur trois niveaux :

Evaluation de la technicité :

Chaque participant doit réaliser pendant les phases d'apprentissage, les techniques conformes aux fiches de suivi des techniques (annexe B.6) éditées par le SDIS et mentionnés sur la fiche individuelle d'évaluation (annexe B.8).

Toutes les cases doivent être renseignées par la mention « **fait** » dans la colonne correspondante.

Evaluation de mise en œuvre des savoirs-agir :

Chaque apprenant participe à des Mises en Situation afin d'acquérir des compétences (cf fiche MSP - annexe B.3.)

Il devra réaliser et valider à minima :

- 1 mise en situation en secouriste seul avec du matériel ;
- 1 mise en situation en binôme avec du matériel ;

Evaluation des compétences et comportement :

→ Fiche Récapitulative de suivi des compétences (annexe B.4)

La fiche de suivi doit être utilisée sous cette forme et renseignée tout au long de la formation par l'équipe pédagogique en prenant en compte les évaluations formatives journalières.

5. Gestion des « non-réussites »

→ Fiche d'évaluation individuelle (Annexe B.8)

→ Fiche d'accompagnement (Annexe B.9)

Les modalités prévues au I. 2.8 s'appliquent.

6. Outils pédagogiques

Le Responsable pédagogique peut s'appuyer sur un dossier informatique regroupant l'ensemble des documents nécessaires au déroulement du module (dans lequel on retrouve un certain nombre d'annexe de ce document) mis à jour et fourni par le groupement Formation.

C - Module « Equipier SSUAP »

1. Organisation du module

1.1 Durée

Le module est décomposé en trois phases :

- Une phase de Formation Ouverte A Distance (FOAD) d'une durée moyenne de 8 heures
- Une phase de préparation en CIS d'une durée moyenne de 2 heures (accompagnement par FOR SSUAP apprécié)
- Un apprentissage en présentiel (stage) de 4 journées de 9 heures chacune

Le volume horaire de ces trois phases correspond à 46 heures de formation (cf. voir annexe fiche répertoire du module (annexe C.1)).

1.2 Effectifs d'apprenants/taux d'encadrement

APPRENANTS		
	6 (minimum)	12 (optimum)
ORGANISATEUR DE SESSION		
FOR SSUAP	1	
FORMATION		
FOR SSUAP	2	3
SDS *	1	1

* prévu par la Sous-Direction Santé dans le cadre du bloc de compétences « Pratiquer des actes de soin d'urgence sur prescription médicale ».

2. Déroulement du module

2.1 Déroulement

Le déroulement du module est précisé dans le déroulé pédagogique (cf. annexe C.5).

2.2 Matériels

Le matériel nécessaire à la réalisation du module est précisé dans la fiche logistique (cf. annexe C.2).

3. Blocs Compétences

Le suivi du module « Equipier SSUAP » permet la validation des blocs de compétences du Référentiel National d'Activités et de Compétences d'Equipier de sapeur-pompier volontaire suivants.

3.1 Compétences des domaines d'activités opérationnels

COMPETENCES MODULE Equipier SSUAP
4. Agir en qualité d'équipier secours d'urgence
5. Pratiquer des actes de soins d'urgence sur prescription médicale

3.2 Compétences transversales

A. S'impliquer dans son activité
B. Agir au sein d'un collectif
C. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

N.B. : Dans le cadre du suivi du module, l'apprenant développe les compétences relatives à la pratique des gestes de soins d'urgence listés ci-dessous conformément aux articles R6311-18 et R6311-18-1 du code de la santé publique :

- ***Prise de température, de pulsation cardiaque et de pression artérielle par voie non invasive ;***
- ***Recueil de la glycémie par captation capillaire brève ;***
- ***Administration en aérosols de produits non médicamenteux ;***
- ***Scores de gravité clinique ;***
- ***Recueil du taux de saturation en oxygène par voie non invasive ;***
- ***Administration en aérosols ou pulvérisation de produits médicamenteux auprès d'une personne présentant un tableau clinique d'asthme aigu grave lorsque la personne est asthmatique connue ;***
- ***Administration de produits médicamenteux par stylo auto-injecteur auprès d'une personne présentant un tableau clinique de choc anaphylactique ;***
- ***Enregistrement et transmission d'électrocardiogramme***

4. Evaluation

4.1 Outils et critères d'évaluation de la FOAD

Validation de la FOAD :

- Avoir fait l'intégralité des modules proposés.
- Avoir répondu à au moins 80% de bonnes réponses suite aux différents questionnaires par module.

Appréciation du tuteur :

- L'encadrant suit et renseigne en conséquence le livret pédagogique de l'agent.

Le responsable de l'action de formation en présentiel dispose du livret pédagogique et des résultats de FOAD de tous les apprenants convoqués. Ces éléments sont utilisés pour adapter au maximum la progression pédagogique de chaque apprenant.

4.2 Outils et critères d'évaluation du module « Equipier SSUAP » :

Pendant la formation, l'évaluation est suivie sur trois niveaux :

Evaluation de la technicité

Chaque participant doit réaliser pendant les phases d'apprentissage, les techniques conformes aux fiches techniques (annexe C.6) éditées par le SDIS et mentionnées sur la fiche individuelle d'évaluation (annexe C.8).

Toutes les cases doivent être renseignées par la mention « **fait** » dans la colonne correspondante.

Evaluation de mise en œuvre des savoirs-agir

Chaque apprenant participe à des Mises en Situation afin d'acquérir des compétences. Il devra réaliser et valider à minima :

- 1 MSP en secouriste seul avec du matériel ;
- Des MSP en binôme ou en équipage avec du matériel ;

→ Fiche MSP (annexe C.3)

Evaluation des compétences et comportement

→ Fiche Récapitulative de suivi des compétences (annexe C.4)

La fiche de suivi doit être utilisée sous cette forme et renseignée tout au long de la formation par l'équipe pédagogique en prenant en compte les évaluations formatives journalières.

5. Gestion des « non-réussites »

→ Fiche individuelle de Jury (Annexe C.8)

→ Fiche d'accompagnement (Annexe C.9)

Les modalités prévues à l'article I. 2.8 s'appliquent.

6. Outils pédagogiques

Le Responsable Pédagogique peut s'appuyer sur un dossier informatique regroupant l'ensemble des documents nécessaires au déroulement du test et du module (dans lequel on retrouve un certain nombre d'annexe de ce document) mis à jour et fourni par le groupement Formation.

D - Module « Equipier Opérations Diverses »

1. Organisation du module

1.1 Durée

Le module est décomposé en trois phases :

- Une phase de Formation Ouverte A Distance (FOAD) d'une durée moyenne de 3 heures
- Une phase de préparation en CIS d'une durée moyenne de 4 heures
- Un apprentissage en présentiel (stage) d'une journée de 8 heures

Le volume horaire de ces trois phases correspond à 15 heures de formation (cf. voir annexe fiche répertoire du module (annexe D.1)).

1.2 Effectifs d'apprenants/taux d'encadrement

APPRENANTS		
	6 (minimum)	12 (optimum)
ORGANISATEUR DE SESSION		
FOR_ACC	1	
STAGE		
FOR_ACC	1	1
ACC_PRO	0	1

2. Déroulement du module

2.1 Déroulement

Le déroulement du module est précisé dans le déroulé pédagogique (cf. annexe D.5).

2.2 Matériels

Le matériel nécessaire à la réalisation du module est précisé dans la fiche logistique (cf. annexe D.2).

3. Blocs Compétences

Le suivi du module « Equipier Opérations Diverses » permet la validation des blocs de compétences du Référentiel National d'Activités et de Compétences d'Equipier de sapeur-pompier volontaire suivants.

3.1 Compétences des domaines d'activités opérationnelles

COMPETENCES MODULE Equipier Opérations Diverses
V.7. Intervenir pour une mission de protection des personnes, des biens et de l'environnement
V.8. Intervenir pour une mission impliquant des animaux

3.2 Compétences transversales

A) S'impliquer dans son activité
B) Agir au sein d'un collectif
C) Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

4. Evaluation

4.1 Outils et critères d'évaluation de la FOAD

Validation de la FOAD :

- Avoir fait l'intégralité des modules proposés.
- Avoir répondu à au moins 80% de bonnes réponses suite aux différents questionnaires par module.

Appréciation du tuteur :

- L'encadrant suit et renseigne en conséquence le livret pédagogique de l'agent.
- Le responsable de l'action de formation en présentiel dispose du livret pédagogique et des résultats de FOAD de tous les apprenants convoqués. Ces éléments sont utilisés pour adapter au maximum la progression pédagogique de chaque apprenant.

4.2 Outils et critères d'évaluation du module « Equipier Opérations Diverses »

Pendant la formation, l'évaluation est suivie sur trois niveaux :

Evaluation de la technicité

Chaque participant doit réaliser pendant les phases d'apprentissage, les techniques conformes aux fiches techniques (annexe D.5) éditées par le SDIS et mentionnées sur la fiche individuelle d'évaluation (annexe D.7).

Toutes les cases doivent être renseignées par la mention « **fait** » dans la colonne correspondante.

Evaluation de mise en œuvre des savoirs-agir

Chaque apprenant participe à des MSP afin d'acquérir des compétences. Il devra réaliser et valider à minima :

- 1 MSP Opérations Diverses nécessitant l'emploi du LSPCC et/ou des échelles à mains.

→ Fiche MSP (annexe D.3)

Evaluation des compétences et comportement

→ Fiche Récapitulative de suivi des compétences (annexe D.4)

La fiche de suivi doit être utilisée sous cette forme et renseignée tout au long de la formation par l'équipe pédagogique en prenant en compte les évaluations formatives journalières.

5. Gestion des « non-réussites »

→ Fiche individuelle de Jury (Annexe D.7)

→ Fiche d'accompagnement (Annexe D.8)

Les modalités prévues à l'article I. 2.8 s'appliquent.

6. Outils pédagogiques

Le Responsable Pédagogique peut s'appuyer sur un dossier informatique regroupant l'ensemble des documents nécessaires au déroulement du test et du module (dans lequel on retrouve un certain nombre d'annexe de ce document) mis à jour et fourni par le groupement Formation.

E - Module « Prompt Secours Incendie »

1. Organisation du module

1.1 Durée

Le module est décomposé en trois phases :

- Une phase de Formation Ouverte A Distance (FOAD) d'une durée moyenne de 8 heures
- Une phase de préparation en CIS d'une durée moyenne de 5 heures
- Un apprentissage en présentiel (stage) de 4 journées de 9 heures chacune

Le volume horaire de ces trois phases correspond à 49 heures de formation (cf. voir annexe fiche répertoire du module (annexe E.1)).

1.2 Effectifs d'apprenants/taux d'encadrement

APPRENANTS				
	6 (minimum)		12 (maximum)	
ORGANISATEUR DE SESSION				
FOR_ACC INC	1			
STAGE				
Journées	J1-J2-J4	J3	J1-J2-J4	J3
FOR_ACC INC	1	2 (*)	1	2 (*)
ACC_PRO INC	1	0	2	1
ACC_PRO	0	0	1	1

* Compétence « OTR » requise pour encadrer les activités en outils à taille réelle.

2. Déroulement du module

2.1. Déroulement

Le déroulement du module est précisé dans le déroulé pédagogique (cf. annexe E.5).

2.2. Matériels

Le matériel nécessaire à la réalisation du module est précisé dans la fiche logistique (cf. annexe E.2).

3. Bloc de compétences

Le suivi du module « Prompt Secours Incendie » permet la validation des blocs de compétences du Référentiel National d'Activités et de Compétences d'Equipier de sapeur-pompier volontaire suivants.

3.1 Compétences des domaines d'activités opérationnels

II.1. Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité
II.2. Sécuriser la zone d'intervention
II.3. Eteindre un incendie

3.2 Compétences transversales

A) S'impliquer dans son activité
B) Agir au sein d'un collectif
C) Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

N.B. : Dans le cadre du suivi du module, l'apprenant valide le bloc de compétences II.1 « Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité » du référentiel national d'activités et de compétences de l'équipier de SPV uniquement pour les tactiques T1 (Sauvetage à vue par communication existante), T2 (Sauvetage à vue sur façade accessible et sol dégagé avec échelle à 2 plans), T5 (Sauvetage à vue sur façade non accessible ou sol non dégagé avec échelle à crochets) et T10 (Mise en sécurité par évacuation ou confinement) du Guide Stratégique de Doctrine Départemental « Incendie de Structure » du 10 novembre 2022.

Dans le cadre du suivi du module, l'apprenant valide les blocs de compétences II.2 « Sécuriser la zone d'intervention » et II.3. « Eteindre un incendie » du référentiel national d'activités du référentiel national d'activités et de compétences de l'équipier de SPV uniquement pour les tactiques offensives par l'extérieur et les tactiques défensives par l'extérieur telles que définies par le Guide Stratégique de Doctrine Départemental « Incendie de Structure » du 10 novembre 2022.

4. Evaluation

4.1 Outils et critères d'évaluation de la FOAD

Validation de la FOAD :

- Avoir fait l'intégralité des modules proposés.
- Avoir répondu à au moins 80% de bonnes réponses suite aux différents questionnaires par module.

Appréciation du tuteur :

- L'encadrant suit et renseigne en conséquence le livret pédagogique de l'agent.

Le responsable de l'action de formation en présentiel dispose du livret pédagogique et des résultats de FOAD de tous les apprenants convoqués. Ces éléments sont utilisés pour adapter au maximum la progression pédagogique de chaque apprenant.

4.2 Outils et critères d'évaluation du module « Prompt Secours Incendie »

Pendant la formation, l'évaluation est suivie sur trois niveaux :

Evaluation de la technicité

Chaque participant doit réaliser pendant les phases d'apprentissage, les techniques conformes éditées par le SDIS et mentionnées sur la fiche individuelle d'évaluation (annexe E.7).

Evaluation de mise en œuvre des savoirs-agir

Chaque apprenant participe à des MSP afin d'acquérir des compétences. Il devra réaliser et valider à minima :

- 1 MSP Incendie
- 1 MSP Sauvetage

→ Fiche MSP (annexe E.3)

Evaluation des compétences et comportement

→ Fiche Récapitulative de suivi des compétences (annexe E.4)

La fiche de suivi doit être utilisée sous cette forme et renseignée tout au long de la formation par l'équipe pédagogique en prenant en compte les évaluations formatives journalières.

5. Gestion des « non-réussites »

→ Fiche individuelle de Jury (Annexe E.7)

→ Fiche d'accompagnement (Annexe E.8)

Les modalités prévues au I. 2.8 s'appliquent.

6. Outils pédagogiques

Le Responsable pédagogique peut s'appuyer sur un dossier informatique regroupant l'ensemble des documents nécessaires au déroulement du test et du module (dans lequel on retrouve un certain nombre d'annexe de ce document) fourni et mis à jour par le Groupement Formation.

F - Module « Equipier Incendie »

1. Organisation du module

1.1 Durée

Le module est décomposé en trois phases :

- Une phase de Formation Ouverte A Distance (FOAD) d'une durée moyenne de 4 heures
- Une phase de préparation en CIS d'une durée moyenne de 2 heures
- Un apprentissage en présentiel (stage) de 4 journées de 9 heures chacune

Le volume horaire de ces trois phases correspond à 42 heures de formation (cf. voir annexe fiche répertoire du module (annexe F.1)).

1.2 Effectifs d'apprenants/taux d'encadrement

APPRENANTS				
	6 (minimum)		12 (maximum)	
ORGANISATEUR DE SESSION				
FOR_ACC INC	1			
STAGE				
Journées	J1-J2-J4	J3	J1-J2-J4	J3
FOR_ACC INC	1	4 (*)	1	4 (*)
ACC_PRO INC	1	0	2	1
ACC_PRO	0	0	1	1

* Compétence « OTR » requise pour encadrer les activités en outils à taille réelle.

2. Déroulement du module

2.1. Déroulement

Le déroulement du module est précisé dans le déroulé pédagogique (cf. annexe F.5).

2.2. Matériels

Le matériel nécessaire à la réalisation du module est précisé dans la fiche logistique (cf. annexe F.2).

3. Bloc de compétences

Le suivi du module « Equipier Incendie » permet la validation des blocs de compétences du Référentiel National d'Activités et de Compétences d'Equipier de sapeur-pompier volontaire suivants.

3.1 Compétences des domaines d'activités opérationnels

II.1. Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité
II.2. Sécuriser la zone d'intervention
II.3. Eteindre un incendie

3.2 Compétences transversales

A) S'impliquer dans son activité
B) Agir au sein d'un collectif
C) Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

N.B. : Dans le cadre du suivi du module, l'apprenant valide le bloc de compétences II.1 « Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité » du référentiel national d'activités et de compétences de l'équipier de SPV uniquement pour les tactiques T7 (Sauvetage en exploration dans la fumée < 40m) et T8 (Sauvetage des sauveteurs par un binôme) du Guide Stratégique de Doctrine Départemental « Incendie de Structure » du 10 novembre 2022.

Dans le cadre du suivi du module, l'apprenant valide les blocs de compétences II.2 « Sécuriser la zone d'intervention » et II.3. « Eteindre un incendie » du référentiel national d'activités du référentiel national d'activités et de compétences de l'équipier de SPV pour l'ensemble des tactiques définies par le Guide Stratégique de Doctrine Départemental « Incendie de Structure » du 10 novembre 2022.

4. Evaluation

4.1 Outils et critères d'évaluation de la FOAD

Validation de la FOAD :

- Avoir fait l'intégralité des modules proposés.
- Avoir répondu à au moins 80% de bonnes réponses suite aux différents questionnaires par module.

Appréciation du tuteur :

- L'encadrant suit et renseigne en conséquence le livret pédagogique de l'agent.
- Le responsable de l'action de formation en présentiel dispose du livret pédagogique et des résultats de FOAD de tous les apprenants convoqués. Ces éléments sont

utilisés pour adapter au maximum la progression pédagogique de chaque apprenant.

4.2 Outils et critères d'évaluation du module « Equipier Incendie »

Pendant la formation, l'évaluation est suivie sur trois niveaux :

Evaluation de la technicité

Chaque participant doit réaliser pendant les phases d'apprentissage, les techniques conformes éditées par le SDIS et mentionnées sur la fiche individuelle d'évaluation (annexe F.7).

Evaluation de mise en œuvre des savoirs-agir

Chaque apprenant participe à des MSP afin d'acquérir des compétences. Il devra réaliser et valider à minima :

- 1 MSP Incendie
- 1 MSP Sauvetage

→ Fiche MSP (annexe F.3)

Evaluation des compétences et comportement

→ Fiche Récapitulative de suivi des compétences (annexe F.4)

La fiche de suivi doit être utilisée sous cette forme et renseignée tout au long de la formation par l'équipe pédagogique en prenant en compte les évaluations formatives journalières.

5. Gestion des « non-réussites »

→ Fiche individuelle de Jury (Annexe F.7)

→ Fiche d'accompagnement (Annexe F.8)

Les modalités prévues au I. 2.8 s'appliquent.

6. Outils pédagogiques

Le Responsable pédagogique peut s'appuyer sur un dossier informatique regroupant l'ensemble des documents nécessaires au déroulement du test et du module (dans lequel on retrouve un certain nombre d'annexe de ce document) fourni et mis à jour par le Groupement Formation.

G - Module « Perfectionnement Incendie »

1. Organisation du module

1.1 Durée

Le module est décomposé en trois phases :

- Une phase de Formation Ouverte A Distance (FOAD) d'une durée moyenne de 3 heures
- Une phase de préparation en CIS d'une durée moyenne de 1 heure et 30 minutes
- Un apprentissage en présentiel (stage) de 2 journées de 9 heures chacune

Le volume horaire de ces trois phases correspond à 22 heures et 30 minutes de formation (cf. voir annexe fiche répertoire du module (annexe G.1)).

Ce module s'appuie sur la détermination des compétences proposée par le référentiel national d'activités et de compétences d'Equipier de sapeur-pompier volontaire pris en application de l'arrêté du 22 août 2019 modifié. Pour autant, ce module s'inscrit dans une logique de FARL. Il permet à l'apprenant de développer des compétences :

- de mise en œuvre de tactiques d'extinction dans des milieux complexes et spécifiques ;
- de mise en œuvre des tactiques de sauvetage T5 (sauvetage à vue sur façade non accessible ou sol non dégagé avec échelle à crochets), T7 (sauvetage par exploration complexe dans la fumée > 40m) et T9 (sauvetage des sauveteurs par l'équipier et par l'auto-sauvetage) du Guide Stratégique de Doctrine Départemental « Incendie de Structure » du 10 novembre 2022.

1.2 Effectifs d'apprenants/taux d'encadrement

APPRENANTS		
	6 (minimum)	12 (maximum)
ORGANISATEUR DE SESSION		
FOR_ACC INC	1	
STAGE		
FOR_ACC INC	1	2
ACC_PRO INC	1	2

2. Déroulement du module

2.1. Déroulement

Le déroulement du module est précisé dans le déroulé pédagogique (cf. annexe G.5).

2.2. Matériels

Le matériel nécessaire à la réalisation du module est précisé dans la fiche logistique (cf. annexe G.2).

3. Référence aux blocs de compétences du RNAC Equipier SPV

Le suivi du module « Perfectionnement Incendie » permet le développement de compétences spécifiques aux risques locaux mais faisant référence aux blocs de compétences du Référentiel National d'Activités et de Compétences d'Equipier de sapeur-pompier volontaire suivants.

3.1 Compétences des domaines d'activités opérationnels

II.1. Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité
II.2. Sécuriser la zone d'intervention
II.3. Eteindre un incendie

3.2 Compétences transversales

A) S'impliquer dans son activité
B) Agir au sein d'un collectif
C) Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

4. Evaluation

4.1 Outils et critères d'évaluation de la FOAD

Validation de la FOAD :

- Avoir fait l'intégralité des modules proposés.
- Avoir répondu à au moins 80% de bonnes réponses suite aux différents questionnaires par module.

Appréciation du tuteur :

- L'encadrant suit et renseigne en conséquence le livret pédagogique de l'agent.

Le responsable de l'action de formation en présentiel dispose du livret pédagogique et des résultats de FOAD de tous les apprenants convoqués. Ces éléments sont utilisés pour adapter au maximum la progression pédagogique de chaque apprenant.

4.2 Outils et critères d'évaluation du module « Perfectionnement Incendie »

Pendant la formation, l'évaluation est suivie sur trois niveaux :

Evaluation de la technicité

Chaque participant doit réaliser pendant les phases d'apprentissage, les techniques conformes éditées par le SDIS et mentionnées sur la fiche individuelle d'évaluation (annexe G.7).

Toutes les cases doivent être renseignées par la mention « **fait** » dans la colonne correspondante.

Evaluation de mise en œuvre des savoirs-agir

Chaque apprenant participe à des MSP afin d'acquérir des compétences. Il devra réaliser et valider à minima :

- 1 MSP Incendie
- 1 MSP Sauvetage

→ Fiche MSP (annexe G.3)

Evaluation des compétences et comportement

→ Fiche Récapitulative de suivi des compétences (annexe G.4)

La fiche de suivi doit être utilisée sous cette forme et renseignée tout au long de la formation par l'équipe pédagogique en prenant en compte les évaluations formatives journalières.

5. Gestion des « non-réussites »

→ Fiche individuelle de Jury (Annexe G.7)

→ Fiche d'accompagnement (Annexe G.8)

Les modalités prévues au I. 2.8 s'appliquent.

6. Outils pédagogiques

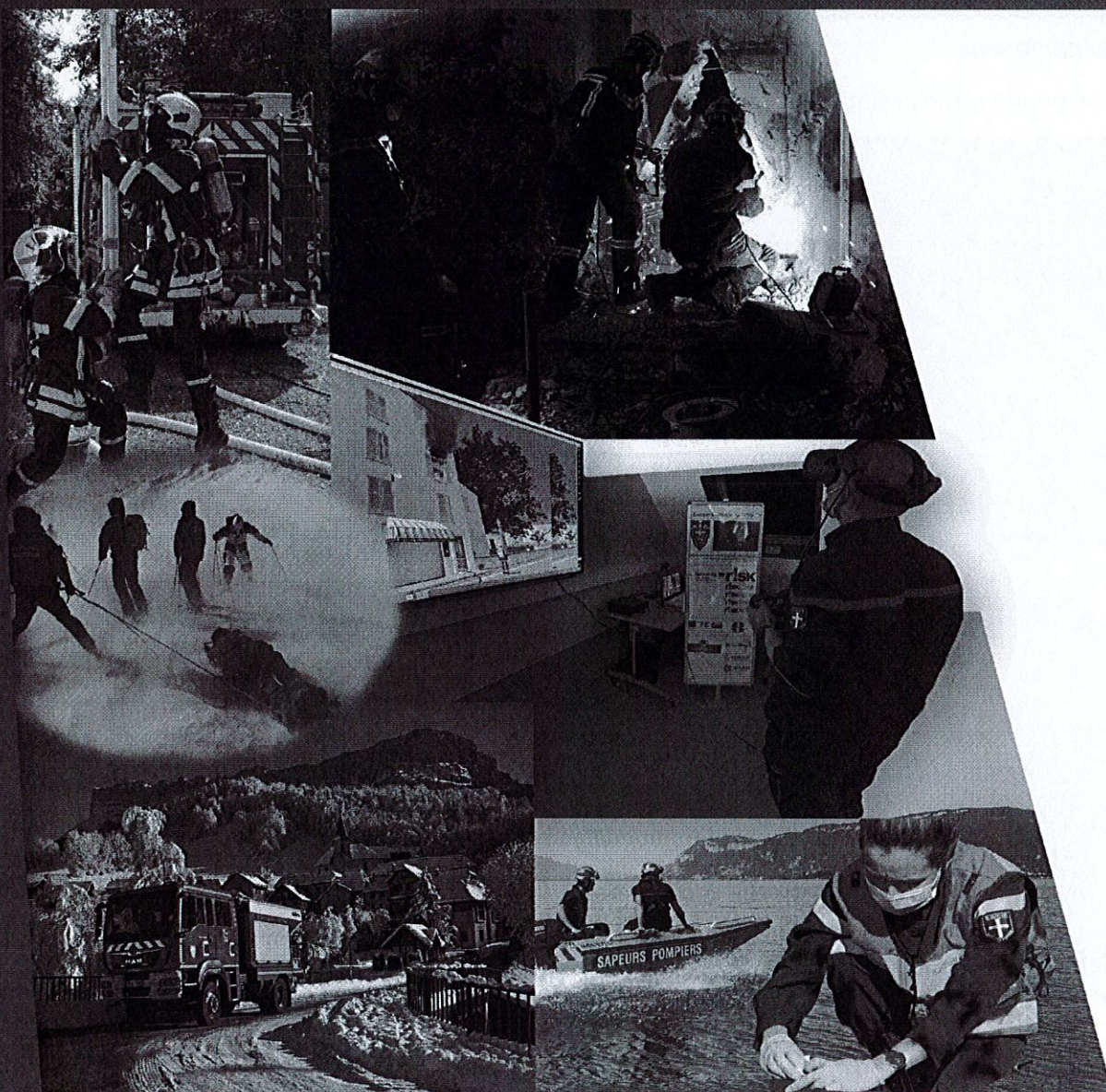
Le Responsable pédagogique peut s'appuyer sur un dossier informatique regroupant l'ensemble des documents nécessaires au déroulement du test et du module (dans lequel on retrouve un certain nombre d'annexe de ce document) fourni et mis à jour par le Groupement Formation.



SDIS 73

REFERENTIEL INTERNE D'ORGANISATION DE LA FORMATION ET DE L'EVALUATION

Equipier de sapeur-pompier volontaire – Annexes



Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie

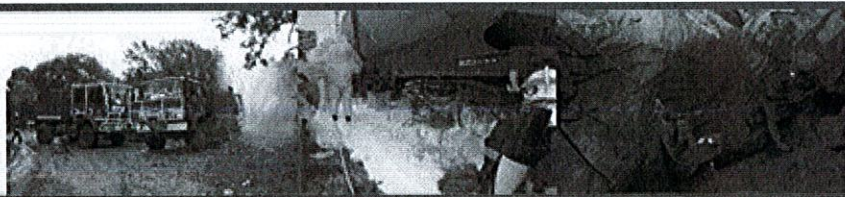
Groupe formation

226, rue de la Perrodière – 73230 Saint-Alban-Leyse

SDIS 73

Annexe A.1 – Fiche Répertoire

FORMATIONS GENERIQUES



Annexe A.1 - Fiche répertoire **Règles de sécurité individuelle et collective**

Appellation GEEF :
Sans objet

COMPÉTENCES ATTENDUES

Le module « Règles de sécurité individuelle et collective » permet la participation aux opérations de secours en tant qu'apprenant mais n'est pas un pré requis à l'envoi en formation.

→ *Compétences :*

Agir selon les règles relatives à la santé, la sécurité et la qualité de vie en service.

Activité opérationnelle	Apprenant conformément aux dispositions en vigueur au sein du SDIS.
Conditions d'accès à la formation et prérequis	- Avoir été identifié comme candidat par le Chef du CIS d'Incendie et de Secours ; - Disposer d'une adresse courriel personnelle ; - Disposer d'un accès aux plateformes GEEF et ENASIS.
Durée de la formation	- 2h30 de FOAD - 1h de formation en présentiel en CIS
Effectifs stagiaires	Sans objet
Niveau d'encadrement	Organisateur de session : Chef du CIS d'appartenance Formateur : Sapeur-pompier ayant finalisé sa formation initiale depuis au moins 2 ans. Idéalement l'encadrant désigné par le chef de CIS est un sapeur-pompier disposant d'une expérience opérationnelle et d'une appétence pour la transmission de savoirs et le développement des compétences.
F.M.P.A	Sans objet.
Référent formation / suivi GFOR	Service des formations génériques
Références réglementaires	Référentiel National d'Activités et de Compétences du 22 Août 2019 Référentiel Interne d'Organisation de la Formation et de l'Évaluation départemental Article R 723-15 du Code de la Sécurité Intérieure

Annexe A.4 - Fiche suivi des compétences

SDIS 73 Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie FICHE D'EVALUATION INDIVIDUELLE MODULE REGLES DE SECURITE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE ☐ Rattrapage			
STAGIAIRE	NOM – Prénom :	CIS :	
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	NOM – Prénom :	Date – Lieu Stage :	

APPRECIATIONS TECHNIQUES				
Blocs de compétences		A*	ECA*	NA*
		Observations techniques et axes d'amélioration		
<u>BC I.a.</u> : Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver sa santé tout au long de son engagement afin d'accomplir ses missions en sécurité			
	Intégrer la sécurité individuelle et collective dans chacune de ses actions			
	Contribuer au « bien vivre ensemble »			
	Préserver son potentiel physique et psychologique			
	Contrôler ses équipements de protection individuelle			

COMPORTEMENT STAGIAIRE

AVIS GENERAL DU JURY

- ☐ Apte à prendre les fonctions d'équipier apprenant
- ☐ Devra repasser le(s) bloc(s) de compétences non validé(s) avant le
- ⇒ Cf fiche d'accompagnement

Si session de rattrapage :

- ☐ A validé l'ensemble des blocs de compétences à rattraper et est donc apte à prendre les fonctions d'équipier transverse
- ☐ N'a pas validé l'ensemble des blocs de compétences à rattraper et devra donc suivre la formation correspondante avant le

***A** : Acquis / **ECA** : En Cours d'Acquisition / **NA** : Non Acquis

- Case(s) **grisée(s)** = compétences devant être « **acquises** »
- Case(s) blanche(s) = à minima compétence « en cours d'acquisition »

(1) Cette compétence sera certificative (acquis) lors du module INCENDIE

Le Président du Jury

Annexe A.5 - Programme pédagogique du Module « Règles de sécurité individuelle et collective »

FOAD « Règles de sécurité individuelle et collective » (2H30)			
Éléments de contenu			
Thèmes	Durée	Thèmes	Durée
Prévention des atteintes physiologique, physique, psychologique et social en service. Autoévaluation de son potentiel physique et psychologique.	00H30	Situations traumatisantes et d'agressions. Dispositifs de prise en charge.	00H30
Principes généraux de prévention et règles de sécurité en service.	00H30	Le rendu compte en et hors opération. La détresse.	00H30
Vie privée, liens sociaux et obligations relatives à l'engagement citoyen.	00H30		

CIS « Règles de sécurité individuelle et collective » (1H)			
Éléments de contenu			
Thèmes	Durée	Thèmes	Durée
Les Equipements de protection individuel (EPI)	00H30	Le rendu compte en et hors opération. La détresse.	00H15
Position de l'apprenant dans l'équipage.	00H15		

Annexe B.1 – Fiche Répertoire

SDIS 73
Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie

FORMATIONS AVANCEMENT



Fiche répertoire Équipier SPV – Module Prompt Secours

Appellation GEEF :
AA-EQU_PS_SSUAP-NN

COMPÉTENCES ATTENDUES

Le module « Prompt Secours SUAP » constitue le socle de base qui a pour objet de permettre à l'apprenant d'acquérir les notions élémentaires et ainsi accéder aux autres modules constituant la formation d'équipier à travers les éléments de compétences suivant :

→ Connaissances :

Connaître les notions élémentaires liées à son engagement de sapeur-pompier volontaire.

→ Habiletés :

Etre capable d'intervenir en prompt secours et de manière isolée.

→ Attitudes :

Intervenir en sécurité pour soi-même et pour les autres.

Avoir une attitude compatible avec son engagement de sapeur-pompier volontaire.

Employabilité	Equipier Lot SSUAP 2 ^{ème} équipier au VSSUAP
Conditions d'accès à la formation et prérequis	- Avoir suivi l'intégralité des modules FOAD - Avoir validé le test FOAD (note supérieure ou égale à 80%) - Avoir suivi la partie préparation CIS
Durée de la formation	48h réparties suivant ce modèle : 8h de FOAD, 4h de préparation en CIS et 36h en présentiel (4 journées de 9h).
Effectifs stagiaires	12 stagiaires
Niveau d'encadrement	RP → Idéalement FOR de FOR SSUAP, à défaut FOR SSUAP expérimenté Formateurs → FOR SSUAP
F.M.P.A	8 h/an suivant un programme de secourisme et de gestes de soin d'urgences défini annuellement par note du groupement formation.
Référent formation / suivi GFOR	Service formations génériques. Filière SSUAP. Julian MANZATO et Florian AUBERT (poste 7465)
Références réglementaires	Référentiel National d'Activités et de Compétences « Equipier de sapeur volontaire ».

Annexe B.2 – Fiche Logistique



Fiche logistique **Equipier Prompt Secours**

Liste de matériels minimum et documents recommandés

**ATTENTION : matériels prévus pour 12 apprenants
(À réajuster par le RP si besoin)**

Matériels « techniques » :

- 2 mannequins pour la RCP adulte
- 2 mannequins pour la RCP enfant
- 2 mannequins pour la RCP nourrisson
- 1 coupe de tête articulée
- Matériels d'entretiens des mannequins
- 2 DAE de formation
- 2 aspirateurs de mucosités électriques
- Lot de radio 400 mhz
- Lot postes ANTARES
- 3 parcellaires
- 1 VTP
- 1 VSAV
- 1 chaise de transport
- 5 cônes
- 2 sacs PS formation complet
- Matériels pour cas concrets
- 3 casques de moto
- 2 Mallettes de maquillages
- 6 GHV
- 1 lot bilan complémentaire (lot glycémie)
- 1 ~~pyros~~
- 6 extincteurs
- 1 machine à fumée
- 1 détecteur CO
- Eau

Documents :

- GOSUAP
- Référentiel interne d'organisation de la formation et d'évaluation module Equipier Prompt Secours

Matériels pédagogiques :

- Outils pédagogiques (tableau blanc, ~~paperboard~~, feutres, rétroprojecteur etc...)

Salle de cours :

La formation doit se dérouler dans une salle présentant au minimum les caractéristiques suivantes :

- Spacieuse.
- Doit pouvoir être tempérée (chauffage ou climatisation).
- Chaises en nombre suffisant.

Annexe B.3 – Fiche MSP

SDIS 73

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

FICHE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

EQUIPIER SPV - MODULE EQUIPIER PROMPT SECOURS SSUAP

FORMATEUR(S):

DATE :

THEME:					
SITUATION :					
EQUIPIER	Nom	Compétence(s) visée(s)	A	ECA N.A	Observations
Equipier 1					
Equipier 2					
Eléments de compétences					
1/ Réaliser un sauvetage / Sécuriser la zone d'intervention / Mettre en œuvre les mesures conservatoires					
2/ Réaliser un bilan					
3/ Assurer la prise en charge d'une personne en détresse vitale					
5/ Réaliser les techniques de prises en charge d'une victime en détresse vitales					
4/ Assurer la prise en charge d'une victime ne présentant pas une détresse vitale					
5/ Réaliser les techniques de prises en charge d'une victime ne présentant pas de détresse vitale ou d'une victime d'un accident traumatique du squelette					
6/ Assurer la surveillance d'une victime en attendant sa prise en charge					
7/ Rendre compte					

Annexe B.4 – Fiche Suivi des compétences



FICHE DE SUIVI DES COMPÉTENCES
EQUIPIER SPV - MODULE PROMPT SECOURS

PHOTO

Apprenant:

Responsable pédagogique:		OBSERVATIONS / AXES D'AMÉLIORATION				A	ECA	NA
Blocs de compétences et compétences associées		J1	J2	J3	J4			
I.b) Agir en qualité d'équipier prompt secours	Assurer une protection immédiate de la victime, alerter les secours et réaliser les bilans							
	Assurer la prise en charge en urgence d'une personne victime en détresse vitale							
	Appliquer seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale							
	Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge							
I.c) s'adapter à son environnement	Analyser le contexte, identifier les situations complexes et/ou à risques							
	S'adapter en fonction des circonstances et des évolutions							
I.a) SSQVS	Préserver sa santé tout au long de son engagement afin d'accomplir ses missions en sécurité							
	Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions							
	Contribuer au bien vivre ensemble							
	Préserver son potentiel physique et psychologique							
	Contrôler ses équipements de protections individuels							
OBSERVATIONS COMPORTEMENTALES :								

Annexe B.5 – Déroulé pédagogique du Module « Prompt Secours SSUAP »

FOAD PROMPT SECOURS SSUAP (8H environ)					
Éléments de contenu					
Thèmes	Durée	Thèmes	Durée	Thèmes	Durée
Cartographie	00H20	Malaise / maladie	00H20	Traumatisme des membres	00H20
Radio	00H20	Syncope	00H20	Perte de connaissance	00H20
Guidage / conduite	00H20	Plaies / brûlures	00H20	Section de membres	00H10
Principes généraux	00H20	Hémorragies externes/extériorisées	00H15	Organisation des secours	00H20
Anatomie et physiologie	00H20	Obstruction des voies aériennes	00H20	Rôle et mission du secouriste	00H20
Bilan	00H30	Urgences vitales	00H30	Attitude et comportement du secouriste	00H20
Noyade	00H20	Arrêt cardiaque	00H20	Aspects émotionnels d'une intervention	00H20
Atmosphère toxique	00H20	Malaise chez le diabétique	00H20	Triangle du feu	00h10

PRÉPARATION EN CIS – EQUIPIER PS SSUAP (4H)				
Éléments de contenu				
Thèmes	Durée	Thèmes	Notions	
Guidage / conduite	00H30	Sac PS		01H30
Cartographie	01H00	Détecteur CO		0H30
Procédures radio	00H30			

MODULE PROMPT SECOURS

	J1	J2	J3	J4
	Fil conducteur pédagogique			
Matin	ACCUEIL Protection : - Dégagements d'urgence (V-B-1) - Ambiance toxique (IV-A-3) - Accident électrique (IV-E-3) * paragraphe sur la protection - Extincteurs - PZI (V-B-3)	* Hygiène et aseptase : (IV-G) - Infections, précautions à prendre : (IV-G-1) * Lavage des mains (V-H-1) / SHA (V-H-2) / Retrait des gants (V-H-4) - Accidents d'exposition à un risque viral : (IV-G-2) Affections médicales (IV-C) GSU : - Malaise chez un diabétique (IV-C3) Glycémie (V-A-6) - Aide à la prise de médicament (V-E-5)	Urgences vitales : (IV-B) - Perte de connaissance (IV-B-5) - Arrêt cardiaque chez l'adulte (IV-B-6) - Arrêt cardiaque chez l'enfant et le nourrisson (IV-B-7)	Mise en situation
Après-midi	Les bilans : (III de A à F) - Mise en pratique des bilans (excepter la glycémie) Urgences vitales : (IV-B) - Détresse neurologique (IV-B-9) - Détresse respiratoire (IV-B-10) * Mise en oeuvre de l'O2 (V-C-21 à V-C-23) - Détresse circulatoire (IV-B-11)	Urgences vitales : (IV-B) - Hémorragie externe (IV-B-2) - Section de membre (IV-B-3) - Hémorragie extériorisée (IV-B-4) - Obstruction des VA par corps étranger (IV-B-1)	Affections médicales (IV-C) - Syncope (IV-C-10) Relevage et Brancardage (V-G) - Principes de manutention (V-B-2) - Aider à la marche (V-G-3) IV-D- Affections traumatiques (IV-D) - Traumatisme de membres (IV-D-8) * uniquement les écharpes	Mise en situation ENTRETIEN DE FIN DE STAGE RECONDITIONNEMENT
	Prévoir un MTB / MTE (ou sous off)	* Contacter le SSSM un mois avant pour intervention ISP	Animé par un FOR SUAP	

	J1	J2	J3	J4
TRV - EQUIPE PEDAGOGIQUE				
RP				
FOR SUAP				
FOR SUAP				
Assistant LOG				
MTB/MTE (ou sous off)				
ISP				

Annexe B.6 – Suivi des techniques 1/2

SDIS 73

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie

NOM Prénom :	Dates de la formation :
CIS :	

MODULE Équipier Prompt Secours

FICHE D'EVALUATION DES TECHNIQUES 1/2

TECHNIQUES ET MATERIELS		Oui / Non (1)
Organisation des secours		
	Réaliser l'inventaire des sacs de PS	
Gestes d'examen		
	Rechercher des signes de détresse vitale	
	rechercher des signes complémentaires	
	Evaluer la conscience	
	Evaluer l'orientation d'une victime	
	Rechercher un trouble moteur	
	Examiner les pupilles	
	Rechercher la respiration	
	Compter la fréquence respiratoire	
	Rechercher le pouls radial	
	Rechercher le pouls carotidien	
	Rechercher le pouls fémoral	
	Compter la fréquence cardiaque	
	Mesurer le TAC	
	LVA (victime non traumatisée)	
	LVA (victime traumatisée)	
	LVA (victime assise)	
	Contre mesures Physiques (syncope)	
	Mesurer la douleur	
	réaliser une écoute active	
	Mesure de la SpO2	
	Mesure de la PA	
	Mesure de la température corporelle	
	* aide à la prise de médicaments	
	Mesure de la glycémie capillaire	
Hygiène et asepsie		
	Se laver les mains	
	Utiliser une solution hydroalcoolique	
	Retirer des gants à usage unique	
	Nettoyer et désinfecter le matériel de secours / locaux / véhicule	

* Les techniques marquées par un "*" ne sont pas forcément pratiquées. Cependant, elles doivent être justifiées.

(1) « Oui » signifie que l'action réalisée est conforme et justifiée.

TECHNIQUES ET MATERIELS		Oui / Non (1)
Sécurité		
	Dépagement d'urgence	
	Principes de manutention des malades et blessés	
	Baliser un accident de la route	
	Détecteur de gaz : monoxyde de carbone	
Dispositifs de premiers secours		
	Mettre en œuvre une bouteille d'oxygène	
	Utiliser un masque à inhalation d'oxygène	
	Réaliser une insufflation (en air et en oxygène)	
	Utiliser un aspirateur de mucosités	
	Mettre en œuvre un DAE	
OBVA		
	Claques dans le dos (adulte, enfant)	
	Compressions abdominales (adulte, enfant)	
	Claques dans le dos (nourrison)	
	Compressions thoraciques (nourrison, femme enceinte, obèse...)	
Hémorragies externes et extériorisées		
	Compression manuelle directe	
	Pansement compressif	
	* GAZE imbibée d'une substance hémostatique	
	Garrot (tourniquet et improvisé)	
	* Lot membre sectionné	
Perte de connaissance		
	PLS à 1 secouriste	
	Réalignement et maintien de la tête à 2 mains	
	Retrait d'un casque de protection à 2 secouristes	
	Retrait d'un casque de protection à 1 secouriste	
	Pose d'un collier cervical	
	PLS à 2 secouristes	
	Retournement d'une victime à 2 secouristes	
	Retournement d'une victime à 1 secouriste	

Annexe B.6 – Suivi des techniques 2/2

SDIS 73

Service Départemental d'Évaluation et de Suivi de la Santé

NOM Prénom :

Dates de la formation :

CIS:

MODULE Equipier Prompt Secours

FICHE D'ÉVALUATION DES TECHNIQUES 2/2

TECHNIQUES ET MATERIELS		Chul / Noms 128
Arrêt cardiaque de l'adulte		
	Compressions thoraciques chez l'adulte	
•	Pose d'une canule oro-pharyngée	
Arrêt cardiaque de l'adulte et du nourrisson		
	Compression thoracique chez le nourrisson, NN	
	Compression thoracique chez l'enfant à une main	
Plaies et brûlures		
	Nettoyer une plaie simple	
	Réaliser un pansement	
Affections traumatiques		
	Écharpe simple	
	Contre écharpe	
	Écharpe oblique	
Refilage		
Brancardage et transport		
	Aide à la marche + déplacer une victime	
	Principes de manutention	

- les techniques envisagées par un "2°" ne sont pas forcément pratiquées. Cependant, elles doivent être justifiées.

(1) + Oui + signifie que l'action réalisée est conforme et justifiée.

[illegible]

Annexe B.8 – Fiche individuelle d'évaluation

SDIS 73 Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie		FICHE D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE EQUIPIER PROMPT SECOURS		Rattrapage
STAGIAIRE	NOM – Prénom : «NOM» «PRÉNOM»	CIS :	«CISLONG»	
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	NOM – Prénom : «RESPEDA»	Date – Lieu Stage :	Du «DATEOEB» au «DATEFIN» à «LIEU»	

APPRECIATIONS TECHNIQUES					
Blocs de compétences	A*	ECA*	NA*	Observations techniques et axes d'amélioration	
BC 1.A : Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver sa santé tout au long de son engagement afin d'accomplir ses missions en sécurité				
	Intégrer la sécurité individuelle et collective dans chacune de ses actions				
	Contribuer au « bien vivre ensemble »				
	Préserver son potentiel physique et psychologique				
	Contrôler ses équipements de protection individuelle				
BC 1.B : Agir en qualité d'équipier prompt secours	Assurer une protection immédiate de la victime, alerter les secours et réaliser les bilans				
	Assurer seul la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale				
	Appliquer seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale				
	Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert				
BC 1.C : S'adapter à son environnement	Analyser le contexte, identifier les situations complexes et/ou à risques				
	S'adapter en fonction des circonstances et des évolutions				
Compétences transversales					
	A*	ECA*	NA*	Observations techniques et axes d'amélioration	
A/ S'impliquer dans son activité	Développer la réflexivité				
	Engager une démarche de développement permanent				
	Comprendre et rédiger des écrits				
	Exercer en qualité d'acteur du service public				
	Diffuser la culture du service public				
B/ Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif				
	Travailler avec et pour le collectif				
	Echanger et partager les informations				
C/ Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler les matériels et véhicules				
	Reconditionner les équipements, matériels et véhicules				

COMPORTEMENT STAGIAIRE

AVIS GENERAL DU JURY
☐ Apte à prendre les fonctions d'équipier transverse ☐ Devra repasser le(s) bloc(s) de compétences non validé(s) avant le ⇒ Cf fiche d'accompagnement Si session de rattrapage : ☐ A validé l'ensemble des blocs de compétences à rattraper et est donc apte à prendre les fonctions d'équipier transverse ☐ N'a pas validé l'ensemble des blocs de compétences à rattraper et devra donc suivre la formation correspondante avant le

*A : Acquis / ECA : En Cours d'Acquisition / NA : Non Acquis

- Case(s) grise(s) = compétences devant être « acquises »

- Case(s) blanche(s) = « minima compétence » en cours d'acquisition »

(1) Cette compétence sera certificative (acquise) lors du module INCENDIE

Annexe B.9 – Fiche individuelle d'accompagnement

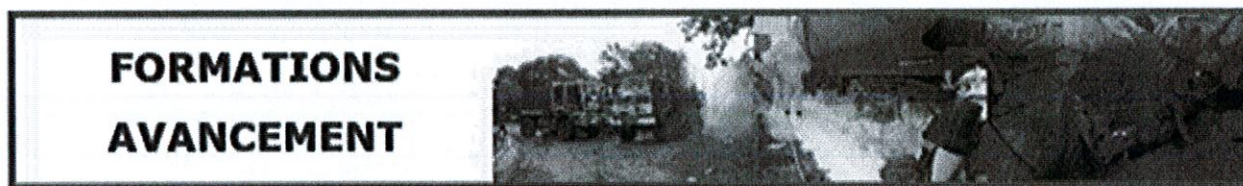
SDIS 73 Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie		FICHE D'ACCOMPAGNEMENT EQUIPIER PROMPT SECOURS		
STAGIAIRE	NOM – Prénom :	«NOM» «PRENOM»	CIS :	«CISLONG»
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	NOM – Prénom :	«RESPPEDA»	Date – Lieu Stage	Du «DATEDEB» au «DATEFIN» à «LIEU»
PROCES VERBAL DE STAGE N°		«NUMSTAGE»	Date jury :	«DATEDIPL»

Habiletés / Connaissances	
BLOCS à travailler	Orientation de travail
BC I.a : Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS)	
BC I.b : Agir en qualité d'équipier prompt secours	
BC I.c : S'adapter à son environnement	

Orientation de travail et accompagnement proposé par le responsable pédagogique

Accompagnement proposé par le Jury
Durée : Tutorat : ☐ Devra repasser le(s) Blocs non validée(s) avant le :

Annexe C.1 – Fiche Répertoire



FORMATIONS AVANCEMENT

<u>Fiche répertoire</u> <u>Equipier SPV – Module Secours et Soins d'Urgence</u> <u>Aux Personnes (SSUAP)</u>	<i>Appellation GEEF :</i> EQ_SSUAP
---	--

COMPÉTENCES ATTENDUES

Le module SSUAP a pour objet de permettre à l'apprenant d'obtenir un niveau de compétence lui permettant d'assurer avec autonomie l'activité d'équipier dans un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) à travers les éléments de compétences suivant :

- **Connaissances** : Connaître les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie, les atteintes et détresses, les gestes de premiers secours et les notions d'entretien du matériel.
- **Habiletés** : Mettre en œuvre les techniques et matériels de secours à personnes, entretenir et désinfecter ces matériels.
- **Attitudes** : Réagir efficacement et en toute sécurité, conformément aux ordres reçus.

Activité opérationnelle	- Equipier VSAV (+ conducteur sans permis probatoire) - Toutes missions SSUAP - GFO : Equipier Lot SAP
Conditions d'accès à la formation et prérequis	- Avoir suivi l'intégralité des modules FOAD - Avoir validé le test FOAD (note supérieure ou égale à 80%) - Avoir suivi la partie préparation CIS - Avoir validé son stage Prompt Secours
Durée de la formation	46h réparties sur le modèle suivant : 8h de FOAD, 2h de préparation en CIS et 36h en présentiel.
Effectifs stagiaires	12 stagiaires
Niveau d'encadrement	RP → Instructeur SUAP Formateurs → FOR SSUAP
F.M.P.A	Périodicité annuelle dans les CIS
Référent formation / suivi GFOR	Jullian MANZATO ET Florian AUBERT (poste 7465)
Références réglementaires	Référentiel National d'Activités et de Compétences du 22 Août 2019 Référentiel Interne d'Organisation de la Formation et de l'Evaluation départemental

Annexe C.2 – Fiche Logistique

Fiche logistique **Equipier SSUAP**

Liste de matériels minimum et documents recommandés

**ATTENTION : matériels prévus pour 12 apprenants
(À réajuster si besoins).**

Matériels « techniques » :

- 2 VSAV
- 1 VTP
- 1 Caisse cas concret
- 1 mannequin pour la RCP adulte
- 1 mannequin pour la RCP enfant
- 1 mannequin pour la RCP nourrisson
- Matériels d'entretien des mannequins
- 3 DAE de formation
- 1 lot de radio 400 mhz
- 1 lot poste ANTARES
- 3 parcellaires
- Véhicules (pour MSP et transport)
- 1 sac PS avec aspirateur de mucosité manuel
- 3 casques de moto
- 2 Mallettes de maquillage
- Caisse bilan complémentaire (kit accouchement, kit asthme, stylo auto-injecteur adrénaline)
- 2 Lots damage control + 2 lots ECG (scope et tablette)

Documents :

- Recommandations Techniques de la structure (GOSUAP).
- Référentiel interne d'organisation de la formation et d'évaluation module Equipier VSAV

Matériels pédagogiques :

- Outils pédagogiques (tableau blanc, paperboard, feutres, rétroprojecteur etc...)

Référentiel interne d'organisation de la formation et d'évaluation module Equipier SSUAP

Salle de cours :

La formation doit se dérouler dans une salle présentant au minimum les caractéristiques suivantes :

- Spacieuse.
- Doit pouvoir être tempérée (chauffage ou climatisation).
- Chaises en nombre suffisant.

Annexe C.3 – Fiche MSP

SDIS 73
Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie
FICHE DE MSP
EQUIPIER SPV - MODULE SSUAP - EQUIPIER SSUAP

FORMATEUR(S):

DATE :

THEME:					
SITUATION :					
EQUIPIER	Nom	Compétence(s) visée(s)	A	ECA N.A	Observations
Equipier 1					
Equipier 2					
Equipier 3					
Eléments de compétences					
1/ Assurer une protection immédiate , adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes					
2/ S'intégrer dans la chaîne SUAP en qualité d'équipier					
3/ Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur					
4/ Réaliser les gestes techniques adaptés à l'état de la victime					
5/ Conditionner une personne victime d'un accident traumatique du squelette					
6/ Transporter la victime					
7/ Veiller au respect des règles d'hygiène et d'asepsie					

Annexe C.4 – Fiche Suivi des compétences



FICHE DE SUIVI DES COMPÉTENCES
EQUIPIER SPV - MODULE SSUAP

Apprenant:

PHOTO

Responsable pédagogique:

Blocs de compétences et compétences associées		OBSERVATIONS / AXES D'AMÉLIORATION				A	ECA	NA
		J1	J2	J3	J4			
III.4	Agr en qualité d'équipier SSUAP	Veiller à la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes						
		S'intégrer dans la chaîne sup et qualité d'équipier						
		Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur						
		Réaliser les gestes techniques adaptés à l'état de la victime						
		Conditionner une personne victime d'un accident traumatique du squelette						
		Transporter une victime						
III.5	Pratiquer des gestes de soins d'urgence sur prescription médicale	Veiller au respect des règles d'hygiène						
		Concourir à l'aide médicale urgente en qualité d'équipier						
		Appréhender la situation clinique de la victime						
		Réaliser sur prescription médicale, des actes de soins d'urgence adaptés à la situation caractérisée d'une victime						
		S'assurer du respect des règles d'hygiène des actes dispensés						
OBSERVATIONS COMPORTEMENTALES :								

Annexe C.5 – Déroulé pédagogique du Module Equipier SSUAP

FOAD EQUIPIER SSUAP (8H environ)					
Éléments de contenu					
Thèmes	Durée	Thèmes	Durée	Thèmes	Durée
Principes de manutention	00H15	Hémorragie génitale	00H20	Crise d'asthme	00H20
SMV	00H20	Douleur thoracique non traumatique	00H20	Crise convulsive généralisée	00H20
Souffrances psychiques et comportements inhabituels	00H15	AVC	00H20	Réaction allergique grave	00H20
Traumatisme de la colonne vertébrale	00H20	Piqûres et morsures d'animaux	00H20	Hypothermie	00H15
Traumatisme du crâne	00H20	Accident électrique	00H20	Pendaison et strangulation	00H20
Traumatisme du thorax	00H20	Intoxication	00H20	Intoxication au monoxyde de carbone	00H15
Traumatisme de l'abdomen	00H20	Compression de membre	00H20	Victimes d'incendie	00H15
Traumatisme du bassin	00H20	Affections liées à la chaleur	00H15	Accouchement + DNNN	00H20
Traumatisme de la face et de la face antérieure du cou	00H20	Gelures	00H15		

PRÉPARATION EN CIS – EQUIPIER SSUAP (2H)		
Éléments de contenu		
Thèmes	Durée	
Découverte de l'ensemble du matériel du VSSUAP : description, mise en œuvre et reconditionnement	02H00	

SDIS 73

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie

MODULE EQUIPIER SSUAP

	21	22	23	24
	ACCUEIL	Refuge et brassardage (N-G)	5 - Affections cardiovasculaires	14
Membre	Refuge et brassardage (N-G)	Refuge et brassardage (N-G)	5 - Affections cardiovasculaires	14
	- Fiches techniques et matériels : • (N-G-5 à N-G-8)	- Fiches techniques et matériels : • (N-G-13 à N-G-17)	- Plagues et mesures d'antenne (N-E-2) - Accident électrique (N-E-3) - Intoxication (N-E-4) - Compression de membre (N-E-5) - Affections liées à la chaleur (N-E-7) - Gélures (N-E-8) - Hypothermie (N-E-9) - Panorama et strangulation (N-E-10) - Intoxication au monoxyde de carbone (N-E-12) - Victimes d'incendie (N-E-13)	Mise en situation
	- Fiches techniques et matériels : • (N-G-20 à N-G-22)	- Conduite : • Les rudiments nécessaires pour MSP sur VP avec la partie sur le "simulateur routier"		
	- Fiches techniques et matériels : • (N-G-18 à N-G-21)	- Situations particulières (N-H) • Simulateur routier (N-H-2) • P21 seul et intégration dans un dispositif de secours		
Après-midi	Affections traumatiques (N-O)	Affections médicales (N-C)	6 - Affections psychiques et comportements inhabituels (N-F)	Mise en situation
	- Traumatisme de la colonne vertébrale (N-O-3) - Traumatisme du crâne (N-O-4) - Traumatisme du thorax (N-O-5) - Traumatisme de l'abdomen (N-O-6) - Traumatisme du bassin (N-O-7) - Traumatisme de membres (N-O-8) - Sans les décharges - Traumatisme de la face (N-O-9) - Traumatisme de la face (N-O-9)	- GSU : • Crise d'asthme (N-C-4) • Administration en dehors d'un médicament (N-C-10) • Réaction allergique grave (N-C-5) • Dispositif auto-injecteur (N-E-8) • Douleur thoracique non traumatique (N-C-9) • ECG (N-A-12) • Accident Vasculaire cérébral (N-C-8)	- Situations particulières (N-F-4) • Situations à nombreux victimes (N-F-1) • Lors d'urgence	ENTRETIEN DE FIN DE STAGE
				RECONDITIONNEMENT

* Contacter le SSM un mois avant pour intervention SSP

	21	22	23	24
	ACCUEIL	Refuge et brassardage (N-G)	5 - Affections cardiovasculaires	14
EQUIPE VSAV - EQUIPE PEDAGOGIQUE	ACCUEIL	Refuge et brassardage (N-G)	5 - Affections cardiovasculaires	14
BP				
FOR SSUAP				
FOR SSUAP				
Amontant LOR				
Amontant LOR				
SSP				

Annexe C.6 – Suivi des techniques

SDIS 73

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie

NOM Prénom :	Dates de la formation :
CIS :	

MODULE SSUAP

FICHE D'EVALUATION DES TECHNIQUES 1/2

TECHNIQUES ET MATERIELS	Oui / Non (1)
Soins d'urgence	
• Administration d'un médicament en spray	
Administration d'un médicament à l'aide d'un auto-injecteur	
Focalisation, défocalisation attentionnelle, contrôle de la ventilation	
Kit asthme	
• Kit accouchement	
Immobilisation	
Mise en place d'une attelle cervico-thoracique	
Mise en place d'une contention pelvienne	
Immobilisation d'une victime sur un plan dur (victime sur le dos)	
Immobilisation d'une victime sur un plan dur (victime sur le ventre)	
Immobilisation d'une victime sur un plan dur (victime debout)	
Immobilisation d'une victime sur un matelas à dépression	
Attelles à dépression	
Relevage	
Pont néerlandais à 3 secouristes	
Pont simple à 3 secouristes	
• Utilisation d'une aîsse portoir	
Pont néerlandais à 4 secouristes	
Pont amélioré à 4 secouristes et un aide	
Relevage à l'aide d'un brancard cuillère	
Relevage d'une victime en PLS	
Relevage d'une victime en position genoux fléchi	
Relevage d'une victime en position demi-assise.	
Transfert d'une victime sur une chaise de transport	

- Les techniques marquées par un * (*) ne sont pas forcément pratiquées. Cependant, elles doivent être justifiées.

(1) « Oui » signifie que l'action évaluée est connue et justifiée.

TECHNIQUES ET MATERIELS	Oui / Non (1)
Brancardage et transport	
• Brancardage d'une victime à 4 équipiers en terrain plat	
• Brancardage d'une victime à l'aide d'un chariot brancard	
Brancardage d'une victime dans une pente ou un escalier à 4 équipiers	
• Déplacement d'une victime sur une chaise de transport dans des escaliers	
Installation d'une victime dans un VSAV en utilisant un chariot brancard	
• Déplacement d'une victime sur une chaise de transport en terrain plat	
Hygiène et asepsie	
Nettoyer et désinfecter un VSAV	
Techniques spécifiques	
• Repérage de victime	
Extraction de véhicule	
• Dégagement arrière	
• Dégagement latéral	
• Dégagement oblique	
• Extraction sur le côté	
• Extraction sur le toit	

Annexe C.7 – Procès-Verbal d'attribution



PROCES VERBAL DU JURY D'ATTRIBUTION DU DIPLOME D'EQUIPIER SSUAP DE SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE

Conformément à l'arrêté modifié du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires

Responsable pédagogique	Date du Jury	Numéro de stage	Lieu	Date de début	Date de fin																																																																																																																																													
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">NOM Prénom</th> <th rowspan="2">Date de Naissance</th> <th rowspan="2">CIS</th> <th colspan="3">Compétences transversales*</th> <th colspan="2">Blocs de compétences**</th> </tr> <tr> <th>A</th> <th>B</th> <th>C</th> <th>III-4</th> <th>III-5</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><NOM> <PRENOM></td> <td><DATENAIS></td> <td><CISLONG></td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> </tr> <tr> <td><Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM></td> <td><DATENAIS></td> <td><CISLONG></td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> </tr> <tr> <td><Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM></td> <td><DATENAIS></td> <td><CISLONG></td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> </tr> <tr> <td><Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM></td> <td><DATENAIS></td> <td><CISLONG></td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> </tr> <tr> <td><Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM></td> <td><DATENAIS></td> <td><CISLONG></td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> </tr> <tr> <td><Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM></td> <td><DATENAIS></td> <td><CISLONG></td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> </tr> <tr> <td><Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM></td> <td><DATENAIS></td> <td><CISLONG></td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> </tr> <tr> <td><Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM></td> <td><DATENAIS></td> <td><CISLONG></td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> </tr> <tr> <td><Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM></td> <td><DATENAIS></td> <td><CISLONG></td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> </tr> <tr> <td><Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM></td> <td><DATENAIS></td> <td><CISLONG></td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> </tr> <tr> <td><Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM></td> <td><DATENAIS></td> <td><CISLONG></td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> </tr> <tr> <td><Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM></td> <td><DATENAIS></td> <td><CISLONG></td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> </tr> <tr> <td><Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM></td> <td><DATENAIS></td> <td><CISLONG></td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> </tr> <tr> <td><Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM></td> <td><DATENAIS></td> <td><CISLONG></td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> </tr> <tr> <td><Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM></td> <td><DATENAIS></td> <td><CISLONG></td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> </tr> <tr> <td><Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM></td> <td><DATENAIS></td> <td><CISLONG></td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Non Acquis</td> <td>Acquis</td> </tr> </tbody> </table>						NOM Prénom	Date de Naissance	CIS	Compétences transversales*			Blocs de compétences**		A	B	C	III-4	III-5	<NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Non Acquis	Acquis
NOM Prénom	Date de Naissance	CIS	Compétences transversales*						Blocs de compétences**																																																																																																																																									
			A	B	C	III-4	III-5																																																																																																																																											
<NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis																																																																																																																																											
<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis																																																																																																																																											
<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis																																																																																																																																											
<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis																																																																																																																																											
<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis																																																																																																																																											
<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis																																																																																																																																											
<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis																																																																																																																																											
<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis																																																																																																																																											
<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis																																																																																																																																											
<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis																																																																																																																																											
<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis																																																																																																																																											
<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis																																																																																																																																											
<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis																																																																																																																																											
<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis																																																																																																																																											
<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis																																																																																																																																											
<Enregistrement suivant> <NOM> <PRENOM>	<DATENAIS>	<CISLONG>	Acquis	Acquis	Acquis	Non Acquis	Acquis																																																																																																																																											
CASE(S) GRISEE(S) : COMPETENCES DEVANT ETRE ACQUISES			CASE(S) BLANCHE(S) : A MINIMA COMPETENCE « EN COURS D'ACQUISITION »																																																																																																																																															
Président du Jury RIEDINGER MATHIEU			Secrétaire AGUETTATZ VIRGINIE																																																																																																																																															
*Compétences transversales : A : S'impliquer dans son activité B : Agir au sein d'un collectif C : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels																																																																																																																																																		
**Blocs de compétences (uniquement sur évacuation sanitaire) : 4 : Agir en qualité d'équipier SUAP 5 : Pratiquer des gestes de soins d'urgence sur prescription médicale																																																																																																																																																		

Annexe C.8 – Fiche individuelle d'évaluation

SDIS 73 Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie		FICHE D'EVALUATION INDIVIDUELLE EQUIPIER SSUAP		 Rattrapage	
STAGIAIRE	NOM – Prénom :	«NOM» «PRENOM»	CIS :	«CISLONG»	
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	NOM – Prénom :	«RESPPEDA»	Date – Lieu Stage	DU «DATEDEB» AU «DATEFIN» à «LIEU»	

APPRECIATIONS TECHNIQUES					
Blocs de compétences		A*	ECA*	NA*	Observations techniques et axes d'amélioration
III.4. Agir en qualité d'équipier SUAP	Veiller à la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes en utilisant les moyens à sa disposition				
	S'intégrer dans la chaîne du secours d'urgence aux personnes en qualité d'équipier				
	Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur				
	Réaliser des gestes techniques adaptés à l'état d'une victime				
	Conditionner une personne victime d'un accident traumatique du squelette				
	Transporter une victime				
	Veiller au respect des règles d'hygiène et d'asepsie				
III.5. Pratiquer des gestes de soins d'urgence sur prescription médicale	Concourir à l'aide médicale urgente en qualité d'équipier				
	Apprécier la situation clinique de la victime				
	Réaliser, sur prescription médicale des gestes de soins d'urgence adaptés à la situation caractérisée d'une victime.				
	S'assurer du respect des règles d'hygiène des gestes dispensés.				
Compétences transversales		A	ECA	NA	Observations techniques et axes d'amélioration
A/ S'impliquer dans son activité	Développer la réflexivité				
	Engager une démarche de développement permanent				
	Comprendre et rédiger des écrits				
	Exercer en qualité d'acteur du service public				
	Diffuser la culture du service public				
B/ Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif				
	Travailler avec et pour le collectif				
	Echanger et partager les informations				
C/ Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler les matériels et véhicules				
	Reconditionner les équipements, matériels et véhicules				

COMPORTEMENT STAGIAIRE

AVIS GENERAL DU JURY
☐ Apte à prendre les fonctions d'équipier SUAP/DIV ☐ Devra repasser le(s) blocs de compétences non validé(s) avant le * Cf fiche d'accompagnement Si session de rattrapage : ☐ A validé l'ensemble des blocs de compétences à rattraper et est donc apte à prendre les fonctions d'équipier SUAP/DIV ☐ N'a pas validé l'ensemble des blocs de compétences à rattraper et devra donc suivre la formation correspondante avant le

*A : Acquis / ECA : En Cours d'Acquisition / NA : Non Acquis
 - Case(s) grisé(s) = compétences devant être « acquises »
 - Case(s) blanche(s) = à minima compétence « en cours d'acquisition »

Annexe C.9 – Fiche individuelle d'accompagnement

SDIS 73 Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie		FICHE D'ACCOMPAGNEMENT EQUIPIER SSUAP		
STAGIAIRE	NOM – Prénom :	«NOM» «PRENOM»	CIS :	«CISLONG»
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	NOM – Prénom :	«RESPPEDA»	Date – Lieu Stage	Du «DATEDEB» au «DATEFIN» à «LIEU»
PROCES VERBAL DE STAGE N°		«NUMSTAGE»	Date jury :	«DATEDIPL»

Habiletés / Connaissances	
BLOCS à travailler	Orientation de travail
4. Agir en qualité d'équipier SUAP	
5. Pratiquer des gestes de soins d'urgence sur prescription médicale	

Orientation de travail et accompagnement proposé par le responsable pédagogique

Accompagnement proposé par le Jury
Durée : Tutorat : ☐ Devra repasser le(s) Blocs non validée(s) avant le :

Annexe D.1 – Fiche Répertoire

FORMATIONS AVANCEMENT



Fiche répertoire **Equipier SPV – PPABE**

Appellation GEEF :
AA-EQU_OD_SPV-NN

COMPÉTENCES ATTENDUES

Le PPABE a pour objet de permettre à l'apprenant d'obtenir un niveau de compétence lui permettant d'assurer l'activité d'équipier dans un véhicule tout usage.

→ Connaissances :

Connaître les matériels liés aux interventions diverses et leurs modalités de mise en œuvre. Intégrer les règles de sécurité et modalités d'interventions sur ascenseurs.

→ Habiletés :

Mettre en œuvre le matériel de sauvetage, d'épuisement, assèchement, tronçonnage, bâchage, éclairage, forçement et découpe.

Mettre en œuvre le matériel de capture d'animaux & destruction d'hyménoptères

→ Attitudes :

Exécuter efficacement les activités de protection des personnes, animaux, biens et environnement conformément aux ordres donnés par le chef d'agrès

Activité opérationnelle	- Equipier VTU - Toutes missions OD-PPABE
Conditions d'accès à la formation et prérequis	- Avoir suivi un tutorat dans son centre d'affectation
Durée de la formation	15H réparties comme suit : 3H de FOAD, 4H de tutorat et 1 journée de stage de 8H
Effectifs stagiaires	Minimum 6 / maximum 12
Niveau d'encadrement	Responsable pédagogique → FORACC Formateurs → Accompagnateurs de proximité
F.M.P.A	Périodicité annuelle dans les CIS
Référent formation / suivi GFOR	David GRIFFON (Tél interne : 7750)
Références réglementaires	Référentiel National d'Activités et de Compétences du 22 Août 2019 Référentiel Interne d'Organisation de la Formation et de l'Évaluation départemental

Annexe D.2 – Fiche Logistique

Fiche logistique **OD-PPABE**

Liste de matériels minimum et documents recommandés pour J1

**ATTENTION : matériels prévus pour 12 apprenants
(A réajuster par le RP si besoins).**

Engins :

- ☐ 1 VTUTP (avec échelles à mains)

Matériels :

- ☐ 2 LSPCC
- ☐ 1 Mannequin de sauvetage 50 kg
- ☐ 1 lot groupe électrogène
- ☐ 1 lot éclairage
- ☐ 1 lot matériels épuisement/assèchement
- ☐ 2 lots tronçonnage
- ☐ 1 Lot radio 400Mhz

Documents :

- ☐ Livret de suivi individuel
- ☐ RDP SMES

Matériels pédagogiques :

- ☐ Outils pédagogiques (tableau blanc, paperboard, feutres, rétroprojecteur etc...)

Salle de cours :

La formation doit se dérouler dans une salle présentant au minimum les caractéristiques suivantes :

- ☐ Spacieuse.
- ☐ Doit pouvoir être tempérée (chauffage ou climatisation).

Sites de manœuvre :

- ☐ Selon la(es) disponibilité(s) des secteurs

Annexe D.3 – Fiche MSP

PPABE

Annexe D.3



FICHE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

FORMATEUR(S):

DATE:

THEME:						
Situation:						
Binôme	Fonction	Nom	Compétence(s) visée(s)	A	E.C.A N.A	Observations
Binome	Chef					
	Eq					
Binome	Chef					
	Eq					
Eléments de compétences						
Analyser l'environnement opérationnel						
Identifier les risques						
Prendre en compte les impliqués						
Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité						

Annexe D.4 – Fiche Suivi des compétences

SDIS 73
Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie
FICHE DE SUIVI DES COMPÉTENCES
OPERATIONS DIVERSES

Annexe D.4

Responsable pédagogique:

PHOTO

Blocs de compétences et compétences associées		OBSERVATIONS / AXES D'AMÉLIORATION			
		J1	A	ECA	NA
BC 7	Participer à la protection des personnes et des biens	Procédés à l'épuisement / assèchement d'un local			
		Sécuriser des impliqués dans un ascenseur défaillant			
		Réaliser un bâchage d'infrastructure ou d'un bien			
		Réaliser une opération de tronçonnage			
		Réaliser la mission en sécurité			
	Participer à la protection de l'environnement	Analyser l'environnement opérationnel			
		Identifier les risques			
BC 8	Intervenir lors d'événements climatiques	Prendre les mesures de protection de l'environnement			
		Préserver les personnes des dangers liés aux événements climatiques			
		Identifier les risques			
	Intervenir en présence d'un animal blessé, en danger ou menaçant	Choisir le matériel adapté			
		Secourir un animal blessé			
		Capturer un animal dangereux			
	Procéder à la destruction d'hyménoptères	Choisir le matériel adapté			
Appliquer les techniques liées à la destruction d'hyménoptères					
OBSERVATIONS COMPORTEMENTALES :					

Annexe D.5 – Déroulé pédagogique du Module Equipier Opérations diverses

FOAD « Equipier OD » (3H)		
Eléments de contenus		
Thèmes		Durée
Les interventions sur ascenseurs avec des personnes à l'intérieur		10 min
Le lot tronçonnage		30 min
Le lot de sauvetage et de protection contre les chutes LSPCC		30 min
Les échelles à mains		20 min
Le lot épuisement et assèchement		20 min
Le lot animalier		10 min
Les risques naturels		20 min
Le zonage opérationnel		20 min
Le lot éclairage et le groupe électrogène		20 min

CIS « Equipier OD » (4H)

Eléments de contenus

Thèmes	Durée
Manipuler une échelle à mains (dont échelle télescopique)	30 min
Découvrir le matériel du lot de sauvetage	30 min
Découvrir le matériel "DIV" du centre de secours	120 min
Être capable d'intervenir sur les ascenseurs avec des personnes à l'intérieur (procédure et visite secteur local)	60 min

Opérations Diverses		
J1		
Contenu	Durée	
Accueil	0H30	
Lot de Sauvetage et de protection contre les chutes Reconnaissance d'appartement Protection contre les chutes Tronçonnage	3H30	
MSP Reconnaissance d'appartement Protection contre les chutes / bâchage Epuisement / assèchement Groupes électrogènes et éclairage Reconditionnement	4H	

SDIS 73

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie

Conformément à l'arrêté modifié du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires

[illegible]

CASE(S) GRISÉE(S) : COMPETENCES DEVANT ETRE ACQUISES **CASE(S) BLANCHE(S) : A MINIMA COMPETENCE « EN COURS D'ACQUISITION »**

Président du Jury RIEDINGER MATHIEU	Secrétaire AGUETTAZ VIRGINIE
---	--

***Compétences transversales :**

A : S'impliquer dans son activité

B : Agir au sein d'un collectif

C : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Blocs de compétences:

1 : Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité

2 : Sécuriser la zone d'intervention

3 : Eteindre un incendie

Annexe D.8 – Fiche individuelle d'évaluation

ANNEXE D.7		FICHE D'EVALUATION INDIVIDUELLE PPABE			 Rattrapage
SDIS 73 Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie					
STAGIAIRE	NOM – Prénom :	«NOM» «PRENOM»	CIS :	«CISLONG»	
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	NOM – Prénom :	«RESPEDA»	Date – Lieu Stage	«DATEDEB» au «DATEFIN» à «LIEU»	

APPRECIATIONS TECHNIQUES					
Blocs de compétences		A*	ECA*	NA*	Observations techniques et axes d'amélioration
1. Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité	Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité				
	Prendre en compte les impliqués				
7. Intervenir pour une mission de protection des personnes, des biens et de l'environnement	Participer à la protection des personnes et des biens				
	Participer à la protection de l'environnement				
	Intervenir lors d'événements climatiques				
8. Intervenir pour une mission impliquant des animaux	Intervenir en présence d'un animal blessé, en danger ou menaçant				
	Procéder à la destruction d'hyménoptères				
Compétences transversales		A*	ECA*	NA*	Observations techniques et axes d'amélioration
A/ S'impliquer dans son activité	Développer la réflexivité				
	Engager une démarche de développement permanent				
	Comprendre et rédiger des écrits				
	Exercer en qualité d'acteur du service public				
	Diffuser la culture du service public				
B/ Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif				
	Travailler avec et pour le collectif				
	Echanger et partager les informations				
C/ Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler les matériels et véhicules				
	Reconditionner les équipements, matériels et véhicules				

COMPORTEMENT STAGIAIRE

AVIS GENERAL DU JURY
☐ Apte à prendre les fonctions d'équipier INCENDIE ☐ Devra repasser le(s) blocs de compétences non validé(s) avant le ⇒ Cf. fiche d'accompagnement Si session de rattrapage : ☐ A validé l'ensemble des blocs de compétences à rattraper et est donc apte à prendre les fonctions d'équipier INCENDIE ☐ N'a pas validé l'ensemble des blocs de compétences à rattraper et devra donc suivre la formation correspondante avant le

*A : Acquis / ECA : En Cours d'Acquisition / NA : Non Acquis

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = « minima compétence » « en cours d'acquisition »

Annexe D.9 – Fiche individuelle d'accompagnement

<b style="font-size: 2em;">SDIS 73 Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie		<b style="font-size: 1.5em;">FICHE D'ACCOMPAGNEMENT PPABE		
STAGIAIRE	NOM – Prénom :		CIS :	
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	NOM – Prénom :		Date – Lieu Stage	
PV N°	XXXX	DATE JURY :		

Habiletés / Connaissances	
BLOCS à travailler	Orientation de travail
<u>BC 1:</u> Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité	
<u>BC 7:</u> Intervenir pour une mission de protection des personnes, des biens et de l'environnement	
<u>BC 8:</u> Intervenir pour une mission impliquant des animaux	

Orientation de travail et accompagnement proposé par le responsable pédagogique

Accompagnement proposé par le Jury
Durée : Tutorat :
☐ Devra repasser le(s) Blocs non validée(s) avant le :

Annexe E.1 – Fiche Répertoire

FORMATIONS AVANCEMENT



Fiche répertoire

Equipier SPV – Prompt Secours Incendie

Appellation GEEF :

PS_INC

COMPÉTENCES ATTENDUES

Le prompt secours incendie a pour objet de permettre à l'apprenant d'obtenir un niveau de compétence lui permettant d'assurer l'activité d'équipier dans un Véhicule ou fourgon de 1^{ère} intervention.

→ Connaissances :

Connaître le feu et son comportement, le matériel et les techniques de lutte contre l'incendie depuis l'extérieur d'une structure bâimentaire.

→ Habiletés :

Mettre en œuvre le matériel de sauvetage et de lutte contre l'incendie conformément à la consigne opérationnelle 2013-03, partie II.

→ Attitudes :

Exécuter efficacement les activités de lutte contre l'incendie conformément aux ordres donnés par le chef d'agrès

Activité opérationnelle	- Equipier VPI / FPI / FIL - Toutes missions incendies hors feux de forêts
Conditions d'accès à la formation et prérequis	- Avoir suivi un tutorat dans son centre d'affectation
Durée de la formation	49h réparties comme suit : 8H de FOAD, 5H de tutorat & 4 journées de stage de 9H
Effectifs stagiaires	Minimum 6 / maximum 12
Niveau d'encadrement	Responsable pédagogique → FORACC (formateur INC niveau 3) Formateurs → <u>Formateurs</u> INC niveau 1 & 2 + Accompagnateurs de proximité
F.M.P.A	Périodicité annuelle dans les CIS
Référent formation / suivi GFOR	David GRIFFON (Tél interne : 7750)
Références réglementaires	Référentiel National d'Activités et de Compétences du 22 Août 2019 Référentiel Interne d'Organisation de la Formation et de l'Evaluation départemental

Annexe E.2 – Fiche Logistique

Fiche logistique **PROMPT SECOURS INCENDIE**

Liste de matériels minimum et documents recommandés de J1 à J3

ATTENTION : matériels prévus pour 12 apprenants
(A réajuster par le RP si besoins).

Engins :

- ☐ 2 FPT ou FPI
- ☐ 1 VTUTP

Matériels :

- ☐ 4 Boîtes à fumée + Chalumeau
- ☐ 1 Rideau stop fumée
- ☐ 1 Mannequin de sauvetage 20 kg
- ☐ 1 Mannequin de sauvetage 50 kg
- ☐ 1 Lot radio 400Mhz
- ☐ 1 Lot Groupe Electrogène
- ☐ 1 Machines à fumée
- ☐ 1 Tourets électriques
- ☐ 6 packs d'eau

Documents :

- ☐ Livret de suivi individuel
- ☐ RDP Engagement en milieu vicié / ETB / SMES
- ☐ Manuel de l'ARI Dräger

Matériels pédagogiques :

- ☐ Outils pédagogiques (tableau blanc, paperboard, feutres, rétroprojecteur etc...)

Salle de cours :

La formation doit se dérouler dans une salle présentant au minimum les caractéristiques suivantes :

- ☐ Spacieuse.
- ☐ Doit pouvoir être tempérée (chauffage ou climatisation).

Sites de manœuvre :

- ☐ Selon la(es) disponibilité(s) des secteurs

Annexe E.3 – Fiche MSP

PROMPT SECOURS INCENDIE

Annexe E.3

SDIS 73

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie

FICHE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

FORMATEUR(S):

DATE:

THEME:						
Situation:						
Binôme (Attaque, Allm, Sécu, Reco)	Fonction	Nom	Compétence(s) visée(s)	A	E.C.A.N.A	Observations
Binôme	Chef					
	Eq					
Binôme	Chef					
	Eq					
Eléments de compétences ÉTABLISSEMENT			Eléments de compétences LSPCC		Eléments de compétences ARI	
Réaliser un établissement de plain pieds conforme aux ordres donnés : - ETB 1: Établissement de la lance du dévidoir tournant - ETB 2: Établissement d'une DAL - ETB 3: Établissement d'une ligne d'attaque sur prise d'eau - ETB 4: Alimentation d'un dispositif hydraulique - ETB 6: Prolongement ou remplacement de tuyau Choisir de matériel adapté			Utilisation du LSPCC en sécurité		Mise en œuvre de l'appareil respiratoire (RAPACE + Contrôle croisé)	
			Mise en œuvre des échelles à mains		Mise en œuvre de la cagoule d'évacuation	
			Techniques adaptés à la situation:		Détecter / signaler les sources de danger	
			Sauvetage par l'extérieur point fixe naturel / artificiel			
			Sauvetage par l'extérieur point fixe sur sauveteur			
			Rassurer les personnes			
Encadrer / Accompagner les personnes secourues						

Annexe E.4 – Fiche Suivi des compétences

FICHE DE SUIVI DES COMPÉTENCES PROMPT SECOURS INCENDIE

PHOTO

Responsable pédagogique:

Blocs de compétences et compétences associées		OBSERVATIONS / AXES D'AMÉLIORATION				A		
		J1	J2	J3		ECA	MA	
BC 1 bis	Utiliser les équipements dédiés aux sauvetages et mises en sécurité							
	Connaissances / Utilisation LSPCC							
	Mises en œuvre des échelles à mains							
	Techniques et matériels adaptés à la situation							
BC 2 bis	Prendre en compte les impliqués							
	Rassurer les personnes							
	Encadrer / Accompagner les personnes secourues							
	Analyser l'environnement opérationnel							
BC 3 bis	Identifier les risques							
	S'adapter à son environnement							
	Compréhension du système feu / Phénomènes thermiques							
	Réaliser la mission en sécurité							
BC 3 bis	Réaliser un dispositif d'extinction							
	Déceler les sources de dangers							
	Signaler les sources de dangers							
	Evaluer avec les EPI adaptés							
BC 3 bis	Exploiter les capacités des équipements d'extinction							
	Fonctionnement / Mise en œuvre de l'appareil respiratoire							
	Choisir le matériel adapté							
	Réaliser un établissement conforme aux ordres donnés							
OBSERVATIONS COMPORTEMENTALES :								

Annexe E.5 – Déroulé pédagogique du Module Equipier Prompt Secours Incendie

FOAD « Equipier Prompt Secours Incendie » (8H)		
Eléments de contenus		
Thèmes		Durée
Les Equipements de Protection Individuelles EPI		20 min
Le binôme et le placement dans l'engin		15 min
Le matériel de base		15 min
Les besoins et ressources en eau DECI		20 min
Les hydrants		10 min
Les tuyaux		15 min
Les pièces de jonction		20 min
Les accessoires hydrauliques		20 min
Les lances		30 min
Les règles d'établissement et précautions d'emploi des tuyaux		20 min

L'Appareil Respiratoire Isolant ARI	30 min
Les échelles	20 min
Composition du LSPCC	30 min
Facteur chute et force choc LSPCC	20 min
Les classes de feux	10 min
Les moyens d'extinction et les agents extincteurs	10 min
Le système feu	45 min
Dangers des fumées	20 min
Rideau stoppeur de fumées	10 min
Progression rapide du feu	20 min
Le risque Gaz	30 min
La caméra thermique	15 min
Le feu de cheminée	20 min
La Marche Générale des Opérations MGO	20 min

CIS « Equipier Prompt Secours Incendie » (5H)

Eléments de contenus		
Thèmes		Durée
Savoir s'équiper correctement et rapidement de ses EPI.		15 min
Découverte et inventaire des différents type d'engin pompe et manipuler les matériels spécifiques (explosimètre, rideau stoppeur de fumée, caméra thermique, ...).		30 min
Reconnaître et manipuler les différentes pièces de jonctions.		45 min
Reconnaître et manipuler les différents accessoires hydrauliques.		
Apprendre à rouler et dérouler un tuyau en couronne.		60 min
Apprendre à plier et déplier un tuyau concentrique.		
Apprendre à plier et déplier un tuyau en écheveaux.		
Apprendre à s'équiper d'un ARI + RAPACE & contrôle croisé.		30 min
Découvrir le matériel du lot de sauvetage		45 min
Découverte et manipulation d'un poteau incendie.		15 min
Apprendre à manipuler une échelle à coulisse.		60 min
Apprendre à manipuler une échelle à crochets.		

PROMPT SECOURS INCENDIE				
	J1 (9H)	J2 (9H)	J3 (9H)	J4 (9H)
	Contenu	Contenu	Contenu	Contenu
AM	Accueil	Établissements de plain pieds (ETB 4 - ETB 6) révision ETB 1 - ETB 2 - ETB 3	Compréhension système feu Boite à feu Caisson 6M Les différents jets Techniques de Lance (sans engagement)	Sauvetage en excavation MSP de fin de stage Établissements Sauvetage sous cagoule d'évacuation Sauvetage par l'extérieur
	Établissements de plain pieds (ETB 1 - ETB 2 - ETB 3)	Attaque d'atténuation		
REPOS				
PM	Échelles à mains Utilisation de l'échelle à crochet Utilisation de l'échelle à coulisse Accompagnement d'une victime valide sur échelle	Appareil Respiratoire Isolant RAPACE Contrôle croisé Parcours d'accoutumance Évacuation d'une victime valide sous cagoule d'évacuation	Sauvetage par l'extérieur (Sur point fixe & sur sauveteur) MSP Établissements Sauvetage sous cagoule d'évacuation Sauvetage par l'extérieur	MSP de fin de stage Établissements Sauvetage sous cagoule d'évacuation Sauvetage par l'extérieur Entretiens Reconditionnement
	Lot de sauvetage LSPCC (équiper une victime d'un triangle d'évacuation – Réaliser un dispositif de descente)			

Annexe E.6

Service Départemental d'Accueil et de Secours de la Sécurité

Conformément à l'arrêté modifié du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires

→	CASE(S) GRISEE(S) : COMPETENCES DEVANT ETRE ACQUISES	→	CASE(S) BLANCHE(S) : A MINIMA COMPETENCE « EN COURS D'ACQUISITION »
---	--	---	---

*Compétences transversales :	
A : S'impliquer dans son activité	
B : Agir au sein d'un collectif	
C : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	
	**Blocs de compétences:
	1 : Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité
	2 : Sécuriser la zone d'intervention
	3 : Eteindre un incendie

Annexe E.8 – Fiche individuelle d'évaluation

ANNEXE E.7		FICHE D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE PROMPT SECOURS INCENDIE		
SDIS 73 Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie		 Ratrapage		
STAGIAIRE	NOM - Prénom :	«NOM» «PRENOM»	CIS :	«CISLONG»
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	NOM - Prénom :	«RESPEDA»	Date - Lieu Stage	«DATEDEB» au «DATEFIN» à «LIEU»

APPRECIATIONS TECHNIQUES					
Blocs de compétences		A*	ECA*	NA*	Observations techniques et axes d'amélioration
1. Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité	Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité				
	Prendre en compte les impliqués				
2. Sécuriser la zone d'intervention	Analyser l'environnement opérationnel				
	Identifier les risques				
	Mettre en place les zonages opérationnels				
3. Eteindre un incendie	Réaliser un dispositif d'extinction				
	Exploiter les capacités des équipements d'extinction				
Compétences transversales		A*	ECA*	NA*	Observations techniques et axes d'amélioration
A/ S'impliquer dans son activité	Développer la réflexivité				
	Engager une démarche de développement permanent				
	Comprendre et rédiger des écrits				
	Exercer en qualité d'acteur du service public				
	Diffuser la culture du service public				
B/ Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif				
	Travailler avec et pour le collectif				
	Echanger et partager les informations				
C/ Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler les matériels et véhicules				
	Reconditionner les équipements, matériels et véhicules				

COMPORTEMENT STAGIAIRE

AVIS GENERAL DU JURY
☐ Apte à prendre les fonctions d'équipier INCENDIE ☐ Devra repasser le(s) blocs de compétences non validé(s) avant le * Cf. fiche d'accompagnement Si session de rattrapage : ☐ A validé l'ensemble des blocs de compétences à rattraper et est donc apte à prendre les fonctions d'équipier INCENDIE ☐ N'a pas validé l'ensemble des blocs de compétences à rattraper et devra donc suivre la formation correspondante avant le

*A : Acquis / ECA : En Cours d'Acquisition / NA : Non Acquis

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = à minima compétence « en cours d'acquisition »

Annexe E.9 – Fiche individuelle d'accompagnement

SDIS 73 Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie		FICHE D'ACCOMPAGNEMENT PROMPT SECOURS INCENDIE		
STAGIAIRE	NOM – Prénom :		CIS :	
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	NOM – Prénom :		Date – Lieu Stage	
PV N°	XXXX	DATE JURY :		

Habiletés / Connaissances	
BLOCS à travailler	Orientation de travail
<u>BC 1 bis:</u> Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité	
<u>BC 2 bis:</u> Sécuriser la zone d'intervention	
<u>BC 3 bis:</u> Eteindre un incendie	

Orientation de travail et accompagnement proposé par le responsable pédagogique

Accompagnement proposé par le Jury
Durée : Tutorat :
☐ Devra repasser le(s) Blocs non validée(s) avant le :

Annexe F.1 – Fiche Répertoire

FORMATIONS AVANCEMENT



Fiche répertoire Équipier SPV – Équipier Incendie

Appellation GEEF :
EQ_INC

COMPÉTENCES ATTENDUES

L'équipier incendie a pour objet de permettre à l'apprenant d'obtenir un niveau de compétence lui permettant d'assurer avec autonomie l'activité d'équipier dans un Fourgon pompe tonne.

→ Connaissances :

Connaître le feu et son comportement, le matériel et les techniques de lutte contre l'incendie à l'intérieur d'une structure ~~batimentaire~~ ^{batimentaire}.

→ Habiletés :

Mettre en œuvre le matériel de sauvetage et de lutte contre l'incendie

→ Attitudes :

Exécuter efficacement les activités de lutte contre l'incendie conformément aux ordres donnés par le chef d'agrès

Activité opérationnelle	- Equipier FPT - Equipier MEA si formation intra-CIS - Toutes missions incendies hors feux de forêts
Conditions d'accès à la formation et prérequis	- Avoir suivi un tutorat dans son centre d'affectation - Avoir validé le Prompt Secours INC
Durée de la formation	42h réparties comme suit : 4H de FOAD / 2H de tutorat & 4 journées de stage
Effectifs stagiaires	Minimum 6 / maximum 12
Niveau d'encadrement	Responsable pédagogique → FORACC (formateur INC niveau 3) Formateurs → Formateurs INC niveau 1 & 2 + Accompagnateurs de proximité
F.M.P.A	Périodicité annuelle dans les CIS
Référent formation / suivi GFOR	David GRIFFON (Tél interne : 7750)
Références réglementaires	Référentiel National d'Activités et de Compétences du 22 Août 2019 Référentiel Interne d'Organisation de la Formation et de l'Evaluation départemental

Annexe F.2 – Fiche Logistique

Fiche logistique – EQUIPIER INCENDIE

Liste de matériels minimum et documents recommandés de J1 à J4

ATTENTION : matériels prévus pour 12 apprenants
(A réajuster par le RP si besoins).

Engins :

- ☐ 2 FPT
- ☐ 1 VTUTP

Matériels :

- ☐ 1 Aquarium
- ☐ 1 Explosimètre
- ☐ 1 Mannequin de sauvetage 20 kg
- ☐ 1 Mannequin de sauvetage 50 kg
- ☐ 1 Lot de tasseaux
- ☐ 1 Lot ARI (6 dossards / 12 bouteilles)
- ☐ 1 Lot radio 400Mhz
- ☐ 2 Lots Groupe Electrogène
- ☐ 2 Machines à fumée
- ☐ 2 Tourets électriques
- ☐ 6 packs d'eau

Documents :

- ☐ Livret de suivi individuel
- ☐ RDP Engagement en milieu vicié / ETB / SMES / Sauvegarde opérationnelle
- ☐ Manuel de l'ARI Dräger / Manuel porte DFORCIBLE

Matériels pédagogiques :

- ☐ Outils pédagogiques (tableau blanc, paperboard, feutres, rétroprojecteur etc...)

Salle de cours :

La formation doit se dérouler dans une salle présentant au minimum les caractéristiques suivantes :

- ☐ Spacieuse.
- ☐ Doit pouvoir être tempérée (chauffage ou climatisation).

Sites de manœuvre :

- ☐ Selon la(es) disponibilité(s) des secteurs

Annexe F.3 – Fiche MSP

ÉQUIPIER INCENDIE

Annexe F.3

SDIS 73

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine

FICHE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

FORMATEUR(S):

DATE:

THEME:						
Situation:						
Binôme (Attaque, Alim, Sécu, Reco)	Fonction	Nom	Compétence(s) visée(s)	A	E.C.A.N.A	Observations
Binôme	Chef					
	Eq					
Binôme	Chef					
	Eq					
Éléments de compétences ÉTABLISSEMENT			Éléments de compétences ARI			
Réaliser un établissement rampant ou vertical conforme aux ordres donnés : - ETB 1: Établissement de la lance du dévidoir tournant - ETB 2: Établissement d'une DAL ou d'une DAT - ETB 3: Établissement d'une ligne d'attaque sur prise d'arrêt - ETB 4: Alimentation d'un dispositif hydraulique - ETB 5: Établissements particuliers - ETB 6: Prolongement ou remplacement de tuyau Choisir de matériel adapté			Mise en œuvre de l'appareil respiratoire (RAPACE + Contrôle croisé)			
			Mise en œuvre du matériel de reconnaissance Engagement sur ligne de vie (moyen hydraulique) Engagement sur ligne de vie (ligne guide)			

Annexe F.4 – Fiche Suivi des compétences

Annexe F.4

SDIS 73

FICHE DE SUIVI DES COMPÉTENCES
EQUIPIER INCENDIE

PHOTO

Responsable pédagogique:

Apprenant:

Blocs de compétences et compétences associées		OBSERVATIONS / AXES D'AMÉLIORATION				A	ECA	NA
		J1	J2	J3	J4			
BC 1	Utiliser les équipements dédiés aux sauvetages et mises en sécurité	Mises en œuvres des échelles à mains						
		Techniques / matériels adaptés à la situation						
		Rassurer les personnes						
	Prendre en compte les impliqués	Encadrer / Accompagner les personnes secourues						
BC 2	Analyser l'environnement opérationnel	Analyser la situation						
		S'adapter à son environnement						
		Compréhension du système feu / Phénomènes thermiques						
		Réaliser la mission en sécurité						
BC 2	Identifier les risques	Détecter les sources de dangers						
		Signaler les sources de dangers						
		Evaluer avec les EPI adaptés						
		Mise en œuvres du matériel de reconnaissance						
BC 3	Mettre en place des zonages opérationnels	Mise en œuvre de l'appareil respiratoire R.A.P.A.C.E. / Contrôle croisé						
		Choisir le matériel adapté						
		Réaliser un établissement conforme aux ordres donnés						
		Connaissances / Utilisation de la LDV						
BC 3	Exploiter les capacités des équipements d'extinction	Adapter l'usage du matériel au contexte						
OBSERVATIONS COMPORTEMENTALES :								

Annexe F.5 – Déroulé pédagogique du Module Equipier Incendie

FOAD EQUIPIER INCENDIE (4H)					
Éléments de contenu					
Thèmes	Durée	Thèmes	Durée	Thèmes	Durée
La sangle multifonction Rhinoévac	00H10	RAPACE et contrôle croisé	00H20	Eau dopée & Mousse	00H20
Le matériel de forçement (vérin & Halligan tool)	00H10	Rôle du contrôleur, binôme de sécurité & binôme de soutien	00H20	Le système feu	00H30
Adaptateurs bas et multi - foisonnement	00H20	Les Établissements	00H45	Progression rapide de feu	00H30
Le matériel de reconnaissance : Tableau de gestion des reconnaissances / Lignes guides / clefs de dérivation	00H30				

PRÉPARATION EN CIS – EQUIPIER INCENDIE (2H)			
Éléments de contenu			
Thèmes	Durée	Thèmes	Durée
Découverte du matériel de forçement	00H30	Découverte du matériel de reconnaissance : Tableau de gestion des reconnaissances / Lignes guides / Clefs de dérivation	00H45
Savoir monter et démonter un adaptateur bas et multi-foisonnement	00h15	Découvrir le matériel nécessaire à la mise en aspiration d'un engin pompe	00h30

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

EQUIPIER INCENDIE			
J1 (9H)	J2 (9H)	J3 (9H)	J4 (9H)
Contenu	Contenu	Contenu	Contenu
Accueil Établissements Établissements rampants & verticaux ETB 2 - ETB 3	ARI RAPACE Contrôle croisé Engagement à vue Engagement sur Ligne de vie	Compréhension système feu UIF Montmélian Lecture du feu Passage de porte et progression Influence des ouvrants Rôle des EPI	MSP de fin de stage
RECAP			
Explosimétrie Notion d'explosimétrie TP Gaz Matériels de détection Périmètre de sécurité Sauvegarde opérationnelle Abordage / Packaging Utilisation de la sangle Déshabillage rapide	Établissements ETB 5 (Feu VL carburation inconnue + Lance à mousse + canon) Forcement Matériels et techniques de forcement	Manœuvres combinées ETB LSPCC ARI	MSP au besoin Entretiens fin de stage Reconditionnement

Annexe F.7 – Procès-Verbal d'attribution

Annexe F.6

SDIS 73

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie

PROCES VERBAL DU JURY D'ATTRIBUTION DU DIPLOME D'EQUIPIER INCENDIE DE SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE

Conformément à l'arrêté modifié du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires

Responsable pédagogique «RESPEDA»	Date du Jury «DATEDJPL»	Numéro de stage «NUMSTAGE»	Lieu «LIEU»	Date de début «DATEDEB»	Date de fin «DATEFIN»			
NOM Prénom «NOM» «PRENOM»	Date de Naissance «DATENAIS»	CIS	Compétences transversales*			Blocs de compétences**		
			A	B	C	1	2	3
«NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis

→ CASE(S) GRISEE(S) : COMPETENCES DEVANT ETRE ACQUISES	→ CASE(S) BLANCHE(S) : A MINIMA COMPETENCE « EN COURS D'ACQUISITION »
Président du Jury RIEDINGER MATHIEU	Secrétaire AGUETTAZ VIRGINIE

*Compétences transversales : A : S'impliquer dans son activité B : Agir au sein d'un collectif C : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	***Blocs de compétences: 1 : Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité 2 : Sécuriser la zone d'intervention 3 : Eteindre un incendie
--	---

Annexe F.8 – Fiche individuelle d'évaluation

ANNEXE F.7		FICHE D'EVALUATION INDIVIDUELLE EQUIPIER INCENDIE		
SDIS 73 Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie		Rattrapage		
STAGIAIRE	NOM – Prénom :	«NOM» «PRENOM»	CIS :	«CISLONG»
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	NOM – Prénom :	«RESPEDA»	Date – Lieu Stage	«DATEDEB» au «DATEFIN» à «LIEU»

APPRECIATIONS TECHNIQUES				
Blocs de compétences		A*	ECA*	NA*
1. Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité	Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité			
	Prendre en compte les impliqués			
2. Sécuriser la zone d'intervention	Analyser l'environnement opérationnel			
	Identifier les risques			
	Mettre en place les zonages opérationnels			
3. Eteindre un incendie	Réaliser un dispositif d'extinction			
	Exploiter les capacités des équipements d'extinction			
Compétences transversales		A*	ECA*	NA*
A/ S'impliquer dans son activité	Développer la réflexivité			
	Engager une démarche de développement permanent			
	Comprendre et rédiger des écrits			
	Exercer en qualité d'acteur du service public			
	Diffuser la culture du service public			
B/ Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif			
	Travailler avec et pour le collectif			
	Echanger et partager les informations			
C/ Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler les matériels et véhicules			
	Reconditionner les équipements, matériels et véhicules			

COMPORTEMENT STAGIAIRE

AVIS GENERAL DU JURY
☐ Apte à prendre les fonctions d'équipier INCENDIE ☐ Devra repasser le(s) blocs de compétences non validé(s) avant le * Cf. fiche d'accompagnement Si session de rattrapage : ☐ A validé l'ensemble des blocs de compétences à rattraper et est donc apte à prendre les fonctions d'équipier INCENDIE ☐ N'a pas validé l'ensemble des blocs de compétences à rattraper et devra donc suivre la formation correspondante avant le

*A : Acquis / ECA : En Cours d'Acquisition / NA : Non Acquis

- Case(s) grise(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = à minima compétence « encours d'acquisition »

Annexe F.9 – Fiche individuelle d'accompagnement

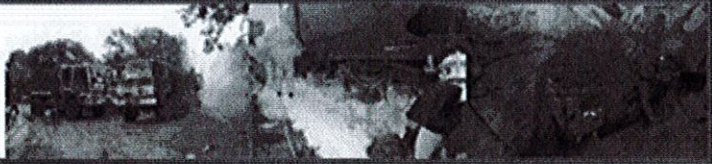
SDIS 73 Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie		FICHE D'ACCOMPAGNEMENT EQUIPIER INCENDIE		
STAGIAIRE	NOM – Prénom :		CIS :	
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	NOM – Prénom :		Date – Lieu Stage	
PV N°	XXXX	DATE JURY :		

Habiletés / Connaissances	
BLOCS à travailler	Orientation de travail
BC 1: Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité	
BC 2: Sécuriser la zone d'intervention	
BC 3: Eteindre un incendie	

Orientation de travail et accompagnement proposé par le responsable pédagogique

Accompagnement proposé par le Jury
Durée : Tutorat :
☐ Devra repasser le(s) Blocs non validée(s) avant le :

Annexe G.1 – Fiche Répertoire

FORMATIONS AVANCEMENT	
<u>Fiche répertoire</u> <u>Equipier SPV – Perfectionnement Incendie</u>	<i>Appellation GEEF :</i> Perf_INC

COMPÉTENCES ATTENDUES

Le Perfectionnement incendie a pour objet de permettre à l'apprenant d'obtenir un niveau de compétence et d'aguerrissement lui permettant d'assurer avec autonomie l'activité d'équipier dans un Fourgon pompe tonne.

→ Connaissances :

Connaître le matériel et les techniques de lutte contre l'incendie, ainsi que les techniques en lien avec la sauvegarde opérationnelle.

→ Habiletés :

Mettre en œuvre le matériel de sauvetage et de lutte contre l'incendie quel que soit la situation.

→ Attitudes :

Exécuter efficacement les activités de lutte contre l'incendie conformément aux ordres donnés par le chef d'agrès

Activité opérationnelle	- Equipier FPT - Equipier MEA si formation intra-CIS - Toutes missions Incendies hors feux de forêts
Conditions d'accès à la formation et prérequis	- Avoir suivi un tutorat dans son centre d'affectation - Avoir validé l'équipier INC
Durée de la formation	22h30 réparties comme suit : 3H de FOAD / 2H de tutorat & 2 journées de stage
Effectifs stagiaires	Minimum 6 / maximum 12
Niveau d'encadrement	Responsable pédagogique → FORACC (formateur INC niveau 3) Formateurs → Formateurs INC niveau 1 & 2 + Accompagnateurs de proximité
F.M.P.A	Périodicité annuelle dans les CIS
Référent formation / suivi GFOR	David GRIFFON (Tél Interne : 7750)
Références réglementaires	Référentiel National d'Activités et de Compétences du 22 Août 2019 Référentiel Interne d'Organisation de la Formation et de l'Évaluation départemental

Annexe G.2 – Fiche Logistique

Fiche logistique **PERFECTIONNEMENT INCENDIE**

Liste de matériels minimum et documents recommandés de J1 à J2

**ATTENTION : matériels prévus pour 12 apprenants
(A réajuster par le RP si besoins).**

Engins :

- ☐ 2 FPT
- ☐ 1 VTUTP

Matériels :

- ☐ 1 Mannequin de sauvetage 20 kg
- ☐ 1 Mannequin de sauvetage 50 kg
- ☐ 1 Rideau stop fumée
- ☐ 1 Caméra thermique
- ☐ 1 Lot ARI (6 dossards / 12 bouteilles)
- ☐ 1 Lot radio 400Mhz
- ☐ 2 Lots Groupe Electrogène
- ☐ 2 Machines à fumée
- ☐ 2 Tourets électriques
- ☐ 4 packs d'eau

Documents :

- ☐ Livret de suivi individuel
- ☐ RDP Engagement en milieu vicié / ETB / SMES / Sauvegarde opérationnelle
- ☐ Manuel de l'ARI Drager

|

Matériels pédagogiques :

- ☐ Outils pédagogiques (tableau blanc, paperboard, feutres, rétroprojecteur etc...)

Salle de cours :

La formation doit se dérouler dans une salle présentant au minimum les caractéristiques suivantes :

- ☐ Spacieuse.
- ☐ Doit pouvoir être tempérée (chauffage ou climatisation).

Sites de manœuvre :

- ☐ Selon la(es) disponibilité(s) des secteurs

Annexe G.3 – Fiche MSP

PERFECTIONNEMENT INCENDIE

SDIS 73

Annexe G.3

FICHE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

FORMATEUR(S):

DATE:

THEME:					
Situation:					
Binôme (Attaque, Allim, Sécu, Reco)	Fonction	Nom	Compétence(s) visée(s)	A E.C.A.N.A	Observations
Binôme	Chef				
	Eq				
Binôme	Chef				
	Eq				
Eléments de compétences ÉTABLISSEMENT			Eléments de compétences Sauvegarde OPS		
Réaliser un établissement conforme aux ordres donnés : - ETB 2: Établissement d'une DAL ou d'une DAT - ETB 3: Établissement d'une ligne d'attaque sur prise - ETB 4: Alimentation d'un dispositif hydraulique - ETB 5: Établissements particuliers			Message de détresse		
			Mise en œuvre de l'appareil respiratoire (RAPACE + Contrôle croisé)		
			Mise en œuvre des techniques d'auto-sauvetage: Position d'attente Evacuation d'urgence sur échelle à coulisse Evacuation à l'aide d'un tuyau d'incendie		
			Mise en œuvre des techniques de sauvetage de sauveteur: Evacuation sur échelle à coulisse Déshabillage rapide		
Choisir de matériel adapté					

Annexe G.4 – Fiche Suivi des compétences

Annexe G.4

SDIS 73

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie

PHOTO

FICHE DE SUIVI DES COMPÉTENCES
PERFECTIONNEMENT INCENDIE

Responsable pédagogique:

Blocs de compétences et compétences associées		OBSERVATIONS / AXES D'AMÉLIORATION			
		J1	J2	A	ECA NA
BC 1 ter	Utiliser les équipements dédiés aux sauvetages et mises en sécurité	Mises en œuvres des échelles à mains			
		Techniques adaptés à la situation			
	Prendre en compte les impliqués	Encadrer / Accompagner les personnes secourues			
		Analyser la situation			
BC 2 ter	Analyser l'environnement opérationnel	S'adapter à son environnement			
		Réaliser la mission en sécurité			
		Détecter les sources de dangers			
	Identifier les risques	Signaler les sources de dangers			
		Evoluer avec les EPI adaptés			
		Mise en œuvres du matériel de reconnaissance			
	Mettre en place des zonages opérationnels	Mise en œuvre de l'appareil respiratoire R.A.P.A.C.E / Contrôle d'aisé			
		OBSERVATIONS COMPORTEMENTALES :			

Annexe G.5 – Déroulé pédagogique du Module Perfectionnement Incendie

FOAD PERFECTIONNEMENT INCENDIE (3H)			
Éléments de contenu(3H)			
Notions de base	Durée	Notions spécifiques	Durée
Engagement en milieu vicié	00H20	La sauvegarde opérationnelle	00H30
Intervention en présence d'éléments photovoltaïques	00H30	Établissements spécifiques	00H20
Interventions en présence d'électricité	00H30	Intervention en présence de bouteilles de gaz soumises à un incendie ou à un choc	00H20
La ventilation	00H30		

PRÉPARATION EN CIS – PERFECTIONNEMENT INCENDIE (1H30)			
Éléments de contenu			
Notions	Durée	Notions	Durée
Maîtriser les notions d'engagement en milieu vicié, pose de dérivations et croisement de binômes	00H30	Maîtriser les techniques d'extraction à l'aide de la sangle et le dés-habillage rapide	1H

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

PERFECTIONNEMENT INCENDIE	
J1 (9H)	J2 (9H)
Contenu	Contenu
Accueil	MSP Incendie (Etablissements Flash / Milieux complexe / Feu de VL carburation inconnue)
Sauvegarde opérationnelle Procédure AAALERTER Gestion de l'air	
Echelles à mains Prolongation de l'échelle à coulisse par l'échelle à crochets	
REPAS	
Sauvegarde opérationnelle Position d'attente à la fenêtre Evacuation d'urgence sur échelle à coulisse Evacuation d'urgence à l'aide d'un tuyau d'incendie Evacuation d'un sauveteur inconscient sur échelle à coulisse	Engagement en milieu vicié Engagement sur ligne de vie "type grand volume" avec dérivation Engagement avec moyen hydraulique "type parc de stationnement couvert" Reconditionnement

Annexe G.7 – Procès-Verbal d'attribution

SDIS 73

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie

Annexe G.6

PROCES VERBAL DU JURY D'ATTRIBUTION DU DIPLOME PERFECTIONNEMENT INCENDIE DE SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE

Conformément à l'arrêté modifié du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires

Responsable pédagogique «RESPEDA»	Date du Jury «DATEDIPL»	Numéro de stage «NUMSTAGE»	Lieu «LIEU»	Date de début «DATEDEB»	Date de fin «DATEFIN»																																																																																																					
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">NOM Prénom «NOM» «PRENOM»</th> <th rowspan="2">Date de Naissance «DATENAIS»</th> <th rowspan="2">CIS</th> <th colspan="3">Compétences transversales*</th> <th colspan="2">Blocs de compétences**</th> </tr> <tr> <th>A</th> <th>B</th> <th>C</th> <th>1 ter</th> <th>2 ter</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»</td> <td>«DATENAIS»</td> <td>«CISLONG»</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> </tr> <tr> <td>«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»</td> <td>«DATENAIS»</td> <td>«CISLONG»</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> </tr> <tr> <td>«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»</td> <td>«DATENAIS»</td> <td>«CISLONG»</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> </tr> <tr> <td>«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»</td> <td>«DATENAIS»</td> <td>«CISLONG»</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> </tr> <tr> <td>«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»</td> <td>«DATENAIS»</td> <td>«CISLONG»</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> </tr> <tr> <td>«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»</td> <td>«DATENAIS»</td> <td>«CISLONG»</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> </tr> <tr> <td>«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»</td> <td>«DATENAIS»</td> <td>«CISLONG»</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> </tr> <tr> <td>«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»</td> <td>«DATENAIS»</td> <td>«CISLONG»</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> </tr> <tr> <td>«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»</td> <td>«DATENAIS»</td> <td>«CISLONG»</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> </tr> <tr> <td>«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»</td> <td>«DATENAIS»</td> <td>«CISLONG»</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> </tr> <tr> <td>«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»</td> <td>«DATENAIS»</td> <td>«CISLONG»</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> <td>Acquis</td> </tr> </tbody> </table>						NOM Prénom «NOM» «PRENOM»	Date de Naissance «DATENAIS»	CIS	Compétences transversales*			Blocs de compétences**		A	B	C	1 ter	2 ter	«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
NOM Prénom «NOM» «PRENOM»	Date de Naissance «DATENAIS»	CIS	Compétences transversales*						Blocs de compétences**																																																																																																	
			A	B	C	1 ter	2 ter																																																																																																			
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis																																																																																																			
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis																																																																																																			
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis																																																																																																			
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis																																																																																																			
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis																																																																																																			
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis																																																																																																			
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis																																																																																																			
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis																																																																																																			
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis																																																																																																			
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis																																																																																																			
«Enregistrement suivant» «NOM» «PRENOM»	«DATENAIS»	«CISLONG»	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis																																																																																																			
→ CASE(S) GRISÉE(S) : COMPETENCES DEVANT ETRE ACQUISES → CASE(S) BLANCHE(S) : A MINIMA COMPETENCE « EN COURS D'ACQUISITION »																																																																																																										
Président du Jury RIEDINGER MATHIEU		Secrétaire AGUETTAZ VIRGINIE																																																																																																								
*Compétences transversales : A : S'impliquer dans son activité B : Agir au sein d'un collectif C : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels																																																																																																										
**Blocs de compétences : 1 ter : Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité 2 ter : Sécuriser la zone d'intervention 3 ter : Eteindre un incendie																																																																																																										

Annexe G.8 – Fiche individuelle d'évaluation

ANNEXE 9.7		FICHE D'EVALUATION INDIVIDUELLE PERFECTIONNEMENT INCENDIE		Rattrapage	
SDIS 73 Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie					
STAGIAIRE	NOM - Prénom :	«NOM» «PRENOM»	CIS :	«CISLONG»	
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	NOM - Prénom :	«RESPEDA»	Date - Lieu Stage	«DATEDEB» au «DATEFIN» à «LIEU»	

APPRECIATIONS TECHNIQUES					
Blocs de compétences		A*	ECA*	NA*	Observations techniques et axes d'amélioration
1 ter. Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité	Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité				
	Prendre en compte les impliqués				
2 ter. Sécuriser la zone d'intervention	Analyser l'environnement opérationnel				
	Identifier les risques				
	Mettre en place les zonages opérationnels				
	Exploiter les capacités des équipements d'extinction				
Compétences transversales		A*	ECA*	NA*	Observations techniques et axes d'amélioration
A/ S'impliquer dans son activité	Développer la réflexivité				
	Engager une démarche de développement permanent				
	Comprendre et rédiger des écrits				
	Exercer en qualité d'acteur du service public				
	Diffuser la culture du service public				
B/ Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif				
	Travailler avec et pour le collectif				
	Echanger et partager les informations				
C/ Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler les matériels et véhicules				
	Reconditionner les équipements, matériels et véhicules				

COMPORTEMENT STAGIAIRE

AVIS GENERAL DU JURY
☐ Apte à prendre les fonctions d'équipier INCENDIE ☐ Devra repasser le(s) blocs de compétences non validé(s) avant le ⇒ Cf. fiche d'accompagnement Si session de rattrapage : ☐ A validé l'ensemble des blocs de compétences à rattraper et est donc apte à prendre les fonctions d'équipier INCENDIE ☐ N'a pas validé l'ensemble des blocs de compétences à rattraper et devra donc suivre la formation correspondante avant le

*A : Acquis / ECA : En Cours d'Acquisition / NA : Non Acquis

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = à minima compétence « en cours d'acquisition »

Annexe G.9 – Fiche individuelle d'accompagnement

SDIS 73 Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie		FICHE D'ACCOMPAGNEMENT PERFECTIONNEMENT INCENDIE		
STAGIAIRE	NOM – Prénom :		CIS :	
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	NOM – Prénom :		Date – Lieu Stage	
PV N°	XXXX	DATE JURY :		

Habiletés / Connaissances	
BLOCS à travailler	Orientation de travail
<u>BC 1 ter:</u> Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité	
<u>BC 1 ter:</u> Sécuriser la zone d'intervention	

Orientation de travail et accompagnement proposé par le responsable pédagogique

Accompagnement proposé par le Jury
Durée : Tutorat :
☐ Devra repasser le(s) Blocs non validée(s) avant le :





**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 4 mars 2026

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

DELIBERATION N° BCA04032026-9

**OBJET : CONVENTION CADRE DE FORMATION PLURI-ANNUELLE AVEC L'ENTENTE POUR LA FORET
MEDITERRANEENNE (ECASC)**

L'An Deux-Mille-Vingt-Six, le 4 mars à 17H30, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 20 février deux-mille-vingt-six, se sont réunis en présentiel et en visioconférence au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 5 membres présents.

ETAIENT PRESENTS
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration
ETAIT PRESENT EN VISIOCONFERENCE
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
ASSISTAIENT
Colonel hors classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint
Médecin-Chef par intérim Patrick CHEMOUNI
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction

VOTES		
Nombre de membres en exercice :	5	Pour : 5
Nombre de membres présents :	5	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	5	Abstention : 0

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Eric PENNE

La présente convention a pour objet de formaliser les relations entre l'Entente-Valabre et le SDIS de la Savoie en matière de prestation de formation à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 3 ans.

Elle définit les modalités de planification, de coordination, d'organisation et de financement des prestations de formations dispensées par l'Entente-Valabre ainsi que les conditions dans lesquelles celles-ci peuvent être organisées conjointement par les deux parties.

Les coûts présentés par l'organisme de formation ne sont pas négociables. Au titre de l'année 2026, le montant total des engagements envisagés au stade de la préparation budgétaire s'établit autour de 75 000€.

Le projet de convention se présente comme suit.

CONVENTION-CADRE DE FORMATION PLURIANNUELLE N° 2026 -

Entre les soussignés :

L'Entente pour la forêt méditerranéenne,
Organisme de formation habilité n°93131380513, Certifié Qualiopi « Action de formation » n° 227289/R1,
Représentée par Mr Jacky GÉRARD, Président
Domaine de Valabre – RD7 - 13120 Gardanne
Ci-après désignée par « l'Entente-Valabre »

Et

Service Départemental d'Incendie et de Secours de Savoie
Représentée par son Président,
226, Rue de la Perrodière
73230 SAINT ALBAN LEYSSE
Ci-après désignée par « le SDIS »
D'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales (articles L.1424-59 et suivants),
Vu le code de la sécurité intérieure (articles L.721-2 et suivants),
Vu l'arrêté N°2008157-14 du 5 juin 2008 du préfet des Bouches-du-Rhône portant la création d'un établissement public pour la protection de la forêt méditerranéenne,
Vu l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,
Vu les délibérations soumises au vote du Conseil d'Administration n° 2023-43 et 2023-64 relatives aux statuts,
Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2025-93 relatives aux tarifs de mise à disposition de matériel 2025,
Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2025-92 relatives aux tarifs de formation et rémunérations des intervenants.

Préambule :

Au regard des besoins spécifiques exprimés par les SDIS en matière de formation, et considérant les missions qui sont confiées à l'Entente-Valabre en tant qu'acteur national majeur de l'ingénierie pédagogique et opérationnelle dans le domaine de la sécurité civile, les parties entendent établir la présente convention.

Celle-ci a pour vocation de garantir un cadre formalisé, cohérent, exigeant et organisé, de coordonner et de mettre en œuvre des prestations de formation répondant aux besoins des SDIS, tout en s'inscrivant dans les orientations stratégiques, les savoir-faire et l'expertise que l'Entente-Valabre est chargée de promouvoir. Par cette convention, les signataires réaffirment leur volonté commune d'assurer l'élévation continue des compétences et la qualité des pratiques professionnelles au service de la protection des populations.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de formaliser les relations entre l'Entente-Valabre et le SDIS en matière de prestation de formation. Elle définit les modalités de planification, de coordination, d'organisation et de financement des prestations de formations dispensées par l'Entente-Valabre ainsi que les conditions dans lesquelles celles-ci peuvent être organisées conjointement par les deux parties.

Articles 2 – Les domaines et contenu du partenariat

De manière non-exhaustive :

- La contractualisation d'une action pédagogique spécifique au besoin du SDIS,
- La mise à disposition de personnels formateurs et accompagnateurs sur les actions pédagogiques,
- La mise à dispositions ou de prêt de support techniques et logistiques, de véhicules, de salles pédagogiques spécialisées, d'hébergement et de restauration,
- La mise à dispositions de véhicules et engins divers, avec personnels compétents,

Les domaines et le contenu du partenariat pourront être précisés ou complétés dans les documents annexés à la présente convention-cadre, en fonction des orientations retenues et des besoins conjointement identifiés.

Tout document complémentaire, tel que des tarifs actualisés, des conventions subséquentes, des annexes financières ou tout autre document jugé utile, pourra être associé à la présente convention-cadre. Ces documents auront pour objet de détailler les modalités propres à chaque prestation de formation, ainsi que leurs conditions particulières de mise en œuvre et de prise en charge financière.

Par cette formalisation, les signataires entendent instaurer un cadre structuré, transparent et harmonisé entre les parties.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de trois (3) ans. Les documents associés et relevant de chaque domaine visé à l'article 2 ne peuvent comporter une fin d'exécution postérieure à la date de fin de la présente convention.

Article 4 – Modalités d'accès aux prestations de formations

L'ensemble des actions de formation figurant au catalogue de l'Entente-Valabre relève du champ d'application de la présente convention-cadre. Leur programmation est établie chaque année et le calendrier des sessions est accessible sur la plateforme GEEF.

Toute demande d'inscription à une action de formation doit être obligatoirement saisie dans le logiciel de Gestion des Effectifs, des Emplois et des Formations (GEEF), accessible depuis le site internet de l'Entente-Valabre, rubrique « Accès à GEEF ».

Les candidatures sont examinées sous réserve du respect des conditions d'admission (prérequis) et validées par l'Entente Valabre dans la limite des places disponibles. Toute inscription confirmée vaut commande ferme.

En cas d'annulation d'une candidature par l'une ou l'autre des parties, celle-ci peut être remplacée par une autre candidature proposée par le SDIS. À défaut, et hors cas de force majeure, toute annulation intervenant moins de quinze (15) jours avant le début de la formation donnera lieu à la facturation de 50%

des frais pédagogiques. Ces frais seront dus en totalité si l'absence de l'apprenant est constatée le premier jour de formation sans justification recevable (arrêt maladie, remplacement, etc.).

L'Entente-Valabre se réserve la possibilité de solliciter le SDIS pour l'organisation conjointe d'une action de formation délocalisée.

Article 5 – Responsabilité et assurance

Chaque partie atteste avoir souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Chacune des parties demeure responsable, dans les conditions de droit commun, des dommages de toute nature causés à l'autre partie dans le cadre de l'exécution des engagements contractuels.

L'Entente-Valabre et le SDIS ne sauraient être tenus responsables des dommages, pertes ou vols d'objets et effets personnels survenant à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux d'accueil.

Article 6 – Dispositions financières

L'Entente-Valabre facture le montant des prestations de formation, net de taxes (non assujetties à la TVA), conformément aux tarifs approuvés annuellement par le Conseil d'Administration. Les factures, accompagnées d'un titre de recette, sont transmises via la plateforme Chorus Pro.

Les tarifs votés par le Conseil d'Administration en fin d'année N-1 sont publiés sur GEEF et le site Internet de l'établissement.

Le SDIS s'engage à transmettre l'ensemble des informations nécessaires à l'établissement de la facturation relatives aux prestations de formations effectivement suivies.

Article 7 – Interlocuteurs pour l'exécution de la convention

L'Entente-Valabre désigne un point de contact pour l'exécution de la présente convention-cadre, notamment pour les aspects contractuels et financiers : adm.finances@valabre.com

Article 8 – Protection des données personnelles (RGPD)

Les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel. L'organisme de formation est autorisé à traiter les données fournies par l'établissement bénéficiaire aux fins de mise en œuvre des prestations de formations. Le recueil de ces données nécessite la complétude d'un formulaire dédié.

Les données collectées sont les suivantes :

– **Données obligatoires** : nom de naissance, nom d'usage, prénom, sexe, date et lieu de naissance, nationalité, employeur, statut, grade, adresse personnelle, adresse électronique, numéro de téléphone.

– **Données optionnelles** : emploi et matricule.

Certaines informations peuvent être transmises :

– aux équipes pédagogiques (listes et feuilles d'émargement),

– à l'administrateur de la plateforme de formation à distance, dans le respect de sa politique de confidentialité,

– à l'employeur (attestations de suivi, titres obtenus),

– à la DGSCGC pour le renouvellement des agréments (listes nominatives des équipes pédagogiques).

Les données sont conservées pour une durée de trente-six (36) mois. À l'issue de ce délai, les données des personnes inactives depuis trois ans sont supprimées. Les stagiaires peuvent accéder à leurs données, en vérifier l'exactitude ou en demander la rectification en contactant le délégué à la protection des données : dpo@valabre.com.

Article 9 – Modification, différents, résiliation

Toute modification substantielle ou formelle de la présente convention doit être acceptée par les deux parties et faire l'objet d'un avenant, sans toutefois remettre en cause les objectifs généraux de l'accord. La résiliation de la convention peut être initiée par l'une des parties, pour motif d'intérêt général ou dans le cadre d'un pré contentieux. Elle doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de quinze (15) jours.

Fait en deux originaux à Gardanne, le

Le Président du Service Départemental
d'Incendie et de Secours

Le Président de l'Entente pour la Forêt
Méditerranéenne

Monsieur Jacky GÉRARD

**

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention présentée ci-dessus,
- l'autoriser à signer ladite convention, y compris en cas de modification non substantielle ainsi que tous documents utiles à son exécution.

**

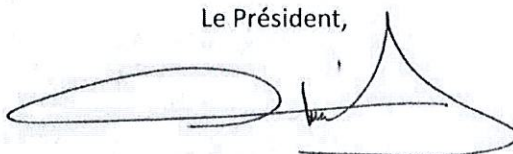
DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Eric PENNE, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

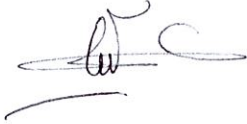
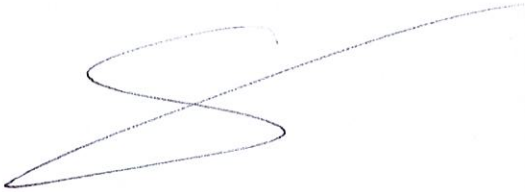
- approuve les termes de la convention présentée ci-dessus,
- autorise le Président du Conseil d'Administration à signer ladite convention, y compris en cas de modification non substantielle ainsi que tous documents utiles à son exécution.

Le Président,



André POINTET

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président André POINTET	1ère Vice-Présidente Corine WOLFF	2ème Vice-Président Jean-Paul MARGUERON
		<i>en visioconférence</i>
3ème Vice-Présidente Karine DUBOUCHET-REVOL	Jean-Pierre GUILLAUD	
		

Décisions certifiées exécutoires compte tenu de la transmission à la Préfecture de la Savoie (voir cachet) et de la publication ou notification le 05/03/2016

